

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

**ÉVOLUTION DES DISCOURS INSTITUTIONNELS CONCERNANT LES
PARCS ET LES ESPACES VERTS DE LA RÉGION MONTRÉALAISE DE
1953 À 2002**

Par

Simon CHARRON

B.sc Sociologie

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

Maître ès sciences, M.Sc.

Maîtrise en études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Février 2020

© Simon CHARRON, 2020

Ce mémoire intitulé

**ÉVOLUTION DES DISCOURS INSTITUTIONNELS CONCERNANT LES
PARCS ET LES ESPACES VERTS DE LA RÉGION MONTRÉLAISE DE
1953 À 2002**

et présenté par

Simon CHARRON

a été évalué par un jury composé de

Mme Anne-Marie SÉGUIN, directrice de recherche, INRS

Mme Claire POITRAS, examinatrice interne, INRS

M. Martin SIMARD, examinateur externe, UQAC

RÉSUMÉ

Cette recherche s'intéresse aux représentations sociales des parcs et des espaces verts montréalais véhiculées dans les discours des acteurs institutionnels dans une perspective historique. L'objectif est de documenter les représentations sociales des parcs et des espaces verts montréalais de la création du Service des parcs de Montréal en 1953 à la fusion municipale des villes de l'île de Montréal en 2002. La méthodologie repose sur une recherche documentaire et sur une analyse thématique des discours recueillis. L'analyse permet de distinguer trois grandes périodes. La première (1953-1966) est dominée par le thème du loisir récréatif avec l'objectif de favoriser le développement des enfants. Durant la deuxième période (1967-1991) s'impose le thème de la qualité de vie dans l'optique de limiter l'étalement urbain et de lutter contre ses effets indésirables sur la ville-centre. La troisième période (1992-2002) est marquée par le thème du développement durable avec l'optique d'améliorer la qualité des milieux de vie et d'augmenter l'attrait touristique de certains parcs. L'analyse révèle aussi les différentes fonctions que les acteurs attribuent aux parcs et aux espaces verts montréalais au fil du temps: ces derniers sont d'abord considérés comme des lieux de loisir et d'éducation, puis de culture et finalement de protection de l'environnement. Ce mémoire se penche également sur la présence dans les discours institutionnels de préoccupations concernant la répartition équitable des parcs et espaces verts sur le territoire de Montréal. Les résultats démontrent qu'à travers le temps, certains acteurs institutionnels se révèlent plus sensibles aux enjeux de répartition plus équitable des parcs.

Mots-clés : représentations sociales; parcs; espaces verts; Montréal; équité environnementale

ABSTRACT

This research focuses on the social representations of Montreal's parks and green spaces conveyed in the discourses of institutional actors from a historical perspective. The objective of this research is to document the social representations of Montreal's parks and urban green spaces from the creation of the *Service des parcs de Montréal* in 1953 to the merger of the cities of the island of Montreal in 2002. The methodology is based on a documentary research and a qualitative content analysis of the collected discourses. The analysis allows to distinguish three main periods. The first period (1953-1966) is dominated by the theme of recreation and leisure and the purpose of stimulating children's development. During the second period (1967-1991), the theme of quality of life was introduced with the objective of limiting urban sprawl and tackling its undesirable effects on the city centre. The third period (1992-2002) is characterized by the theme of sustainable development with the aim of improving the quality of neighbourhood life and increasing the tourist appeal of certain parks. The analysis also reveals the different functions attributed to Montreal's parks and urban green spaces by institutional actors over time: they are considered as recreational and educational places, than cultural places and, finally, places of environmental protection. In addition, this master thesis examines the extent to which institutional discourse reflect concerns for the equitable distribution of parks and green spaces in Montreal. The results illustrate that, over time, some institutional actors have demonstrated a greater sensitivity to the challenges of a more equitable distribution of parks.

Keywords: social representations; parks; green spaces; Montreal; environmental equity

REMERCIEMENTS

Il est difficile de réaliser que j'en suis à écrire ces lignes. La rédaction de ce mémoire a été une expérience enrichissante, pleine de défis, de hauts et de bas, de rencontres et de discussions captivantes.

L'aventure de la maîtrise m'a permis d'acquérir des savoirs précieux. Ces apprentissages, je les dois en grande partie à ma directrice Anne-Marie Séguin. D'une grande patience face à mon manque d'expérience et de méthode, elle a su me faire saisir, entre autres, l'importance d'organiser rigoureusement mes idées et de choisir mes mots avec justesse. Je retiendrai de nos rencontres les belles conversations, parfois plus longues que prévu, autant à propos de mon mémoire que sur d'autres sujets. Je serai éternellement reconnaissant des conseils avisés qu'elle m'a fournis. Il me reste certainement beaucoup de choses à apprendre, mais je suis désormais beaucoup mieux outillé intellectuellement que lorsque je me suis lancé dans cette aventure il y a 4 ans.

Je remercie sincèrement Marie-Ève Dugas et Maria Jose Visconti du Service de documentation du Centre Urbanisation, Culture et Société de l'INRS pour l'aide apportée lors de ma recherche et de ma rédaction.

Merci à Philippe Apparicio ainsi qu'à l'ensemble de mes professeurs de l'INRS et de l'UQÀM.

Je remercie tous mes collègues et amis du LAEQ et de l'INRS. Le dynamisme de chacun d'entre vous est très inspirant. Des remerciements plus particuliers à Stéphanie P., Bernardo, Marie-Hélène, Célia, Charlie, Guillaume et Alexandra, qui m'ont permis de garder mon sang-froid dans les moments difficiles. Dans ces mêmes moments, j'ai aussi pu compter sur l'écoute et les encouragements de mes amis les plus chers, Anaïs, Camille, Catherine, Émilie, Fannie, Jean-Baptiste, Jeremy, Kimberly, Laurianne, Philippe H., Philippe D., Stéphanie B et Tamara. Pour les mêmes raisons, je tiens à remercier mon amour Marc-Olivier. Je suis choyé d'être entouré de si belles personnes.

Je tiens également à remercier les membres de ma famille : mes grandes sœurs Nathalie et Marie-Élaine, mon grand frère Jean-François et ma mère Anne-Marie. Merci d'être présents et de m'encourager dans mes projets depuis toujours. Je vous aime. Ces nombreuses pages, je vous

les dédie. Je les dédie également à mes petits neveux Mathis et Loïc, les plus adorables, ainsi qu'à mes bonnes étoiles.

Enfin, je tiens à remercier le Jeune Conseil de Montréal qui m'a sorti de ma zone de confort et qui m'a orienté vers ces études passionnantes.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations et des sigles	x
Introduction	1
Chapitre 1 : Problématique	3
1.1 Analyse historique sur les parcs et les espaces verts	3
1.2.1 <i>L'histoire urbaine montréalaise et les espaces verts</i>	4
1.2 Les représentations sociales.....	6
1.2.1 <i>Définition et application</i>	6
1.2.2 <i>Représentations sociales des parcs et espaces verts en milieu urbain</i>	7
1.3 La distribution des parcs et des espaces verts en milieu urbain : une question d'équité.....	9
1.3.1 <i>L'équité environnementale comme dimension de la justice environnementale</i>	9
1.3.2 <i>Études de la distribution des parcs et espaces verts en milieu urbain</i>	12
1.4 Problème, objectifs et question de la recherche	18
1.4.1 <i>Problème de recherche</i>	18
1.4.2 <i>Objectifs de la recherche</i>	19
1.4.3 <i>Question de recherche</i>	19
Chapitre 2 : Méthodologie	20
2.1 Recherche documentaire : échantillonnage et contexte	20
2.2 Analyse thématique conventionnelle	22
Chapitre 3 : 1953 à 1966 - Le Service des parcs de Montréal : la société du loisir montréalaise	25
3.1 Récréation des jeunes montréalais et sécularisation.....	26
3.2 L'image de Montréal, « le goût du beau » et les activités culturelles	29
3.3 Influence états-unienne.....	31
3.4 Conclusion : le Service de parcs de Montréal, un service de son époque	33
Chapitre 4 : 1967 à 1991 - Les discours sur Les parcs et les espaces verts marqués par la révolution tranquille	36
4.1 Un nombre croissant d'acteurs actifs dans la création de discours sur les parcs et les espaces verts	37

4.1.1	<i>Le Gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal</i>	38
4.1.2	<i>Société civile et consultations citoyennes</i>	41
4.1.3	<i>Les services municipaux montréalais</i>	42
4.1.4	<i>Conclusion</i>	43
4.2	<i>Les parcs et les espaces verts comme outil de contrôle de la croissance urbaine</i>	43
4.2.1	<i>Le phénomène d'urbanisation au Québec et à Montréal</i>	44
4.2.2	<i>Le contrôle de la croissance urbaine</i>	46
4.3	<i>De nouveaux types de parcs et d'espaces verts</i>	49
4.3.1	<i>Les espaces ouverts et les espaces libres</i>	50
4.3.2	<i>Les parcs urbains : parcs municipaux et parcs régionaux</i>	52
4.3.3	<i>Parcs de quartier, les mini-parcs et les parcs-écoles</i>	53
4.3.4	<i>Le verdissement : arbres, jardins et opération Place au soleil</i>	55
4.3.5	<i>Les grands projets d'espaces verts</i>	56
4.3.6	<i>Conclusion</i>	57
4.4	<i>Les représentations des parcs et des espaces verts dans le contexte de croissance urbaine</i>	58
4.4.1	<i>Les parcs et les espaces verts comme lieux de loisir</i>	59
4.4.2	<i>Les parcs comme lieu d'éducation</i>	65
4.4.3	<i>Les parcs, les espaces verts et l'hygiénisme</i>	66
4.4.4	<i>Fonction culturelle : patrimoine et arrondissement naturel</i>	70
4.5	<i>Norme de superficie d'espace vert et proximité pour certains groupes de population</i>	71
4.6	<i>Conclusion</i>	74
Chapitre 5 : 1992 à 2002 - Les parcs et les espaces verts montréalais sous les principes du développement durable		76
5.1	<i>Le développement durable et viable</i>	77
5.1.1	<i>Le pilier culturel du développement durable</i>	78
5.1.2	<i>La vision de l'administration montréalaise</i>	79
5.2	<i>Développement par la culture : les parcs et les espaces verts comme outil</i>	79

5.2.1 Perspectives visuelles et aspect visuel des quartiers.....	80
5.2.2 Tourisme	84
5.2.3 Conclusion	88
5.3 La qualité des milieux de vie	89
5.3.1 Loisirs : place à la diversité.....	90
5.3.2 Diversité culturelle et loisirs	92
5.3.2 Protection de la nature	95
5.3.3 Sécurité.....	97
5.3.4 Qualité de vie publique	101
5.3.5 Conclusion	101
5.4 Le principe d'équité : interventions de la Ville de Montréal	102
5.5 Conclusion	105
Conclusion Générale.....	107
Bibliographie	111

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ADLM	Association des loisirs municipaux
BAPE	Bureau d'audience publique en environnement
BCM	Bureau de consultation de Montréal
CCE	Conseil consultatif de l'environnement
CUM	Communauté urbaine de Montréal
GIUM	Groupe d'interventions urbaines de Montréal
HCJLSQ	Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec
INRS	Institut national de recherche scientifique
MENVIQ	Ministère de l'Environnement du Québec
MLCPQ	Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec
MPPA	Montreal Parks and Playgrounds Association
OPDQ	Office de planification et de développement de Québec

INTRODUCTION

Les parcs et les espaces verts publics montréalais sont utilisés communément pour pique-niquer, pour aller jogger, pour se détendre ou pour se divertir. Lorsqu'on entend parler des parcs montréalais aujourd'hui, il nous vient généralement à l'esprit l'idée de flâner ou de faire un barbecue au parc Lafontaine, d'aller « au tam-tam » sur le Mont-Royal le dimanche ou de partir en balade à vélo le long du canal de Lachine ou de la rivière des Prairies. On ne réalise pas nécessairement que ces parcs et ces espaces verts, que nous fréquentons ou traversons au quotidien, sont le fruit d'un aménagement réfléchi qui évolue avec l'histoire et la culture.

En effet, la nature, dans les milieux urbains, a été transformée en fonction de certaines représentations sociales qui ont mené, entre autres, à la création de parcs urbains (Corbett 2006). Bien qu'ils comprennent approximativement les mêmes éléments de nature que certains espaces verts privés, les parcs urbains ont été aménagés afin d'atteindre certains objectifs sociaux (Corbett 2006, 119). À ce sujet, Montréal ne fait pas exception du reste des villes nord-américaines. Par ailleurs, les différences en termes de superficies, d'équipements et d'utilisations de ces espaces urbains mènent à la constitution d'une typologie plutôt diversifiée : terrains de sport, berges, réseau vert, jardins communautaires, végétation de rue, parcs de conservation, allées vertes, cimetières, etc. (Wolch et al. 2014). Ce mémoire se penche sur cet objet empirique plutôt vaste que représentent les parcs et les espaces verts en milieu urbain et plus précisément sur le territoire de Montréal.

De nombreuses recherches en études urbaines se sont intéressées aux parcs et aux espaces verts. Ces espaces ont été le sujet d'études notamment en histoire urbaine (Dagenais 2006; Jones 2018) et en géographie urbaine (Boone et al. 2009; Gabriel 2016), et plus spécifiquement dans le courant des études en équité environnementale (Wiebe 2010; Apparicio et al. 2010; Apparicio et al. 2012; Apparicio et al. 2017; Pham et al. 2013; Pham et al. 2012; Reyes et al. 2014; Rigolon 2016). Les recherches au sujet des parcs et des espaces verts en milieu urbain dans le domaine de l'équité environnementale s'intéressent principalement à leur distribution et à leur accessibilité en fonction des différents groupes de population qui vivent sur un territoire donné. Elles utilisent, en grande majorité, des outils d'analyse spatiale et des méthodes quantitatives. Peu de recherches qualitatives sur le thème des parcs et des espaces verts ont été entreprises dans ce courant de recherche (Rigolon 2016). De plus, peu de recherches se sont intéressées spécifiquement aux représentations des parcs et des espaces verts dans une perspective

historique, en contexte montréalais. Le présent mémoire étudie donc les représentations sociales des parcs et des espaces verts montréalais véhiculées dans les discours d'acteurs politiques. Il tente aussi de déterminer la place du thème de l'équité dans ces représentations, le tout dans une perspective historique. Empruntant des notions à différentes disciplines de sciences sociales (géographie urbaine, science politique, sociologie urbaine, histoire urbaine), ce mémoire s'inscrit dans les études urbaines de manière générale.

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce travail est de type qualitatif. Il s'agit d'une recherche documentaire et d'une analyse thématique conventionnelle des discours relatifs aux parcs et aux espaces verts montréalais. Les données recueillies à partir de documents accessibles dans des bibliothèques et des centres de documentation et d'archives de Montréal ont été codifiées, analysées et synthétisées afin de faire un portrait des représentations des parcs et des espaces verts que les discours des acteurs politiques véhiculent.

Ce mémoire est composé de cinq chapitres. Le premier chapitre correspond à la problématique. Il comporte une recension des écrits concernant les parcs et les espaces verts. Cette revue se penche d'abord sur les recherches en histoire urbaine concernant les parcs et les espaces verts montréalais. Elle propose ensuite des définitions de la notion de représentation sociale et pose son regard plus spécifiquement sur les recherches concernant les représentations sociales des parcs et des espaces verts. La troisième section de ce chapitre se penche sur les recherches en équité environnementale et plus particulièrement sur les parcs et les espaces verts. Ce chapitre présente également le problème et la question de recherche. Le deuxième chapitre décrit la stratégie méthodologique adoptée soit la recherche documentaire et l'analyse thématique conventionnelle. Les trois chapitres suivants dévoilent les résultats. Chacun de ces trois chapitres correspond à une période circonscrite en fonction des documents recueillis. Le troisième chapitre se penche sur les années d'exploitation du Service des parcs de la Ville de Montréal de 1953 à 1966. Le quatrième chapitre correspond à la période de la Révolution tranquille et aux années subséquentes. Le dernier chapitre se penche, pour sa part, sur l'adoption d'une approche de développement durable par la Ville de Montréal, de 1992 à 2002, date où s'opère une importante fusion des municipalités de l'île Montréal.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre a pour but de présenter la problématique de recherche. Cette dernière est le fruit d'une recension des écrits portant sur trois sujets spécifiques. La première partie de cette présentation expose des recherches ayant recours à une analyse historique et qui portent sur les parcs de manière générale et sur les parcs montréalais de manière plus spécifique. La deuxième partie de ce chapitre se penche sur le concept de représentation sociale et en explore les différentes composantes. La troisième partie porte sur la notion d'équité environnementale. Plus particulièrement, cette dernière expose les recherches concernant la distribution des parcs en milieu urbain et les recherches concernant l'équité dans le contexte montréalais. Suivant la présentation de ces trois éléments composant la problématique, les dernières parties exposent le problème de recherche, les objectifs et la question de recherche.

1.1 Analyse historique sur les parcs et les espaces verts

De nombreuses études portent sur les espaces verts et les parcs dans le milieu urbain. Merlin et Choay explorent notamment les origines des espaces verts et des parcs dans le contexte français. Ils indiquent qu'au XIX^e siècle, les espaces verts étaient perçus comme des espaces auxquels la population devait avoir un égal accès:

« L'espace vert n'est plus œuvre d'un architecte ni d'un artiste paysager, mais d'un gestionnaire de service public. Ouverts à tous, les espaces verdoyants doivent être disposés dans la capitale de manière à ce que chacun puisse également s'y rendre »
(Merlin et Choay 1988, 353).

Dans le même ordre d'idées, de grandes théories de la planification signalent l'intérêt de retrouver des parcs et des espaces verts dans les milieux urbanisés. En effet, le concept d'espaces verts se retrouve dans l'idéation de la « Cité-Jardin » de Howard et au sein du mouvement moderne. Sous ces idéaux de planification, le concept est compris comme un moyen d'oxygéner la ville et de répondre aux besoins criants d'hygiène (Jones 2018, 56). Il s'agit alors d'une conception hygiéniste du rôle de ce type d'aménagement dans le territoire urbain.

1.2.1 L'histoire urbaine montréalaise et les espaces verts

Les recherches explorant l'histoire des parcs à Montréal sont peu nombreuses bien que les recherches historiques ayant comme sujet Montréal sont, pour leur part, plutôt abondantes. Cette section s'intéresse à l'histoire urbaine montréalaise et plus spécifiquement aux recherches concernant les parcs et les espaces verts. La majorité d'entre elles ont porté sur des années antérieures à celles que couvre notre recherche.

L'étude de Wolfe et Strachan (1988) porte sur l'implication des femmes de l'élite dans les organisations communautaires au temps de la réforme urbaine montréalaise au tournant du 20^e siècle. Ces autrices décrivent notamment l'implication de Julia Drummond au sein de la *Montreal Parks and Playgrounds Association* (MPPA), une association créée à la suite d'un mouvement né aux États-Unis dans la seconde moitié du 19^e siècle pour la création d'espaces de récréation. Une partie de leur texte met en lumière les résultats d'une suite de mouvements, soit le mouvement pour la conservation des grands espaces naturels créé en réponse à une urbanisation rapide au milieu du 19^e siècle aux États-Unis et le mouvement réclamant des espaces de jeux afin de pallier les effets négatifs de l'urbanisation, notamment le manque d'hygiène et la délinquance. Ces mouvements ont eu une incidence particulière sur les débats entourant l'accessibilité au Mont-Royal par tramway ainsi que la création de parcs et d'espaces de jeux dans les quartiers ouvriers montréalais.

Michèle Dagenais revient sur ce chapitre de l'histoire des parcs montréalais dans son livre *Faire et fuir la ville* (2006). Plus amplement, l'historienne compare les espaces publics de culture et de loisir montréalais et torontois sous leurs aspects géographiques, historiques, politiques et économiques sur une période de 50 ans, soit de 1880 à 1930. Cette étude se penche sur le processus de création de la Bibliothèque nationale, du Jardin botanique et du parc Lafontaine. Pour chacun de ces lieux, Dagenais décrit les jeux politiques et culturels qui se jouent entre les élites de la Ville à l'époque de la réforme urbaine. Dagenais brosse le tableau de la transformation des responsabilités de la Ville de Montréal concernant ces lieux de loisirs et de culture. À travers l'histoire de cette transformation, la chercheuse expose, à l'instar de Wolfe et Strachan, le débat ayant eu lieu à l'époque de la réforme urbaine montréalaise concernant la construction d'une ligne de tramway permettant l'accès à la montagne à partir des quartiers ouvriers. Cette ligne sera officiellement inaugurée en 1930 à la suite de nombreuses tergiversations entre les citoyens plus riches et les citoyens moins fortunés, ces derniers étant soutenus par l'Église.

D'autres études exposent la réalité particulière des citoyens montréalais à cette époque de réforme urbaine. Plus spécifiquement, les textes de Kenny et de Fahrni rappellent les effets néfastes des industries de la métropole et des deux vagues de la grippe espagnole. Ces deux événements marquent particulièrement les Montréalais et les Montréalaises au début du 20^e siècle (Kenny 2011, 67; Fahrni 2011). On suppose que ces événements ont mené l'administration municipale à considérer l'aménagement de parcs dans les quartiers ouvriers et d'éventuellement permettre un accès plus facile à la montagne à partir de ces mêmes quartiers.

L'ouvrage de Bellefleur (1986) décrit l'emprise du clergé catholique en matière de loisir au Québec au début du 20^e siècle. Cette emprise a également eu des répercussions sur la manière d'aménager ou de gérer les parcs à partir des années 1950. En effet, dans le but de préserver son emprise sur la culture, le clergé a créé l'Œuvre des terrains de jeux (O.T.J) qui a agi comme pourvoyeuse de loisir d'abord dans les grandes villes et ensuite pour l'ensemble de la population québécoise de la fin des années 1920 au milieu des années 1960 (Bellefleur 1986). Cette étude nous permet, dans le chapitre 3, de mieux comprendre le contexte dans lequel opérait le Service des parcs de Montréal. Par ailleurs, Jean De Laplante (1990), ancien journaliste et fonctionnaire de la ville, a entrepris d'écrire l'histoire des parcs depuis la fondation de Montréal. En plus d'exposer de grands pans de l'histoire des parcs, il révèle également une partie des réalités dont il fut témoin pendant qu'il était employé de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une description des parcs de la région montréalaise plutôt qu'une étude historique scientifique (Germain 1991). Malgré tout, son ouvrage constitue une source d'informations pertinente pour comprendre les stratégies des acteurs politiques impliqués à l'époque du Service des parcs: leurs relations à l'interne, leurs intentions politiques, leurs visions de l'aménagement, etc.

À la lumière de cette brève recension des écrits au sujet de l'histoire des parcs montréalais, on constate que peu de recherches ont porté spécifiquement sur ce sujet, mais que celles s'y penchant sont relativement riches en éléments. En outre, si certaines études québécoises se sont intéressées aux problématiques urbaines et à ces lieux de loisirs, il semble qu'au Québec, « *rare sont les recherches historiques qui ont tenté de saisir les dynamiques à l'œuvre entre un site urbain – incluant ses composantes écosystémiques – et les interventions humaines visant à le domestiquer et à le transformer en habitat urbain* » (Poitras 2006, 99). Dans le même ordre d'idées, Susan Fainstein (2012, 169) explique que pour être en mesure de faire de la planification un outil pour créer une ville « *juste* », il est nécessaire de prendre conscience de la nature, de l'histoire, du niveau de développement et du contexte d'une ville. De plus, il est nécessaire que l'histoire urbaine analyse les différents enjeux environnementaux sous d'autres perspectives

puisqu' « *un examen des pratiques et des représentations passées s'avère essentiel pour éclairer notre réflexion sur les modèles de développement adoptés et les choix effectués* » (Poitras 2006, 111).

1.2 Les représentations sociales

1.2.1 Définition et application

Pour comprendre la genèse de l'espace urbain et notamment les fonctions attribuées aux parcs et leur répartition dans la ville, il semble incontournable de se pencher sur les représentations que les acteurs se sont faites des parcs et de leur transformation au fil du temps. Les représentations sociales sont au cœur de ce travail de recherche puisque : « *Toute réalité est représentée socialement, c'est-à-dire qu'elle est filtrée par des grilles de lecture dépendantes des caractéristiques des individus et de leurs groupes d'appartenance (histoire, valeurs, normes...)* » (Roussiau & Renard 2003).

La notion de représentation sociale se situe au croisement de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire et de la psychologie sociale (Akoun et Ansart 1999, 450). Bien que l'élaboration de la notion soit souvent attribuée à la psychologie sociale de Pierre Moscovici au milieu du XXe siècle, elle est déjà présente dans les théories de sociologie de Durkheim, Simmel et Weber du début de ce même siècle (Alpe 2005, 220). Denise Jodelet (1989 cité dans Akoun et Ansart 1999), suivant les travaux de Moscovici, définit la notion de représentation sociale comme « *une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et encourageant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* » (Jodelet 1989 cité dans Akoun et Ansart 1999, 450). Cette définition rappelle la sociologie constructiviste de Berger et Luckmann ([1966] 2012). Par ailleurs, les représentations sociales sont « *constituées d'idées, de croyances, de jugements, de vision du monde, d'opinion ou encore d'attitudes* » qui se distinguent de la connaissance scientifique et qui ont « *pour caractéristique d'être partagée[s] par les individus d'un même groupe social, ou encore, d'être localement partagée[s] au sein d'une culture* » (Alpe 2005, 220-221). Les représentations sociales impliquent également des éléments d'ordre psychologique liés à la mémoire sociale (Rouquette 1994, 180 cités dans Roussiau & Renard 2003, 32). En effet, elles se constituent, entre autres, à partir de la relation qu'entretiennent les individus avec un objet social et la nature de ce dernier (Abric 1989, 197 Cité dans Roussiau & Renard 2003, 35). En géographie humaine, la notion de représentation se distingue de la notion de perception par son

aspect plus abstrait, c'est-à-dire que la représentation fait davantage appel à une interprétation de l'esprit qu'à une interprétation par les sens corporels (Bédard 2016, 537).

Plusieurs théories en études urbaines intègrent des éléments symboliques et des représentations sociales dans leur élaboration. Cette intégration est le fruit de l'évolution des théories au fil du temps. D'une part, à force de critiques et d'évolution, le modèle d'analyse écologique, originellement de Park et Burgess, a été revu à maintes reprises afin d'intégrer des éléments « irrationnels », c'est-à-dire d'inclure des éléments de symboliques et de représentations du milieu urbain (Mele 2000). D'autre part, les études poststructuralistes et de la nouvelle sociologie urbaine ont, elles aussi, mis de l'avant l'importance des symboles culturels et des représentations sociales des villes (Mele 2000, 630). Certaines d'entre elles étudient spécifiquement le rôle des médias, de l'État et des acteurs du développement dans la production et la transmission d'images, de symboles et de caractérisations des éléments du milieu urbain qui forment ces représentations (Mele 2000, 631). Ces études démontrent, notamment, que les caractérisations des espaces urbains reflètent les relations de pouvoir entre ces acteurs et que la présence répétée de certaines caractérisations dans les discours forme des thèmes dominants (Mele 2000, 631). Les représentations évoluent donc en fonction des changements idéologiques en ce qui concerne la Ville : « *Place representations are not temporally fixed but shift in relation to transformations in dominant ideologies as they pertain to the city* » (Mele 2000, 631).

1.2.2 Représentations sociales des parcs et espaces verts en milieu urbain

Un survol des écrits en études urbaines permet d'observer la place que prennent les espaces verts et les parcs dans les représentations idéalisées de la ville. Dans une revue des différentes utopies et idéologies urbaines, Françoise Choay (1965) retrace la perception des urbanistes sur le rôle de l'espace vert. Évoluant à travers le temps, les parcs se sont vus attribuer différentes fonctions : un outil d'hygiène et d'esthétique, un lieu de récréation et un lieu de rencontre. Par ailleurs, le discours entourant le parc est souvent lié à la santé au tournant du XXe siècle: il agit comme « *le poumon de la ville* » et permet à la ville et à ses habitants de mieux respirer physiquement et psychologiquement (Jones 2018). Plus récemment, de nombreux travaux ont démontré le lien entre le niveau d'activité physique des adultes et des enfants et la proximité des parcs et des espaces verts (Apparicio et al. 2010, 367).

Parallèlement, les parcs et les espaces verts sont des productions sociales affectées par les relations de pouvoir entre les acteurs politiques et ceux qui habitent la ville: « *even in this*

incarnation, the city park rarely achieved perfect function as an egalitarian seat. While serving as public spaces for leisure, health and urban renewal, parks were ordered by racial, gender and class-based codes » (Jones 2018, 53). En ce sens, bien que les parcs soient aménagés afin de remplir certaines fonctions spécifiques pour l'ensemble des citoyens, l'accès à ces espaces urbains reste influencé par lesdites relations de pouvoir. Jane Jacobs, pour sa part, observe que les parcs sont, en quelque sorte, le reflet du dynamisme social et culturel d'un quartier. Alors, selon l'auteurice, un parc se révèle être un atout particulier pour un quartier considéré « vivant », mais semble ennuyeux et abandonné dans un quartier délaissé par ces habitants (Jacobs 1961, 111).

Comme pour d'autres éléments constitutifs de la ville, le parc est créé et utilisé à des fins extérieures à sa propre nature, comme l'initiation à la culture ou à des fins éducatives (Roucoux et Brougère 1998), et qui évoluent dans le temps. De plus, les représentations des parcs peuvent être influencées par les mêmes éléments formant les représentations de l'environnement de manière générale, c'est-à-dire par les rapports que les individus entretiennent avec ce lieu, le contexte historique et le contexte culturel. (Corbett 2006, 26). Simplement en comparant l'expérience du flânage décrite dans les écrits de Thoreau (Corbett 2006, 111) à celle des citoyens d'aujourd'hui qui font de la course et de l'exercice physique dans les parcs (Corbett 2006, 110), on comprend bien que les choses ont évolué et que les contextes sociaux, économiques et culturels y sont pour quelque chose.

Par ailleurs, le parc en tant qu'espace naturel est d'une importance particulière pour les résidentes et résidents des grandes villes qui se densifient (Mumford 1960 *Cité dans* Seymour 1969, 14). On leur attribue, notamment, la fonction de répondre « *aux besoins d'exercice physique des citoyens, et même d'une seule catégorie prioritaire : celle des jeunes enfants* » (Merlin et Choay 1988, 360). Cette affirmation se vérifie dans les discours de la première période à Montréal (Chapitre 3). Dans les périodes suivantes (Chapitre 4 et 5) et de nos jours, le parc représente un élément important d'un quartier pour l'ensemble de la population et a également « *de multiples vocations notamment comme lieu de rencontre et de socialisation, et surtout comme lieu d'activités sportives, récréatives et plus rarement culturelles* » (Apparicio et al. 2010, 364).

1.3 La distribution des parcs et des espaces verts en milieu urbain : une question d'équité.

Les études de Miranda & Tunyavong (1994), Koehler and Wrightson (1987) et Mladenka (1989) portent sur la distribution spatiale des services publics municipaux et, plus spécifiquement, sur les parcs et les espaces verts. Suivant ces recherches, les études se penchant sur les parcs et sur leur distribution ou leur accessibilité comme celles de Talen (1997), Apparicio et al. (2010) Pham et al. (2012; 2013), Wiebe (2010) et Reyes et al. (2014) s'inscrivent dans le courant des études en justice environnementale et, plus précisément, en équité environnementale. Elles analysent le niveau d'accessibilité à ces espaces urbains en fonction de leur répartition sur un territoire donné. Certaines d'entre elles ont eu recours à des méthodes en intégrant de nouveaux outils d'analyse spatiale, les systèmes d'informations géographiques (SIG), afin d'obtenir des résultats plus précis concernant la distribution des parcs. Avant de présenter les principaux résultats de ces études, nous nous penchons tout d'abord sur la notion d'équité environnementale et sur les défis qu'elle comporte.

1.3.1 L'équité environnementale comme dimension de la justice environnementale

La notion d'équité environnementale s'inscrit comme l'une des dimensions de la justice environnementale. Les notions de justice environnementale et d'équité environnementale ont fait l'objet de nombreuses tentatives de définition dans les écrits scientifiques (Talen 1998; Pellow 2002; Schlosberg 2003; Agyeman et al. 2009; Walker 2012;). Cette section présente une définition opérationnelle de la notion de justice environnementale qui semble faire consensus. Ensuite, différentes interprétations de l'équité environnementale sont exposées afin de mieux saisir les nuances de cette notion.

1.3.1.1 Les dimensions de la justice environnementale

La notion de justice environnementale germe dans les années 1980 lors de mouvements sociaux liés aux dépôts de déchets situés près de quartiers habités par une majorité afro-américaine aux États-Unis (Agyeman et al. 2002; Bullard 2000; Fol et Pflieger 2010). Certains mouvements sociaux et certaines politiques publiques visent dès lors à s'attaquer à ces situations d'iniquité. Conséquemment, de nombreuses recherches viendront s'inscrire dans le courant des

études sur la justice environnementale. Or, ces chercheurs, ces activistes et les acteurs du monde politique ne s'entendent pas tous sur une définition précise et consensuelle de cette notion (Blanchon et al. 2009; Walker 2012; Fol et Pflieger 2010). À la suite de nombreuses recherches menées par une pléiade d'auteurs sur le sujet, Schlosberg (2003) et Walker (2012) mettent de l'avant une conception tridimensionnelle de la justice environnementale. Ainsi, selon ces auteurs, la notion repose sur la reconnaissance, sur les procédures décisionnelles et sur la distribution (ou équité environnementale).

La non-reconnaissance, telle que définie par Nancy Fraser (2011) prend les formes de : « *l'invisibilité, de l'absence de respect, du mépris ou encore de la dévalorisation de certaines identités* » (Séguin et Apparicio 2013, 211). La dimension de la reconnaissance est souvent liée à la dimension procédurale de la justice environnementale :

« *Le manque de reconnaissance conduit à l'absence de consultation (imposition de décisions unilatérales) ou à l'absence de voix dans les processus participatifs démocratiques (notamment par des mécanismes qui sont hors de portée de certains groupes)* » (Séguin et Apparicio 2013, 212).

La justice procédurale se penche plus spécifiquement sur les manières employées pour prendre des décisions sur l'aménagement des aménités ou pour pallier aux effets néfastes de certaines infrastructures. Son analyse s'intéresse aux individus ou aux organisations impliquées dans les processus décisionnels et, plus particulièrement, aux acteurs ayant une réelle influence dans ce processus (Walker 2012). La recherche menée dans ce mémoire ne se penche pas spécifiquement sur ces deux dernières dimensions de la justice environnementale. Il est tout de même possible que les discours analysés dans les prochains chapitres soient liés de près ou de loin à ces dimensions.

Certaines recherches sur la répartition spatiale des parcs abordent également ces aspects de la justice environnementale (Boone et al. 2009; Miranda et Tunyavong 1994). On doit donc être conscient de leur implication et de leur interrelation dans la conception de la justice environnementale (Séguin et Apparicio 2013). Les prochains chapitres porteront une attention particulière à la notion d'équité environnementale dans les discours montréalais et québécois portant sur les espaces verts et les parcs. Sachant que l'équité environnementale est une des trois dimensions de la justice environnementale, voyons comment elle est définie et comment elle est interprétée.

1.3.1.2 L'équité environnementale

L'équité environnementale est également une notion complexe. Elle peut comporter de nombreuses définitions et être mesurée à l'aide de plusieurs indicateurs (Mollanejad et Zhang 2015; Sen et Foster 1997). Malgré ces difficultés, plusieurs chercheurs se sont aventurés dans ce courant de recherche en tentant d'évaluer la distribution ou la répartition de différentes aménités, services ou effets néfastes sur un territoire en fonction des différents groupes d'individus qui y vivent.

Du côté des études géographiques, différentes interprétations de la notion d'équité sont développées. Talen (2001, 470) propose quatre interprétations dans son article *School, Community, and Spatial Equity: An Empirical Investigation of Access to Elementary Schools in West Virginia*. La première est l'équité en tant qu'égalité, c'est-à-dire que tous les individus reçoivent les mêmes bénéfices peu importe leur statut socio-économique ou socio-culturel. La seconde est l'équité en fonction des besoins. Cette dernière est définie comme l'équité compensatoire par Crompton et Wicks (1988). Il s'agit d'une distribution qui compense la vulnérabilité de certains groupes de la population. Elle n'est pas égale pour tous puisqu'elle vise justement à favoriser les groupes vulnérables. Par exemple, en ce qui concerne les parcs, il pourrait s'agir d'une distribution favorisant par exemple les enfants, les aînés ayant une santé fragile, les personnes ayant une mobilité réduite ou bien un statut socio-économique précaire. La troisième définition qui s'inscrit dans une approche libérale de l'équité, conçoit qu'une répartition est équitable si elle répond à la demande politique ou économique d'individus ou de groupe de pression. Elle nécessite la participation des individus dans les processus décisionnels. Cette conception pose toutefois des enjeux de justice procédurale. En effet :

« Les quartiers des couches supérieures auront par exemple plus ou de meilleures bibliothèques municipales, car la demande y est plus forte pour ce genre de services et la capacité de réclamer avec succès ce type d'équipements y est aussi plus grande » (Apparicio & Séguin 2006, 26).

La quatrième et dernière définition répertoriée par Talen est l'équité sur la base du marché : *« where cost of service is a key factor in distribution »* (Talen 2001, 470). Cette dernière interprétation intègre des considérations plus monétaires sur la volonté et la capacité des individus de payer (*willingness to pay*) pour un service (Talen 2001, 470). Cela inclut notamment le montant qu'ils sont prêts à déboursier pour un service en particulier. Talen (1998) fait toutefois remarquer

avec pertinence que les distributions qui répondent au critère d'efficacité coïncident rarement avec les distributions fondées sur les besoins.

1.3.1.3 Conclusion

Les dernières sections permettent de constater la complexité de la définition de l'équité environnementale et, plus largement, de la justice environnementale. Cependant, la diversité des interprétations sur l'équité qu'émettent les auteurs ne représente pas un obstacle pour la suite de la recherche puisqu'elles permettent d'aborder la multiplicité des représentations de l'équité liées aux parcs et aux espaces verts. Suivant les interprétations de l'équité de Talen (2001), l'équité peut être interprétée en fonction des lois du marché comme elle peut aussi se traduire par l'implication des individus dans les prises de décisions en planification urbaine ou par la mesure des besoins comblés chez différents groupes d'individus. Elle peut aussi s'exprimer par une distribution égale de différents éléments sur un territoire donné. Ces deux dernières interprétations semblent être les plus évidentes dans les travaux exposés précédemment. La diversité des interprétations de la notion d'équité environnementale se manifesterait possiblement dans les discours montréalais sur les parcs et les espaces verts. Suite à ces observations, il semble maintenant pertinent de se pencher sur les études concernant la distribution des espaces verts et des parcs en milieu urbain et plus particulièrement celles qui s'intéressent au cas montréalais.

1.3.2 Études de la distribution des parcs et espaces verts en milieu urbain

De nombreuses études (Miranda et Tunyavong 1994; Boone et al. 2009; Wolch et al. 2014; Rigolon 2016) ont porté sur la distribution des parcs et des espaces verts. Au fil du temps, les chercheurs ont intégré un nouvel outil d'analyse : les systèmes d'information géographique (SIG). Certaines de ces études permettent de mieux évaluer la distribution des parcs et des espaces verts (Talen 1997). D'autres recherches soulèvent l'intérêt d'évaluer l'impact des décisions passées sur leur distribution (Miranda et Tunyavong 1994; Boone et al. 2009). Concernant plus spécifiquement le territoire montréalais, quelques études se sont intéressées à la distribution ou à l'accessibilité des parcs urbains ou à des éléments liés de près aux parcs et aux espaces verts, soit la végétation et les arbres (Wiebe 2010; Apparicio et al. 2010; Apparicio et al. 2012; Apparicio et al. 2017; Pham et al. 2013; Pham et al. 2012; Reyes et al. 2014). Les

prochaines sous-sections présentent ces études sur la distribution et l'accessibilité aux parcs et aux espaces verts.

1.3.2.1 Les études concernant la distribution des parcs et des espaces verts

La distribution spatiale de plusieurs services publics, qui comprennent les parcs et les espaces verts, a fait l'objet d'études, particulièrement depuis la fin des années 1970. Ces études n'arrivent pas toutes aux mêmes conclusions. Elles n'utilisent pas les mêmes méthodes et n'étudient pas les mêmes villes.

Lineberry (1977) se penche notamment sur la distribution de services publics dans la Ville de San Antonio aux États-Unis. Il propose cinq hypothèses de caractéristiques pouvant influencer la distribution de ces services. Parmi ces cinq hypothèses, trois sont regroupés sous la « *underclass hypothesis* » dont la présence de groupes d'individus moins nantis, la présence de minorités visibles ou la présence d'individus ayant moins de pouvoir (Lineberry 1977, 61). La quatrième hypothèse concerne les caractéristiques écologiques (*ecological traits*), c'est-à-dire des aspects géographiques d'un lieu qui sont influencés par des événements historiques ou naturels (Lineberry 1977, 62). La dernière hypothèse repose sur des décisions bureaucratiques des municipalités (Lineberry 1977, 64). Lineberry (1977) conclut que la distribution inégale de services fixes, dont font partie les parcs et les espaces verts, semble plutôt influencée par les caractéristiques écologiques que par la « *underclass hypothesis* », menant l'auteur à conclure que le cas de San Antonio « *could best be characterized as unpatterned inequality* » (Lineberry 1977, 134), c'est-à-dire une répartition inéquitable des services publics fixes d'un quartier à l'autre n'étant pas nécessairement affecté par la présence ou non d'individus en situation de pauvreté, de minorités visibles ou de personnes n'ayant pas ou peu de pouvoir.

Plusieurs auteurs, se penchant également sur la répartition des services publics municipaux, remettent ce résultat en question (Miranda & Tunyavong 1994; Koehler et Wrightson 1987; Mladenka 1989). Ces études, portant sur le cas de Chicago, arrivent à des conclusions similaires concernant les facteurs influençant la distribution des parcs sur le territoire. Dans le cadre de ces études, les parcs et les espaces verts sont compris comme des services publics fixes qui ont comme point commun d'être à la disposition des individus, nécessitant leur déplacement pour en profiter (Lineberry 1977 134), ce que Miranda et Tunyavong (1994, 514)

nomment « *Common-pool resources* »¹. Sous cette perspective, la distribution spatiale de ces espaces fixes est affectée par des décisions d'ordres historique et bureaucratique (Miranda et Tunyavong 1994,514; Koehler et Wrightson 1987, 81; Mladenka 1989, 558). Elle peut également être le résultat d'influence politique (Koehler et Wrightson 1987, 89). Toutefois, ces études n'arrivent pas aux mêmes conclusions en ce qui concerne le résultat de « *unpatterned inequality* ». D'une part, le résultat de « *unpatterned inequality* » est réaffirmé par Koehler et Wrightson (1987). Ces auteurs présentent ce résultat de la manière suivante: « *when distributions are inequitable, there is no systematic underclass bias..., [and] unpattern inequality is the result of bureaucratic decision rules and routines coupled with idiosyncratic historical events* » (Koehler et Wrightson 1987, 81). D'autre part, Mladenka (1989, 581) conclut que la présence de minorités ethniques et la proportion de propriétaires sont des facteurs importants dans la distribution des équipements de récréation sur le territoire de Chicago. Miranda et Tunyavong (1994), pour leur part, arrivent à la conclusion que le régime politique de la Ville influence également la distribution des services publics urbains.

Talen (1997) décide également de mener une recherche mettant en doute le résultat selon lequel une distribution inéquitable peut être le résultat d'une « *unpatterned inequality* ». Plus spécifiquement, elle cherche à compléter le portrait de l'équité dans la distribution de ces services en étudiant la dispersion spatiale des parcs et des sous-groupes de la population (socioéconomiques et socioculturels). La chercheuse utilise alors des outils d'analyse spatiale. Le résultat de cette étude est qu'il n'est pas possible d'établir, hors de tout doute, une iniquité liée au hasard ou à une suite d'événements historiques bien précis (*unpatterned inequity*).

Rigolon (2016), pour sa part, a entrepris d'analyser les résultats de près d'une cinquantaine d'études empiriques qui utilisent les systèmes d'informations géographiques (SIG) au sujet de l'accessibilité des parcs. Plus précisément, il analyse les résultats de ces études en fonction de trois groupes de paramètres concernant les parcs : la proximité, la superficie et la qualité des équipements. Il ressort de son analyse que les études révèlent, de manière plus évidente, des iniquités en ce qui concerne la superficie des parcs et la qualité de leur entretien touchant plus particulièrement des groupes d'individus moins nantis et les minorités ethniques.

¹ Cependant, les auteurs incluent dans cette dénomination des services qui se déplacent pour rejoindre les individus dont, notamment, les services d'urgences. L'utilisation de ce terme est plus appropriée pour les parcs et les espaces verts, mais demeure imprécise en ce qui concerne d'autres services comme les services d'urgences qui peuvent également être dénommés comme des « *Collective goods* » (Miranda et Tunyavong 1994, 514).

(Rigolon 2016). Par ailleurs, il conclut que peu d'études se sont penchées sur les raisons spécifiques menant à ces iniquités (Rigolon 2016, 168).

L'étude de Boone et al. (2009) *Parks and People: An Environmental Justice Inquiry in Baltimore, Maryland* démontre particulièrement bien l'intérêt d'explorer les décisions dans une perspective historique. Cette étude révèle qu'une proportion plus importante d'Afro-Américains ont un accès à distance de marche d'un parc (400 mètres ou moins) que les Blancs, mais que les Blancs ont accès à de plus grands parcs à cette même distance. Cependant, il appert que les quartiers habités par une majorité d'Afro-Américains étaient habités par la majorité blanche au cours des années 1960. À l'époque, Baltimore adoptait des politiques ségrégationnistes affectant les parcs. La prise en compte de l'adoption de politiques de ce genre ne peut mener à la conclusion que la répartition des parcs est équitable à Baltimore: « *if justice demands just distribution justly achieved, than it is difficult to interpret the pattern of parks in Baltimore as environmental justice* » (Boone et al. 2009, 784). Plus précisément, bien que ces parcs soient dans les quartiers habités par la minorité afro-américaine aujourd'hui, la prise en compte du processus politique et bureaucratique de l'époque de leur aménagement ne permet pas d'établir que cette répartition équitable a été atteinte de manière juste sur les plans procédural et de la reconnaissance des minorités. Par ailleurs, les auteurs indiquent l'intérêt d'examiner les représentations sociales passées liées aux parcs et aux espaces verts afin de tracer un tableau plus complet de leur distribution et de leur accessibilité :

« *This article provides an assessment of need using established protocols, but further research should refine fairness and equity of park accessibility and distribution, taking into account perceptions and meanings of parks, information beyond what can be discerned from census data* » (Boone et al. 2009, 784).

De nombreuses études se sont également penchées sur la distribution des parcs en milieu urbain et plus spécifiquement du point de vue de leur accessibilité (Apparicio et al. 2010), en prenant en compte différentes dimensions de l'accessibilité (Penchasky et Thomas 1981; Wiebe 2010; Apparicio et al. 2010, 367). Cependant, l'analyse de l'actuel mémoire ne se penche pas spécifiquement sur les différentes dimensions de l'accessibilité.

1.3.2.2 L'accessibilité des parcs montréalais et la distribution de la végétation

En ce qui concerne le cas montréalais, trois études se sont intéressées à la distribution et à l'accessibilité des parcs urbains. Dans « Accessibilité spatiale aux parcs urbains pour les enfants

et injustice environnementale », Apparicio, Cloutier, Séguin et Ades (2010) évaluent l'accessibilité aux parcs pour les enfants en intégrant, dans leur analyse, les différents équipements répertoriés dans ces lieux. Les résultats de cette étude montrent que certains secteurs ayant une quantité plus élevée d'enfants vivant dans des ménages à faible revenu notamment dans certains quartiers d'immigration, soit Montréal-Nord et Côte-des-Neiges, ont une faible accessibilité (Apparicio et al. 2010, 380). Cependant, elle révèle qu'une proportion plutôt faible d'enfants de 15 ans et moins, vivant sous le seuil de la pauvreté, résident dans des secteurs problématiques. Les auteurs concluent, concernant la distribution de parcs urbains, que « *l'injustice environnementale demeure un phénomène relativement marginal sur l'île de Montréal* » (Apparicio et al. 2010, 380).

Le mémoire de Wiebe (2010) se penche pour sa part sur l'accessibilité spatiale aux équipements et services pour les enfants dans l'arrondissement montréalais de Rosemont–La-Petite-Patrie. L'autrice évalue également les pratiques d'utilisation des équipements et des services par les enfants et leurs parents. Elle étudie l'accessibilité en fonction de la conception de l'équité en termes d'égalité et en termes d'équité compensatoire. Les parcs et les équipements de loisir font partie des différents éléments étudiés dans cette recherche. Le premier résultat de ce mémoire montre une répartition aléatoire (*unpatterned inequality*) des équipements pour enfants dans l'arrondissement étudié. Le deuxième résultat, basé sur enquête qualitative portant sur un nombre restreint de familles avec jeunes enfants, démontre que « *les pratiques d'utilisation varient selon le type d'équipement ou de service* » et que mis à part pour les garderies, « *nous ne pouvons pas réellement parler de lacunes importantes au niveau de la quantité et de la variété des services* » (Wiebe 2010, 128). En fait, ce sont les dimensions de l'organisation de la ressource et de l'accessibilité spatiale qui déterminent davantage l'utilisation des équipements par les familles enquêtées avec jeunes enfants.

Une autre étude, basée sur des données statistiques de l'enquête origine-destination de Montréal en 2008, analyse l'accessibilité à distance de marche des parcs par les enfants à Montréal. Reyes, Paez et Morency (2014) calculent l'accessibilité en fonction du statut socio-économique et de certaines caractéristiques démographiques (âge, genre, revenu, modèle familial) en utilisant une régression linéaire multiple. Plus précisément, les auteurs évaluent le lien entre la distribution d'individus âgés de 7 à 16 ans et l'accessibilité aux parcs dans la région de Montréal. L'objectif est d'observer si des différences notables existent concernant leur distribution sur le territoire et concernant leur accessibilité en fonction des modes de transport offerts aux enfants. L'étude démontre que des différences en termes d'accessibilité existent en fonction du statut socio-économique et des facteurs démographiques. Ainsi, les auteurs observent une

meilleure accessibilité des parcs pour les enfants habitant dans les banlieues de l'île de Montréal et pour les enfants de familles ayant un statut socio-économique plus élevé (Reyes et al. 2014, 43). Ils attribuent ces résultats au plus grand choix d'espaces verts dans ces secteurs de l'île et à des niveaux plus élevés de mobilité pour ces groupes de population (Reyes et al. 2014, 43). Bien que cette étude s'intéresse spécifiquement à l'accessibilité, les auteurs notent l'intérêt de ce modèle d'analyse quantitative pour les recherches qui portent, entre autres, sur les questions d'équité.

D'autres études en équité environnementale se sont intéressées à la répartition de la végétation à Montréal. Elles démontrent une faible iniquité en ce qui concerne la distribution de la végétation pour les populations à statut socio-économique faible et les minorités visibles (Apparicio et al. 2012, Apparicio et al. 2017; Pham et al. 2013; Pham et al. 2012). Une de ces recherches suggère plus précisément que des études qualitatives devraient être réalisées afin de mieux comprendre les facteurs ayant contribué à la distribution de la végétation à Montréal (Pham et al. 2013, 24).

1.3.2.3 Conclusion

Pour conclure cette sous-section, les études précédentes montrent que de nombreux éléments peuvent être pris en compte dans l'analyse de l'équité environnementale pour les parcs: différentes dimensions de l'accessibilité, les équipements présents dans les parcs, les superficies des parcs et les facteurs socio-économique et démographique de la population. Quant aux recherches de Miranda et Tunyavong (1994) et Boone et al. (2009), elles proposent d'analyser les décisions d'ordre historique affectant la distribution et l'accessibilité aux parcs. Cependant peu d'études concernant Montréal se sont penchées précisément sur ces décisions et sur les représentations sociales associées au parc. Enfin, les études portant sur le cas montréalais démontrent de faibles iniquités en ce qui concerne la distribution ou l'accessibilité aux parcs, parfois même aucune iniquité dans certains arrondissements spécifiques.

1.4 Problème, objectifs et question de la recherche

1.4.1 Problème de recherche

Pour mieux comprendre la géographie des parcs montréalais et plus spécifiquement leur répartition à travers ce territoire, au-delà d'un examen de leur localisation actuelle, une analyse historique se révèle pertinente, car « *l'urbanisme est un art diachronique [...]. Aucun élément n'est vécu par lui-même; il se révèle toujours lié à son environnement, à la séquence d'événements qui y ont conduit [...]* » (Kevin Lynch cité dans Choay 1965, 385). C'est pour cette raison que nous proposons de reconstituer les représentations des parcs des acteurs institutionnels dans la durée : « *place representations are not temporally fixed but shift in relation to transformations in dominant ideologies as they pertain to the city* » (Mele 2000, 631). Plus spécifiquement, ce mémoire porte sur les discours à propos des parcs et des espaces verts depuis le début des années 1950 jusqu'à la fusion des municipalités de l'île de Montréal en 2002.

Par ailleurs, comme indiqué en introduction, les notions « d'espace vert » et de « parc » incluent une typologie plutôt diversifiée d'espaces urbains (Wolch et al. 2014). À l'instar de Lineberry (1977) et de Miranda et Tunyavong (1994), dans le cadre de ce mémoire, nous comprenons l'espace vert et le parc comme des services publics fixes, à la disposition des individus, nécessitant le déplacement de ces derniers pour en profiter. Ainsi, cela comprend tous les espaces verts et les parcs gérés et administrés par une entité institutionnelle publique : la Ville de Montréal, le gouvernement provincial, la Communauté urbaine de Montréal, etc. Cela inclut autant des ruelles vertes que de grands espaces verts régionaux. D'autre part, on définit le parc comme un espace vert modifié par l'humain dans l'optique de répondre aux besoins des citoyens. Sous ces définitions, un espace vert peut être ou non un parc, mais un parc est toujours un espace vert.

Les chapitres d'analyses mettent en lumière des définitions de ces notions, parfois plus précises ou différentes, relayées par le discours des acteurs montréalais. Les acteurs partagent parfois des définitions plus ou moins similaires de ces deux notions.

1.4.2 Objectifs de la recherche

L'objectif global est de documenter et de décrire les différentes représentations sociales des acteurs clés et dans la mesure où ce sera possible, celles d'acteurs de la société civile au sujet des parcs et des espaces verts à Montréal depuis la création du Service des parcs de Montréal en 1953. Il est question d'analyser, dans une perspective historique et institutionnelle, les discours concernant les parcs et de vérifier l'existence de préoccupations liées à l'équité à Montréal. Ainsi, la recherche vise à connaître les acteurs catalyseurs de représentations sociales des parcs et des espaces verts à Montréal. On cherche également à définir quelles sont ces représentations sociales, à déterminer les groupes visés par les discours concernant les espaces verts et les parcs et si on retrouve une volonté municipale de bien équiper les quartiers moins nantis, voire de mieux les équiper que les autres quartiers pour compenser l'absence de verdure et d'espace de jeu dans ces milieux résidentiels.

1.4.3 Question de recherche

La recherche vise à étudier les représentations sociales des parcs et des espaces verts émanant des discours des acteurs clés sur le territoire montréalais. Cela nous mène à formuler la question de recherche suivante : quelles sont les représentations sociales véhiculées par les différents acteurs en ce qui concerne les parcs et les espaces verts et leur planification à Montréal depuis 1953? Ces représentations incorporent-elles une dimension d'équité environnementale ?

Les représentations sociales associées aux parcs et aux espaces verts s'inscrivent dans des contextes historiques, politiques et culturels changeants. Ainsi, l'analyse sera contextualisée en tenant compte notamment de l'histoire, de la politique et de l'urbanisme montréalais. En plus de l'analyse des différents éléments dans les discours, il sera possible de déterminer si différents groupes sociaux de résidents ont été pris en compte et si des préoccupations relatives à l'accessibilité aux parcs pour ces groupes étaient présentes dans les discours.

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à nos questions de recherche, une recherche documentaire et une analyse thématique dite conventionnelle des documents ont été retenues. Nous décrivons dans ce chapitre notre façon de procéder. Les paragraphes qui suivent présentent le processus d'échantillonnage et discutent de la fiabilité de nos sources.

2.1 Recherche documentaire : échantillonnage et contexte

Tout d'abord, il est essentiel de préciser quels types de documents ont été analysés pour cette recherche. Comme le mentionnent de nombreux auteurs (Cellard 1997; Bryman 2008, May 2001), plusieurs types de documents peuvent faire l'objet d'une analyse et il importe que ceux-ci respectent des critères préétablis. La méthode de recherche en histoire applique plusieurs précautions à prendre avec les documents, mais Cellard (1997, 258) affirme que « *la liste parfois exagérément exhaustive des précautions et des éléments de doute dressée par Langlois et Seignobos (1898) peut non seulement avoir un effet paralysant, surtout lorsque les sources sont rares* ». C'est pour cette raison, entre autres, que le chercheur doit faire bon usage de son jugement et de son esprit critique lorsqu'il récupère des documents à des fins d'analyse. Les critères qui ont été établis dans la sélection permettent d'établir la crédibilité de l'analyse : « *Selecting the most appropriate method for data collection and the amount of data are also important in establishing credibility* » (Graneheim & Lundman 2004). Ainsi, nous avons recueilli les documents qui nous semblaient les plus appropriés pour notre analyse dans différents centres de documentation et d'archives situés à Montréal. Nous avons surtout récupéré les documents textuels plutôt que des documents très techniques comme des cartes qui ne permettent pas de ressortir autant de thèmes que des écrits. Platt (1981) considère qu'il est idéal d'arrêter lorsqu'on considère que les sources d'informations pertinentes ont toutes été échantillonnées et qu'il ne semble plus possible d'obtenir davantage de données intéressantes: « *When all potential types of sources have been thoroughly samples and several further instances of each type do not bring anything new to light* » (Platt 1981, 40).

Ainsi, avant d'entreprendre notre échantillonnage, nous avons d'abord fixé la période d'étude. Elle commence en 1953, date de mise en place du Service des parcs de Montréal et elle se termine en 2002, date où a eu lieu la fusion des municipalités de l'île de Montréal. Les documents ont été repérés à partir de plusieurs bases de données accessibles au Centre de

documentation du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), ainsi que par une recherche dans différents centres d'archives et bibliothèques montréalais : Archives de Montréal, Bibliothèque et archives nationales du Québec, bibliothèque du Jardin botanique et bibliothèque d'aménagement de l'Université de Montréal. Les documents pertinents pour l'analyse du discours des différents acteurs en ce qui concerne les parcs et les espaces verts ont été pris en compte. Nous avons retenu différents types de documents émanant de diverses instances pertinentes comme la Ville de Montréal, les organismes communautaires, le gouvernement provincial ou encore de personnes qui ont eu un rôle d'orientation ou de décision concernant les parcs montréalais. Il s'agit de documents institutionnels tels que des rapports de commission, des recherches commandées par le gouvernement provincial, des textes officiels, des discours écrits et des publications dans les médias. Certains documents scientifiques ont aussi été utilisés de manière à étoffer notre connaissance du contexte institutionnel. Par ailleurs, ont aussi été inclus des documents préparés par les autres niveaux de pouvoir comme la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et le gouvernement provincial puisque les parcs et les espaces verts, comme d'autres éléments du territoire, ont été affectés par les différents changements administratifs: création de la Communauté urbaine de Montréal, changement structurel des services de la Ville, création de ministères ayant une certaine responsabilité sur les parcs et les espaces verts en milieu urbain, etc. D'autres documents rendent compte de l'état des parcs au niveau d'un arrondissement ou d'un quartier. Ceux-ci sont utiles pour approfondir notre connaissance des discours institutionnels. Dans certains cas, ces documents sont nécessaires, car, comme le souligne Cellar (1997 :255), il est « *essentiel de savoir composer avec certaines sources documentaires, même les plus pauvres, car ce sont souvent les seules qui puissent nous éclairer un tant soit peu sur une situation donnée* » (Cellard 1997, 255). En tout, un peu plus de 150 documents ont été repérés et codifiés afin de procéder à l'analyse thématique.

Par ailleurs, lorsqu'on fait appel à une analyse documentaire pour une recherche historique, il est important de prendre en compte les contextes social, économique et politique dans lesquels les documents ont été conçus : « *The task of the analyst becomes a reading of the text in terms of its symbols. With this in mind, the text is approached through understanding the context of its production by the analysts themselves* » (May 2001, 193). L'aspect positif de l'analyse documentaire est que le chercheur n'influence pas l'auteur dans le discours qu'il livre. Cependant, le chercheur n'a pas le contexte exact ni l'occasion d'approfondir certains éléments du discours avec son auteur (Cellard 1997, 252). C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire de

chercher à comprendre le contexte socio-politique montréalais et son évolution durant la période étudiée.

En outre, l'analyse d'un document ne se fait jamais de manière tout à fait objective. Si le document est conçu dans un certain cadre culturel, son analyse l'est tout autant. Le chercheur doit donc utiliser sa subjectivité comme un outil plutôt que de l'éviter comme une nuisance : « *A document cannot be read in a detached manner. Instead, we must approach documents in an engaged, not detached, fashion* » (May 2001, 183). En effet, la subjectivité peut finalement devenir une alliée de taille dans le cadre d'une recherche historique, car en étant conscient de notre vulnérabilité au contexte social actuel, il est possible de comparer et de comprendre l'ampleur du changement que reflètent les documents analysés (May 2001, 183).

2.2 Analyse thématique conventionnelle

Il existe différents types d'analyse de données textuelles (Fallery et Rhodai, 2007). Notre choix s'est arrêté sur l'analyse thématique compte tenu des types de documents recueillis et du caractère historique des données textuelles analysées. Bryman (2008,529) définit ce type d'analyse de textes comme une « *analyse qualitative de contenu* » (*qualitative content analysis*) qui consiste en « *une recherche des thèmes sous-entendus dans le corpus de données analysé* ». L'interprétation des discours des différents acteurs sur un sujet particulier, dans notre cas, les espaces verts urbains montréalais, nécessite une implication plus forte du chercheur. En effet, en utilisant cette méthode, le chercheur doit appliquer son jugement de manière plus aiguë que dans d'autres circonstances pour encadrer son interprétation et prendre un recul sur son propre point de vue. Malgré ce défi, l'analyse thématique permet une plus grande flexibilité en permettant de comprendre la manière dont sont conçus les symboles et les représentations et comment ils évoluent et sont utilisés (May 2001, 193).

Plusieurs types d'analyse thématique existent. L'analyse thématique conventionnelle est inductive. En ce sens, les codes ne sont pas établis préalablement par des écrits ou différentes théories, mais directement à partir des textes analysés (Miles & Huberman 1994). C'est ce type d'analyse thématique qui semble le plus approprié pour un sujet plus limité quant aux écrits (Hsieh & Shannon 2005). Dans ce mémoire, une analyse thématique conventionnelle a été produite à partir des documents repérés au courant de la recherche. Il s'agit d'une méthode qui intègre une codification des données qui fait en sorte que « *l'analyste est [...] plus ouvert et plus sensible au contexte* [traduction de l'auteur] » (Huberman & Miles 1991, 99). Une liste de codes qui renferme

la plupart des thèmes ou des concepts que les différents acteurs utilisent lorsqu'ils font allusion aux parcs ou aux espaces verts a été produite. Ces « codes thématiques » sont le produit de l'inférence et représentent les thèmes que révèlent les documents (Huberman & Miles 1991, 117).

Comment rendre compte de la fiabilité des résultats et comment les présenter ? Graneheim et Lundman (2004) dressent une liste de trois critères permettant de démontrer la fiabilité des résultats de l'analyse thématique : *credibility*, *dependability* et *transferability* qu'on peut traduire par crédibilité, fiabilité et transférabilité. La crédibilité relève de tout le processus d'organisation des données et d'explication de la méthode choisie pour leur analyse. Ainsi, la crédibilité relève de tout ce qui a déjà été mentionné à propos de la méthodologie pour le présent travail. Ensuite, la fiabilité (*dependability*) tient à la manière dont le chercheur neutralise ou prend en compte les effets du temps sur les données et l'analyse (Graneheim & Lundman 2003). Ce mémoire ne peut répondre à la question sans prendre en compte non seulement le contexte actuel, mais aussi le contexte d'élaboration des discours et ce qui les distingue. Le dernier critère, la transférabilité, se rapporte à la manière dont peuvent être transférés les résultats à d'autres cadres et d'autres échantillonnages. Il nécessite de prendre en compte le contexte, comme nous l'avons déjà mentionné au fil de ce texte. Il ne semble pas nécessaire de répéter l'importance qu'il prendra tout au long de l'étude.

Pour formuler notre analyse, on s'inspire du texte de Carmon (1999) concernant le « *urban renewal* » et son étude du cas israélien. Tout d'abord, cette chercheuse présente une revue historique des interventions publiques sur des quartiers détériorés d'Occident. Ce survol est suivi par l'analyse du cas israélien en fonction des trois générations d'interventions qu'elle a circonscrites dans la partie précédente. Sans reprendre exactement la même structure puisqu'il ne s'agit pas du même sujet ni du même contexte, notre analyse est exposée en trois parties représentant chacune de nos périodes. Ces dernières sont dévoilées subséquentement en utilisant les documents révélant un changement évident dans les discours comme élément de séparation.

Notre analyse documentaire nous a permis de distinguer trois périodes distinctes identifiées à partir des discours des acteurs institutionnels. Un thème majeur peut être associé à chacune des périodes : celui de « *Community recreation* » de 1953 à 1966, la croissance urbaine pour la période de 1967 à 1991 et de développement durable de 1992 à aujourd'hui. Ces différents thèmes sont prépondérants dans les discours municipaux à leurs époques respectives. Cependant, notre analyse montre que les différents sous-thèmes associés à ces thèmes majeurs ne sont pas toujours exclusivement associés à une seule période. Par exemple, le thème de qualité de vie et ses indicateurs multiples se retrouvent dans les discours des acteurs de la période

de croissance urbaine et au courant de la période du développement durable. Quant au thème de l'équité, il est abordé graduellement à travers ces trois périodes. Ainsi, les acteurs institutionnels ont plutôt des préoccupations pour certains groupes d'individus, notamment les enfants de familles modestes, et leur accès aux parcs dans la première période. Au courant de la deuxième période, les acteurs intègrent davantage de préoccupations pour une répartition plus équitable de ces espaces sur le territoire. Toutefois, ces préoccupations n'occupent pas une place centrale dans les discours de cette période. Enfin, les discours de la troisième période souscrivent plus clairement à un objectif de distribution équitable des parcs sur le territoire montréalais.

Ainsi, la première période correspond à l'époque de Claude Robillard et de la période d'opération du Service des parcs de Montréal. La deuxième période débute en 1967 au moment de la publication du document *Montréal Horizon 2000* (Ville de Montréal 1967). Elle correspond à une période de métropolisation de Montréal, de croissance urbaine et de paupérisation des quartiers centraux. Enfin, la troisième période débute avec l'adoption du premier plan d'urbanisme de Montréal en 1992. Cette dernière période est marquée par l'importance accordée au développement durable dans le discours des acteurs montréalais.

Dans les sections suivantes du texte, nous présentons chacune de ces périodes en commençant par un aperçu général de la période et de ses caractéristiques, puis en développant les thèmes récurrents concernant les parcs montréalais et les éléments de rupture dans les discours, soit les changements importants observés.

CHAPITRE 3 : 1953 À 1966 - LE SERVICE DES PARCS DE MONTRÉAL : LA SOCIÉTÉ DU LOISIR MONTRÉALAISE

La création du Service des parcs de Montréal par le maire Camillien Houde marque le début de cette première période qui a été caractérisée par des tensions culturelles, politiques et religieuses qui ont particulièrement marqué la société québécoise (Bellefleur 1986; Fougères 2012). En 1952, la surintendance des parcs est détachée du Service d'urbanisme pour créer un service municipal à part entière, le Service des parcs. Ce nouveau service fut dirigé par Claude Robillard, un ingénieur-électricien de profession et un poète amateur. La période d'opération de ce service est considérée comme la plus prolifique pour l'aménagement des parcs à Montréal (De Laplante 1990, 131; Legault 2002, 32). On estime que le financement pour les parcs est passé de 4 000 000\$ à plus de 24 000 000\$ entre 1949 et 1968 (Laplante 1990). Ces fonds ont servi à construire 13 piscines extérieures, plusieurs centres récréatifs, quatre arénas et plusieurs autres infrastructures et à offrir des activités très diversifiées : activités sportives organisées, parade des parcs², théâtre ambulant, théâtre extérieur, ateliers divers. Le Service des parcs a eu des répercussions importantes sur la manière de concevoir les espaces de loisirs et de culture dans la métropole (Legault 2002, 32) et il est encore possible d'en apercevoir l'héritage dans le paysage montréalais aujourd'hui.

Le thème principal de cette première période d'analyse est le loisir. Il apparaît régulièrement dans les documents recensés de cette époque. La notion de loisir peut revêtir plusieurs significations dépendant de l'époque, des lieux, des individus et des activités qui lui sont associées. Parmi ces significations, on distingue entre autres :

« [...] le plaisir et le divertissement, le défi et l'aventure, la recherche de détente de l'esprit ou du corps, l'évasion par rapport aux obligations quotidiennes, l'importance des activités pratiquées entre amis (sociabilité), l'engagement personnel et la persévérance dans une activité, la recherche de solitude, la volonté d'apprendre et de connaître, la recherche d'expériences nouvelles, la reconnaissance sociale » (Pronovost 2012, 622).

Dans le cadre de notre analyse, nous allons observer la signification que donnent les acteurs politiques montréalais au loisir lorsqu'il est question des parcs et des espaces verts. À l'instar de Bellefleur (1986, 15), il semble incontournable de situer ce thème dans son contexte

² Les parades des parcs sont des événements organisés par le Service des parcs qui rassemblaient les enfants inscrits aux activités des différents parcs de la Ville.

historique général afin d'observer son introduction dans les discours portant sur les parcs et les espaces verts puisqu'il s'agit d'un aspect dépendant, notamment, de rapports politiques et culturels.

Outre la volonté de mettre en place des activités visant principalement la jeunesse, plusieurs aspects de cette évolution semblent particulièrement influencer les décisions municipales concernant le loisir et les parcs : la sécularisation progressive des loisirs (section 3.1), le besoin d'améliorer l'image de la métropole et une nouvelle dynamique culturelle (section 3.2) ainsi que l'influence états-unienne (section 3.3). Ils permettent de comprendre et d'analyser les discours des acteurs politiques municipaux de l'époque et l'utilisation récurrente du thème du loisir dans leurs discours.

3.1 Récréation des jeunes montréalais et sécularisation

Dans le contexte d'après-guerre, la Ville de Montréal mise sur l'instauration d'un système de parcs et de loisirs publics afin de répondre à l'augmentation de la population dans la métropole (De Laplante 1990, 131), dont principalement des enfants. Une augmentation de la demande pour répondre aux besoins de ces jeunes Montréalais et Montréalaises semble évidente dans le contexte du « *baby-boom* ». Plus de 20 documents recensés de cette période, notamment les discours de Claude Robillard et des articles de journaux, font référence aux enfants ou aux jeunes, ce qui confirme la préoccupation pour cette tranche d'âge par les acteurs de l'époque et par le Service des parcs de Montréal.

Jean de Laplante (1990) offre un aperçu assez révélateur des décisions et relations internes du Service des parcs de Montréal à cette époque dans son livre *Les parcs de Montréal des origines à nos jours*. Le Service des parcs était constitué de cinq divisions: la division de l'entretien, celle de la récréation, la division des arbres, le Jardin botanique et les restaurants. Les collaborateurs de Robillard au Service des Parcs furent essentiellement des ingénieurs, des experts en éducation physique, en zoologie et en botanique (De Laplante 1990). Ce service s'est implanté à une époque de changement important caractérisé, entre autres, par la sécularisation progressive de plusieurs secteurs d'activités. C'était le cas des services de loisir offert plus particulièrement aux jeunes. Les besoins se multiplient et évoluent, particulièrement pour la population ouvrière montréalaise des années 1940 et 1950. Pour Robillard, à l'instar de ses homologues états-uniens, le parc est un moyen d'offrir à la population moins nantie un lieu pour s'évader du quotidien : « *Votre service des parcs est peut-être un luxe, mais dans bien des cas*

c'est le luxe des pauvres et en somme un luxe assez bon marché » (Robillard 1955). Cette préoccupation pour les populations moins nanties est aussi présente dans la justification de Robillard de la création d'espaces comme le Jardin zoologique:

« Je sais que la construction de jardin zoologique peut scandaliser alors qu'on discute encore de projets d'habitations pour les humains; je sais que le sujet est un excellent thème à beaux discours, mais je sais également que la récréation familiale est une pressante nécessité et que précisément ces gens qui sont mal logés sont les clients les plus enthousiastes d'un jardin zoologique qui jouera pour eux le rôle d'un voyage dans le nord qu'ils ne peuvent se payer, d'une vacance au bord de la mer » (Robillard, 1957).

À l'époque, les parcs fonctionnaient à la manière dont fonctionnent nos camps de jour actuels, particulièrement au courant de la période estivale. Des moniteurs étaient affectés aux différents parcs et les enfants pouvaient s'inscrire aux diverses activités offertes dans ces lieux de verdure. L'intention derrière l'organisation de ces activités visait le développement des enfants : *« procurer à l'enfant un agréable divertissement est pour lui l'occasion d'extérioriser sa personnalité, d'acquérir le goût du beau, le sens de l'harmonie, d'enrichir son vocabulaire, de devenir plus complet »* (Anonyme 1957b). L'offre du Service des parcs comprenait un large éventail d'activités : artisanat, menuiserie, sports divers, théâtre, photographie, etc. (De Laplante, 1990). Chaque année, un carnaval était organisé par le Service des parcs et un grand défilé avait lieu à chaque fin de période estivale pour donner l'occasion aux parents de voir les réalisations de leurs enfants (Anonyme 1956a, Anonyme 1956b ; Morin 1970).

Ces activités de loisir sont développées dans un contexte de sécularisation progressive de la société québécoise. Le Service des Parcs fut créé en parallèle des services de loisir organisés et offerts par le clergé catholique québécois, particulièrement influent à cette époque, et des activités organisées par la *Montreal Parks and Playgrounds Association* (MPPA), un organisme privé non religieux, actif depuis la fin du siècle dernier (Dagenais 2006). Les trois systèmes cohabitent jusqu'en 1968 lorsque la loi 28 (loi des fabriques) interdit au clergé *« d'acquérir ou d'administrer des biens pour des fins de loisir »* (Bellefleur 1986, 131).

Pour leur part, les activités principales de la *Montreal Parks and Playgrounds Association* MPPA semblent s'être terminées au début des années 1970³. Les documents révèlent que cet

³ Après une recherche sur différentes bases de données et centres de documentation, il ne semble pas possible de trouver une date précise de fin des activités du MPPA. Or, un des sites internet consultés, rassemblant plusieurs articles au sujet de l'association, indique que cette dernière aurait cessé ses activités à propos du Mont-Royal au début des années 1970 : <https://montrealparks.wordpress.com/>

organisme a encadré les citoyens dans la gestion de nouveaux « *community playgrounds* » comme l'explique Egan Chambers, ancienne vice-présidente de l'Association à l'époque, au journal *The Montreal Star* : « *we try to develop a community playground until the community is ready to operate it itself* » (Anonyme 1962). Or, outre ce passage, aucun autre document d'archives recensé pour cette période ne porte sur les actions menées par cette association montréalaise de loisir.

Quant aux paroisses, elles devaient répondre à une demande de plus en plus exigeante sur des sujets de plus en plus diversifiés sans nécessairement obtenir l'aide de l'État. Les paroisses urbaines s'engagent, à partir des années 1940, dans un mouvement d'évolution progressif. On voit alors se créer un : « *réseau d'organisations communautaires [catholiques] dans une variété de domaines de la vie quotidienne ouvrière : santé et services sociaux, logement, loisirs, économie familiale, jardins communautaires, etc.* » (Bherer et Collin 2012, 1179). Ainsi, la croissance et l'évolution de la société civile montréalaise sont marquées par « *l'expérimentation d'une succession d'innovation en matière d'animation sociale, associée à une transformation progressive de l'État et de l'Église et de leur action* » (Bherer et Collin 2012, 1208). À travers leurs évolutions respectives, ces réseaux finirent par se confronter sur plusieurs sujets, dont le loisir.

Le clergé catholique organisait déjà le loisir des Québécois et des Québécoises depuis plusieurs décennies : patronages, camps et colonies de vacances, œuvres des terrains de jeu (O.T.J), etc. (Bellefleur 1986). Le loisir fut longtemps sous la responsabilité du clergé comme plusieurs autres services et secteurs communautaires. Le réseau des œuvres des terrains de jeu (O.T.J), une organisation catholique du début et milieu du 20^e siècle, jouissait déjà d'une organisation solide et revendiquait davantage de ressources du gouvernement afin d'être en mesure de lutter contre les loisirs « *malsains ou immoraux* » (Bellefleur 1986, 129). Ainsi, le loisir a fait partie des sujets de discordes entre le clergé, l'État et la société civile avant et pendant la Révolution tranquille (Bellefleur 1986).

Les nouveaux systèmes publics municipaux vinrent concurrencer les O.T.J. : « *et ce problème ne se posa pas seulement en termes de contrôle monétaire, mais aussi en termes des rôles respectifs de l'Église et de l'État en matière de loisir* » (Bellefleur 1986, 129). Les organisations paroissiales de loisir furent sécularisées au courant de la Révolution tranquille et passèrent complètement sous la direction municipale à la fin des années 1960 (Bellefleur 1986, 131) :

« *Le loisir organisé y perdit complètement ses orientations centrées sur le prosélytisme religieux en ce qui concerne sa promotion institutionnelle. Ceci n'empêcha*

pas certaines œuvres de rester marquées de l'esprit de leurs fondateurs pendant plusieurs années, ni à des individus profondément religieux de continuer à y travailler que ce soit bénévolement ou professionnellement » (Bellefleur 1986, 203).

Ainsi, les nombreuses activités organisées par le Service des parcs de l'époque offraient un divertissement aux enfants tout en faisant compétition aux activités organisées par l'Église et fini par complètement prendre le contrôle de l'organisation des loisirs dans les parcs à Montréal à la fin des années 1960 (Bellefleur 1986).

3.2 L'image de Montréal, « le goût du beau » et les activités culturelles

Au-delà de cette dualité entre l'État et l'Église, le Service des parcs a permis d'introduire des milliers d'enfants à des techniques d'artisanat, au théâtre et aux sports. À maintes reprises, les textes que nous avons analysés rappellent que les activités ont pour but d'inculquer « *le goût du beau* » (Anonyme 1954; Anonyme 1957a, Anonyme 1957b). Par ailleurs, pendant cette période, les acteurs municipaux montréalais ont des représentations hygiénistes des parcs et leur attribuent des bienfaits sur le plan sanitaire et de développement des enfants. Cet extrait de discours de Claude Robillard (1958) témoigne des fonctions qu'il attribue aux parcs à l'époque :

« Cela ressort clairement de la définition suivante de l'urbanisme: l'art d'aménager les centres urbains en fonction de la santé de leurs habitants, de leur besoin de se déplacer facilement et de leur besoin inné de beauté. À ce triple point de vue, santé, circulation, beauté, votre service des parcs a son mot à dire, et c'est, j'espère, ce qui m'excuse de vous avoir parlé ce soir plutôt d'urbanisme que strictement de parcs » (Robillard 1958, 6).

On note que Claude Robillard attribue aux parcs d'autres vertus. Il considère que les parcs contribuent à faire de Montréal « *la plus belle ville du monde* » (Robillard 1958, 1). De plus, l'esthétique devient un thème récurrent dans la presse de l'époque (Anonyme 1957a; Anonyme 1957b; De Laplante 1968). Cette représentation de l'espace vert est, en quelque sorte, un élément de continuité avec les périodes précédentes où le parc était considéré comme un endroit de détente et de contemplation (Dagenais 2006, Corbett 2006). Pour Claude Robillard, l'aspect esthétique des espaces verts est incontournable : « *On ne peut pas imaginer de belle ville sans de beaux parcs* » (Robillard 1958). Cette idée semble être partagée par le magazine *McLean* qui ajoute que « *le souci des fleurs, de la verdure et des parcs témoigne d'un raffinement de la civilisation urbaine* » (Macdermot 1961). On tente d'embellir la ville et ses quartiers avec des fleurs

et des parcs afin de changer l'image industrielle de la métropole. Selon lui, les parcs font partie des raisons pour lesquelles Montréal est « *la plus belle ville au monde* » :

« *Ses larges avenues bordées d'arbres, ses nombreuses places publiques aux proportions harmonieuses, ses nobles monuments judicieusement situés, ses édifices publics de grand style, ses vastes parcs bien distribués et agréablement aménagés, ses promenades fleuries [...] font l'admiration de tous les visiteurs et la fierté de tous ceux qui ont le bonheur de l'habiter* » (Robillard 1958, 1).

Parallèlement à cet intérêt pour l'esthétisme, la culture prend une place d'importance dans les activités offertes par le Service des Parcs de cette période; une culture au service du développement des jeunes. Parmi ces activités, c'est le théâtre qui reçoit le plus d'attention durant le règne de Robillard. L'art dramatique apparaissait comme un moyen « *d'inculquer aux jeunes qui se groupent autour d'eux [les comédiens] le goût du beau, à développer leur personnalité, à leur apprendre à s'exprimer avec aisance, à leur faire acquérir de l'assurance et les multiples qualités qu'apporte la pratique de la scène* » (Anonyme 1957a). C'est dans cette perspective que voit le jour le théâtre ambulant *La Roulotte* dirigée par Paul Buissonneau. Ce théâtre a fait le tour de plusieurs parcs de la métropole pour le plaisir des plus petits. À ce moment de l'histoire, le théâtre connaît une véritable effervescence à Montréal et le théâtre ambulant en est un exemple (Lemay 1953).

Cet aspect des parcs à l'époque de Robillard concorde avec l'éveil culturel de la majorité francophone, le développement du milieu télévisuel ainsi que la mutation de la scène musicale et théâtrale. Cet intérêt marqué mène à l'installation d'un théâtre extérieur unique au Canada : le *Théâtre de Verdure*. Ce théâtre était très attendu et très prisé par journées de beau temps. Ce lieu permet une certaine démocratisation de l'art (Gagnon 1963; Meunier 1963; Irwin 1965; Duças 1966, Maitre 1961). Cette idée de théâtre arrive à la même époque où les boîtes à chanson du style *Casa Loma* et *Chez Paré* animent les nuits de la *Main*⁴ et de la rue Sainte-Catherine. Bien qu'ils aient eu quelques problèmes liés au programme moralisateur du maire Drapeau (Latouche 2012, 1274), leur influence a contribué à l'instauration d'une scène musicale importante. Près d'une décennie plus tard, la télévision et la nouvelle scène musicale font briller une jeune étoile : Germaine Dugas. Cette dernière, animatrice de télé et chansonnière, prend la barre de la programmation des spectacles de chansonniers au nouveau *Théâtre de Verdure*. Une journaliste du journal *The Star* rapporte cette déclaration de l'icône de la jeunesse montréalaise de l'époque :

⁴ Expression commune désignant la rue Saint-Laurent.

« Most of the Boites in the city are closed during the summer when people want to be outdoors. » she says. « and besides, they can seldom afford to take the chance of introducing unknown chansonniers. I wanted to do this very much and the public has accepted these promising newcomers with great warmth. » (Irwin 1965).

Le succès du *Théâtre de Verdure* vient alors augmenter la crédibilité et la réussite du Service des parcs de Montréal. Cette marque importante de la culture dans les parcs découle des orientations prises par Robillard dès les premières années du Service.

Parallèlement à cet intérêt pour l'initiation à la culture, l'administration démontre également un souci pour la sécurité et la réduction des méfaits commis par des groupes de jeunes. La sécurité et la lutte au vandalisme faisaient aussi partie du discours de Claude Robillard :

« Le problème de vandalisme existe à Montréal comme partout ailleurs. Je ne sais pas s'il y est plus aigu ou non. Mais je sais que chez nous comme dans les autres villes ce n'est pas avant tout un problème de police. [...] Nous voulons donc pour les Montréalais ce programme récréatif complet plutôt qu'une Gestapo » (Robillard 1955, 3).

Cette préoccupation pour le vandalisme a justifié la création d'un nouveau réseau de centres récréatifs afin d'occuper la jeunesse et éviter qu'elle s'adonne à vandaliser les commerces (Robillard 1955, 2). Il est à noter que ce discours survient quelque temps après l'élection de Jean Drapeau et de son plan pour relever le niveau de moralité de l'espace public montréalais (Latouche 2012, 1274). Dans ce contexte, la notion de loisir s'accordait aux intérêts du Service des parcs pour l'esthétisme, la culture et la sécurité.

3.3 Influence états-unienne

Les réalisations concernant les parcs à Montréal au courant des années 1950 et 1960 correspondent à l'urbanisme au Québec avant les grandes avancées au niveau de la recherche et de l'élaboration de politiques municipales et provinciales en la matière (Beudet 2004), c'est-à-dire un urbanisme foncièrement influencé par la culture états-unienne, les promoteurs immobiliers et les évolutions des milieux culturel et économique de l'époque.

À l'époque de l'après-guerre, l'urbanisme au Québec n'est pas encore bien établi comme il l'est aux États-Unis ou en Europe (Corporation professionnelle des urbanistes du Québec 1977, 11). Il semble que le directeur du Service des Parcs et ses collaborateurs ont été grandement influencés par les réalisations états-uniennes au sujet des parcs :

« Conscient de ses limites, Robillard fit un acte de foi en l'architecture de paysage américain, qui était alors dominée par le service d'utilité dans la community recreation – entendons toujours récréation active et immersion du paysage dans cette utilité » (De Laplante 1990, 142).

Cette préoccupation pour le loisir n'était pas étrangère au Québec, mais prenait des proportions particulières après la guerre tout comme chez nos voisins du Sud et en Europe. À l'époque du Service des parcs, on observe qu'à l'instar des villes européennes, les parcs avaient comme but de répondre « *aux besoins d'exercice physique des citoyens, et même d'une seule catégorie prioritaire : celle des jeunes enfants* » (Merlin et Choay 1988, 360). Faisant l'éloge des parcs dans un de ses discours prononcés à la radio, Claude Robillard laisse entendre que le Service des parcs cherche à répondre à ces mêmes besoins et même plus : « *Je vous invite, mesdames, messieurs, à profiter de plus en plus de ce trésor que sont vos parcs, à y laisser venir sans crainte vos enfants. Ils y développeront leurs muscles et leurs poumons, leur personnalité et leur imagination. La société ne s'en portera pas plus mal* » (Robillard 1957).

Comme dans les parcs états-uniens, les installations pour les enfants occupent une place particulière dans les parcs de Montréal (Sam Bornstein 1962 cité dans Cranz 1982, 133). Le développement de ces infrastructures de loisir par le Service des parcs de Montréal s'inspirait fortement du modèle de récréation à l'américaine : terrains de jeux clôturés, passage en asphalté, plusieurs estrades, parcs-écoles, etc. (De Laplante 1990, 145-147). On voit apparaître, à Montréal, un important réseau de piscines publiques, des terrains de sports divers allant du baseball au tennis et la construction de plusieurs centres récréatifs dont, entre autres, le Centre Laurier, le Centre Saint-André-Apôtre et le Centre Maisonneuve. Ces aménagements apparaissent dans le contexte du « *baby-boom* » et dans le contexte économique et politique des « Trente-Glorieuses » qui semble propulser une nouvelle « civilisation des loisirs » (Pronovost 2012, 623).

Dans La Presse du 11 mai 1965, on utilise le terme de loisir pour caractériser l'époque : « *C'est à ce moment précis où le mot LOISIRS (sic) est sur toutes les lèvres pour une certaine catégorie de nos contemporains, qu'une classe de notre société se voit interdire l'accès de ce coin du Parc Lafontaine, dénommé le Coin des vieux* » (Anonyme, 1965). Plusieurs articles de l'époque, comme celui-ci, relataient l'imbroglio au sujet de ce « coin des vieux » relocalisé plus près des commodités du parc Lafontaine afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et conserver l'intégrité du parc. Ce qui retient notre attention est l'utilisation du terme loisir pour

qualifier l'époque à laquelle écrit l'auteur, c'est-à-dire une époque fortement influencée par une jeunesse de plus en plus forte en nombre.

À l'époque, le loisir est également au centre des réflexions des politiciens, des urbanistes et des fonctionnaires qui administraient les parcs aux États-Unis. Cette conception ludique est attribuable aux événements importants du début du siècle soit la Grande Dépression et la Deuxième Guerre mondiale (Cranz 1982, 106-107). C'est au courant des années 1930 et 1940 que le besoin de récréation apparaît comme conséquence et résultat du stress lié à la crise économique et à la guerre (Cranz 1982, 105-107). En effet, aux États-Unis, les responsables des parcs considéraient que le loisir était aussi élémentaire que la santé, l'éducation, le travail ou la religion (Cranz 1982, 101). Ainsi, la récréation a constitué l'idée centrale de la planification des parcs dans ce pays: « *Recreation and playgrounds were universal needs, and simply fulfilling the mandate to provide more of them was all that was required of park promoters* » (Cranz 1982, 119).

L'influence états-unienne nous apparaît évidente dans l'administration du Service des parcs de Montréal. Le souci de rendre les parcs vivants et populaires passe par le nombre d'activités mises de l'avant. Cette assertion est partagée par les homologues états-uniens de Robillard:

« *The ability to hold and attract people to our parks for any length of time is in proportion to the number of attractions offered. This competition has been met by progressive park departments with the installation of children's zoos, animal acts, birthday party and rides* » (Sam Bornstein 1962 cité dans Cranz 1982, 133).

À Montréal, en s'entourant d'ingénieurs américains (De Laplante 1990), Robillard suit ces mêmes représentations concernant le loisir et les activités organisées dans les parcs. Cette conception particulière du loisir marquera grandement le choix des activités et des aménagements produits dans les différents espaces de récréation pour les jeunes Montréalais et Montréalaises.

3.4 Conclusion : le Service de parcs de Montréal, un service de son époque

C'est donc dans un contexte d'évolution importante que s'inscrit notre première période d'analyse et que se met en branle le Service des parcs de Montréal. On peut conclure que cette période est particulièrement marquée par la notion de loisir et le sens que lui donnent les acteurs de cette période. Cela se traduit par l'aménagement de nouveaux parcs et de centres récréatifs, le réaménagement des parcs existants et la création de nombreuses activités ayant comme

objectifs l'apprentissage et le développement des plus jeunes par leur introduction aux arts, à la culture et aux sports. Elle est aussi marquée par la sécularisation du loisir qui permet l'accès à des sports ou à des activités sans finalité prosélytique. Ces deux éléments correspondent en tous points aux enjeux et aux changements qui marquent les années d'après-guerre, les premières années de la Révolution tranquille et, de manière corollaire, l'organisation des activités par le Service des parcs de Montréal. À travers les discours que renferment les documents d'archives, on comprend la multiplicité d'aspects que renferme la notion de loisir ainsi que sa fonction dans les activités de ce service municipal. On observe que les parcs ne sont pas aménagés ou gérés comme étant une fin en soi, mais comme un moyen d'éveil culturel, esthétique et intellectuel de la jeunesse et un moyen d'orienter la moralité au sens de l'époque. La notion de loisir apparaît parallèlement à une augmentation du temps libre des populations occidentales, à une mutation du milieu culturel de la majorité francophone montréalaise et aux intérêts moralisateurs de la nouvelle administration municipale montréalaise.

Ces considérations se retrouvent dans le contexte d'après-guerre, de baby-boom et de Révolution tranquille. La guerre a eu de bonnes retombées pour l'économie montréalaise grâce à ses industries manufacturières de différents ordres (Polèse 2012, 972-973). En parallèle, les avancées technologiques de la guerre amènent leurs lots d'innovation. Le Québec et sa métropole vivent alors un deuxième essor d'industrialisation et d'urbanisation (Turgeon 1999, 46). Cela a pour effet d'amener un nombre grandissant de Québécois à s'installer dans la région montréalaise. Le territoire urbanisé de la métropole augmente considérablement entre 1944 et 1961 et les premières banlieues planifiées font leur apparition (Poitras 2012, 901; Séguin et al. 2012, 1147). Les projets autoroutiers et le pouvoir d'achat de la nouvelle classe moyenne permettent aux Montréalais de devenir propriétaires hors de la ville centre et même hors de l'île (Latouche 2012, 1269). Ainsi, bien que l'on parle d'un exode rural au profit des villes, la population de la ville-centre à Montréal diminue au profit des autres secteurs de l'île et même de l'extérieur de l'île (Poitras 2012, 901). C'est dans ce contexte d'évolution économique et démographique que s'inscrit l'accroissement des parcs et l'évolution du loisir dans la métropole québécoise des années 1940 à 1960. Le Service des parcs de Montréal souhaitait répondre à de nouvelles demandes inhérentes à ces transformations sociales.

Les années de politique axée sur les valeurs traditionnelles ont mené paradoxalement à une « *société moderne et laïque délivrée des entraves posées par des institutions vétustes* » (Gingras et Nevitte 1983, 691). Bien que les valeurs traditionnelles n'aient pas été annihilées avec l'élection du parti libéral à la fin des années 1950, il s'agit sans équivoque d'un vent de

changement au niveau institutionnel. Ceci est caractérisé par une « révolution culturelle », c'est-à-dire l'adhésion des Québécois et des Québécoises à un ensemble de valeurs progressistes pour l'époque et par une atrophie des institutions cléricales (Gingras et Nevitte 1983, 693). C'est dans ce contexte que sont organisées les nouvelles activités du Service des parcs de Montréal : théâtre, ateliers d'artisanat, spectacle de musique, parade et autres activités ludiques. Elles se portent garantes, sans atteindre l'idéal, de ses nouvelles valeurs émergentes dans la société. Cela s'observe à travers les discours portant sur les thèmes de l'esthétisme, d'éducation visant les plus jeunes, de culture et de moralité. De plus, elles s'inspirent de modèles de loisir en vogue dans les pays où l'urbanisme est plus développé qu'au Québec, principalement les États-Unis.

Pour revenir à une de nos questions de recherche, soit celle de la présence de la dimension d'équité environnementale dans les représentations véhiculées par les acteurs municipaux, rien ne traduit une intention explicite et nette dans les politiques ou discours publics d'atteindre une équité dans la distribution spatiale des parcs et des activités organisées sur le territoire montréalais. L'analyse des documents de cette période ne permet pas d'établir que Claude Robillard et les autres acteurs publics gravitant autour du Service des parcs de Montréal avaient un souci explicitement formulé de distribuer équitablement les parcs et les activités sur le territoire. Les parcs ont néanmoins été la cible d'un discours où figuraient des préoccupations pour les populations pauvres sans que le Service des parcs ne poursuive clairement une politique d'aménagement équitable de parcs dans tous les quartiers urbains et notamment dans les plus pauvres. Inversement, nous n'avons pas repéré de politiques, de discours ou d'actions posées par les acteurs politiques du Service des parcs menant à une discrimination d'une catégorie particulière de population dans la distribution des parcs ou des activités qui y étaient organisées.

Si l'on ne peut inférer de l'analyse des discours concernant les parcs montréalais, l'existence d'un souci explicite pour l'équité distributionnelle des parcs, on peut toutefois conclure que les enfants comme groupe cible, et la diffusion de la culture, l'esthétisme et la sécurité ont été des priorités pour Robillard.

CHAPITRE 4 : 1967 À 1991 - LES DISCOURS SUR LES PARCS ET LES ESPACES VERTS MARQUÉS PAR LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

La Révolution tranquille, dans les années 1960 et 1970, est synonyme de modernisation de la société québécoise et « *ses origines sont largement montréalaises* » (Polèse 2012, 979). Parmi de nombreux phénomènes associés à cette modernisation, la métropolisation de Montréal est l'un des plus marquants pour les discours sur les parcs et les espaces verts. Ce phénomène comporte plus d'une dimension (Leroy 2000) dont celle de « *l'étalement de la ville à une échelle nouvelle* » (Gervais-Lambony 2004, 59). La métropolisation peut être définie, notamment, comme « *une croissance urbaine organisée dans, autour, et à partir des agglomérations les plus importantes* » (Ascher 2010, 135). Pour Montréal, elle se traduit entre autres par un étalement urbain, c'est-à-dire que la population de la région de Montréal augmente au profit, plus particulièrement, des banlieues (Sénécal 2012; Poitras 2012)⁵. De plus, la métropolisation désigne « *un processus qui fait rentrer dans l'aire de fonctionnement quotidien de ces grandes agglomérations, des villes et des villages de plus en plus éloignés et qui engendre des morphologies urbaines de types nouveaux* » (Ascher 1998 cité dans Leroy 2000, 80). C'est cette dimension du phénomène de métropolisation de Montréal qui affecte plus significativement les discours sur les parcs et les espaces verts. L'étalement de la région urbanisée pousse le Service d'urbanisme de Montréal à préparer un plan d'aménagement à l'échelle métropolitaine au début des années 1960 (Sénécal 2012, 875). Ces travaux aboutissent, en 1967, à la publication du document *Montréal Horizon 2000* par le Service d'urbanisme de Montréal (Ville de Montréal 1967) qui marque le début de cette deuxième période de discours au sujet des parcs et des espaces verts montréalais.

Le concept de modernisation et les différentes matrices qui la composent (Martucelli 1999; Ascher 2010) permettent de comprendre le processus de modernisation d'un point de vue sociologique⁶. En reprenant le concept de modernisation dans le contexte de la Révolution tranquille, on observe, une complexification du système d'administration publique québécois (nouveaux ministères, nouveaux organismes publics, nouvelles législations) et montréalais

⁵ Il ne sera pas question, dans ce chapitre, de décortiquer les différents éléments composant la métropolisation de Montréal. Cependant, ce phénomène permet de mettre en contexte l'évolution des discours concernant les parcs et les espaces verts.

⁶ On compte, parmi ces matrices (ou ces phases), l'individualisation, la différenciation sociale, la rationalisation et la réflexivité (Martucelli 1999; Ascher 2010). Ensemble, elles permettent de comprendre le processus de modernisation des sociétés occidentales. Elles ne seront pas plus explicitées dans ce chapitre puisque le concept de modernisation en soi semble suffisant pour contextualiser les changements dans les discours sur les parcs et les espaces verts.

(création de nouveaux services municipaux). Cela se traduit par des investissements politique et scientifique en urbanisme, dans les domaines du loisir et de l'environnement. Dans le cadre de la complexification du système d'administration publique, on observe que le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal font appel à des chercheurs d'ici et d'ailleurs pour les éclairer et les conseiller en ce qui concerne les parcs et les espaces verts. De plus, le recours aux consultations citoyennes est de plus en plus fréquent au cours de cette période, ce qui augmente également le nombre d'acteurs dans la production de discours sur les parcs et les espaces verts. Les représentations de ces espaces urbains évoluent donc à travers les changements sociaux, politiques et administratifs de l'époque.

Ce chapitre porte sur les effets de cette modernisation, marquée notamment par le phénomène de métropolisation et sur les discours au sujet des parcs et des espaces verts. Il se penche plus précisément sur les représentations que ces discours véhiculent à leur sujet. D'une part, le nombre d'acteurs tenant des discours augmente (section 4.1). Les discours de certains acteurs permettent de faire un lien entre le contexte de croissance urbaine de l'époque et l'aménagement des parcs et des espaces verts (section 4.2). On observe également la création de nouveaux types de parcs et d'espaces verts qu'il est possible de distinguer en cinq catégories (section 4.3). D'autre part, bien que certaines représentations de ces espaces restent essentiellement les mêmes qu'à la période précédente, de nouvelles notions et de nouveaux termes sont mis de l'avant dans les discours (section 4.4). Enfin, on retrouve plus souvent le thème de l'équité sous différentes formes dans les discours des acteurs. Bien que l'atteinte de l'équité ne représente pas l'objectif principal de ces derniers, il semble que ceux-ci portent plus d'attention à la répartition des parcs et des espaces verts sur le territoire et à leur accessibilité (section 4.5).

4.1 Un nombre croissant d'acteurs actifs dans la création de discours sur les parcs et les espaces verts

Au courant de la Révolution tranquille, le gouvernement du Québec crée de nouveaux ministères, de nouveaux organismes parapublics et une nouvelle entité administrative régionale pour Montréal, la Communauté urbaine de Montréal (CUM). La CUM et certains de ces nouveaux acteurs provinciaux constituent de nouveaux acteurs dans la production de discours sur les parcs et les espaces verts. De nouvelles organisations de la société civile sont également de nouveaux producteurs de discours au sujet de ces espaces urbains. On compte, parmi ces organisations,

des groupes de citoyens et des groupes de pression. Par ailleurs, la Ville de Montréal procède à des changements au sein des services municipaux. Cette réorganisation des services a des impacts sur les représentations des parcs et des espaces verts véhiculés par la Ville. Avant d'aborder plus particulièrement le principal phénomène catalyseur de changements dans les discours sur les parcs et les espaces verts, c'est-à-dire la croissance urbaine, il est approprié de présenter ces différents acteurs. Les discours de ces derniers, en plus de véhiculer plusieurs représentations de parcs et d'espaces verts, portent également un regard sur les effets de la croissance urbaine.

4.1.1 Le Gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal

À partir de 1968, le Gouvernement du Québec met en place de nouveaux ministères, adopte de nouvelles lois et crée de nouvelles organisations pour relever les défis que posent notamment la croissance démographique, l'étalement urbain et l'augmentation du temps libre. Ces phénomènes sont tous liés à la métropolisation de Montréal et, plus largement, à la Révolution tranquille. Le premier acteur provincial actif dans la production de discours est la *Commission provinciale d'urbanisme*. Elle publie le *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme* (Rapport La Haye) en 1968 (CPU et La Haye 1968a). Dans ce rapport, elle conseille notamment d'adopter une loi sur l'urbanisme pour, entre autres, coordonner la croissance de la métropole et des autres milieux urbanisés québécois. Concernant les espaces verts, le Rapport suggère :

« [qu'] un conseil municipal devrait pouvoir [...] ordonner la préparation d'un plan des équipements d'une portée de quatre ou cinq années. Les équipements urbains comprennent, de manière non limitative, les habitations subventionnées, les parcs, les terrains de jeux, les centres récréatifs, les centres sportifs, les centres communautaires [...] etc. » (CPU et La Haye 1968c, 42).

Suivant la publication de ce rapport, le gouvernement crée plusieurs structures administratives et adopte des lois qui auront un impact sur les discours au sujet des parcs et des espaces verts au courant de cette période. Parmi les structures administratives créées, on compte le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec (HCJLSQ), le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCPQ), la Communauté urbaine de Montréal (CUM), le Conseil consultatif de l'environnement (CCE) et le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ).

4.1.1.1 Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec

Les changements dans le domaine du travail au Québec mènent à une augmentation du temps libre et de loisir. L'étude de Cinq-Mars (1986) expose en quelque sorte, la genèse de la création du Haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports du Québec (HCJLSQ) dans ce contexte de changement :

« Ce terme [espace vert] n'apparaît dans les journaux qu'à partir de 1971. Dans cette première phase (1966-1969), la problématique des espaces libres urbains semble englobée par celle des loisirs. Celle-ci fait l'objet d'un débat portant sur la nécessité de planifier les loisirs au Québec (Le Devoir), qui aboutira à la création, dans un premier temps, du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et par la suite du Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche MLCP. » (Cinq-Mars 1986, 13)

Ainsi, le Gouvernement du Québec crée le HCJLSQ en 1968 qui devient, en 1979, le ministère du Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCPQ) (Bellefleur 1997). Le HCJLSQ dépose un Livre vert *Prendre notre temps* en 1977 et un Livre blanc *On a un monde à récréer* en 1979. Le premier « présente l'évolution du loisir de 1960 à 1977, dresse un portrait de la situation [au courant des] années 1970 et propose des pistes à venir » (Regroupement Loisir et Sport du Québec 2014). Pour sa part, le Livre blanc revient sur les réflexions du Gouvernement du Québec concernant le loisir et « l'esprit et les orientations de la politique du loisir et les propositions de structures pour la mise en œuvre de la politique » (Regroupement Loisir et Sport du Québec 2014). Dans ces deux documents, le HCJLSQ établit un lien évident entre les parcs, les espaces verts, le loisir et les besoins des jeunes. Ceci représente une continuité avec la période précédente puisque ce lien était également présent dans les discours de Claude Robillard. Ultérieurement, le MLCPQ est également actif dans la production de discours concernant ces espaces urbains. C'est donc dans un objectif de planification du loisir, et corollairement des parcs et des espaces verts, que ces acteurs sont créés.

4.1.1.2 Communauté urbaine de Montréal

Au cours des années 1950 et 1960, un mouvement de réforme institutionnelle se déploie en Amérique-du-Nord au sein de certains ensembles métropolitains et Montréal n'y fait pas exception (Collin et Bherer 2012, 939). Le Gouvernement du Québec crée la Communauté urbaine de Montréal (CUM) en 1969 afin, entre autres, de remplacer la Corporation du Montréal Métropolitain et de déployer certains services dans l'ensemble de la région métropolitaine (Bherer et Collin 2012). Cette nouvelle « *agence de planification* » (Bherer et Collin 2012, 942) a pour mission, entre autres, de planifier de manière concertée le territoire et le développement économique de l'île de Montréal et de gérer certains services incluant les parcs régionaux (CUM 1987). La CUM détient un pouvoir somme toute limité qui ne lui permet pas d'intervenir dans les décisions concernant de plus petits parcs ou des espaces verts qui s'étendent sur plus d'une municipalité, à moins que cet espace soit désigné légalement comme un parc régional (CUM 1973, 49). Néanmoins, elle est active dans la création du discours sur les parcs et les espaces verts dans le nouveau contexte métropolitain de l'époque. Elle tient principalement des discours au sujet des parcs régionaux et leurs fonctions sur le territoire de l'île de Montréal.

4.1.1.3 Le Conseil consultatif de l'Environnement et le ministère de l'Environnement du Québec.

Toujours dans le contexte de modernisation de la société québécoise, le Gouvernement adopte la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972. Cette loi crée le Conseil consultatif de l'environnement (CCE), un organisme parapublic indépendant chargé de conseiller le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) qui sera créé, pour sa part, en 1979. Le CCE nomme spécialement le phénomène de « *banlieusardisation* » comme l'un des phénomènes mettant à risque de disparition plusieurs espaces verts des régions urbanisées du Québec (CCE 1980, 145). Le CCE, dans une proposition de politique québécoise de l'environnement, recommande que le MENVIQ soit mandaté, entre autres, de créer des outils législatifs et administratifs permettant aux intervenants concernés des milieux urbains de protéger et conserver les espaces verts. Mandaté par le CCE, les chercheurs du Groupe Dryade, dans le document *Problématique sur les espaces verts naturels au Québec* (1979) conseille au MENVIQ d'établir des rôles précis concernant l'environnement soit des rôles directs (législation, acquisition, expropriation, gestion

et réglementation des espaces verts et naturels) et indirects (réglementation, encouragements fiscaux, guides, inventaires, information) (Groupe Dryade 1979, 134).

4.1.2 Société civile et consultations citoyennes

Dans ce contexte de transformation, l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en 1979 permet de réglementer l'aménagement et l'urbanisme dans la province. Elle met de l'avant, entre autres choses, la consultation citoyenne comme pratique à adopter en planification. La consultation citoyenne était déjà une pratique mise de l'avant, dans une certaine mesure, par les autorités municipales montréalaises chargées des parcs et des espaces verts. Dès 1971, le Service des parcs de Montréal formule le commentaire suivant : « *Une chose est certaine: la consultation est devenue une structure indispensable dans l'organisation d'un programme de loisirs à l'échelle de Montréal* » (Ville de Montréal 1971, 59). Des recommandations rassemblées lors d'un colloque organisé par Sauvons Montréal préconisent également les consultations citoyennes « *afin de tenir compte de l'avis des citoyens lors de la délimitation et de l'aménagement de tous les espaces verts* » (Sauvons Montréal 1978, 44).

De nombreux groupes citoyens et autres groupes de pression sont créés au courant des années 1960, notamment « *dans les quartiers défavorisés périphériques au centre-ville* » (Bherer et Collin 2012, 1171). À partir de cette même période, certains groupes formulent des demandes politiques au sujet des parcs (GIUM 1984; Sauvons Montréal 1978; Cinq-Mars 1986). Ces groupes de la société civile publient plusieurs documents qui ont comme objectif principal d'informer les institutions municipales et la CUM en ce qui concerne les besoins et les demandes des résidents au sujet des parcs et des espaces verts. Par ailleurs, ces demandes sont davantage transmises et commentées dans les journaux au courant de cette période (Cinq-Mars 1986). Des critiques concernant les propositions faites par l'État au sujet des parcs et des espaces verts sont énoncées par Cinq-Mars (1986), professeure à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Selon l'autrice ces propositions ne répondent pas aux demandes des groupes de citoyens (Cinq-Mars 1986). Dans cette optique, elle considère que les acteurs politiques devraient davantage impliquer les citoyens afin de bien répondre à leurs demandes (Cinq-Mars 1986). Le MLCPQ (1984) évoque, pour sa part, que « *les habitudes de consultations sont encore trop récentes* » et qu'une « *ville et une région comptant plus de locataires que de propriétaires n'est pas non plus le milieu le plus favorable à une expression d'opinions populaires sur l'aménagement du territoire* » (MLCPQ 1984, 6). Cette dernière citation

laisse entendre que l'opinion des locataires ne vaut pas l'opinion des propriétaires selon le MLCPQ. Pourtant, ces deux catégories de résidents partagent les mêmes espaces publics. La citation traduit donc une potentielle injustice sur le plan procédural pouvant mener à des iniquités dans la répartition des parcs et des espaces verts.

Ces déclarations s'inscrivent dans une période d'institutionnalisation des consultations publiques. Cette dernière débute avec la création du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) en 1978 qui remplace alors le CCE (Gouvernement du Québec 2019) et qui a, entre autres, la mission de consulter la population. Dans le même esprit, la Ville de Montréal crée un organisme indépendant pour consulter les citoyens au sujet de différents projets. Sous l'administration de Jean Doré, le Bureau de consultation de Montréal (BCM) est créé, en 1989, afin de s'assurer : « *que les consultations soient utiles et crédibles* » (Ville de Montréal 1989).

Pendant cette période, plusieurs consultations verront le jour concernant différents projets liés aux parcs : le projet de création des parcs régionaux de la CUM (Ville de Montréal 1987) qui seront ensuite rassemblés dans le projet du *Réseau vert récréo-touristique* (CUM 1989) et le projet de mise en valeur du Mont-Royal (BCM 1990).

4.1.3 Les services municipaux montréalais

Au courant de la Révolution tranquille, les services de la Ville de Montréal sont également affectés par le processus de modernisation. Cela impacte l'administration et la gestion de l'urbanisme, des parcs et des espaces verts. D'une part, le Service d'urbanisme de Montréal publie, en 1967, le document *Montréal Horizon 2000* (Ville de Montréal 1967) qui constitue le premier plan d'urbanisme prospectif de la Ville de Montréal. Ce document est garant d'une vision qui dépasse les limites administratives de la Ville de Montréal afin de faire un plan plus global et visionnaire de la région métropolitaine (Sénécal 2012). D'autre part, en 1971, la Ville de Montréal transforme le Service des parcs en créant le Service des sports et loisirs et en lui transférant une part des responsabilités concernant les parcs (Ville de Montréal 1971). Cette première transformation est influencée, d'une part, par l'Association des directeurs de loisirs municipaux (ADLM) fondée en 1965 (Bellefleur 1997, 91). Cette organisation « *faisait campagne pour que toutes les municipalités utilisent le terme loisir dans l'appellation de leurs services dans ce domaine* » (Bellefleur 1997, 97). Elle est également influencée par les aspirations du maire Jean Drapeau concernant les Jeux olympiques de 1976 et le sport de haut niveau (De Laplante 1990). Quelques années plus tard, en 1979, la Ville de Montréal intègre le Service des parcs de Montréal

et le Service des sports et loisirs sous le Service des travaux publics (Ville de Montréal 1979). Cela marque le démantèlement complet du Service des parcs tel que connu sous la direction de Claude Robillard (De Laplante 1990).

4.1.4 Conclusion

À travers l'adoption des lois et la création des différentes structures administratives présentées précédemment, on observe que les parcs et les espaces verts sont conçus comme pouvant servir des objectifs de planification urbaine. Dans le contexte de modernisation, ces nouvelles structures sont créées pour répondre aux besoins liés à la métropolisation de Montréal. En ce sens, la croissance urbaine, la croissance démographique et l'augmentation du temps libre motivent la création de ces structures. Dans ce contexte, les nouveaux acteurs provinciaux, la CUM et la Ville de Montréal, ayant des responsabilités spécifiques concernant les parcs et les espaces verts, se préoccupent davantage de la planification des parcs et des espaces verts sur le territoire de la Ville de Montréal et de l'île de Montréal. Par ailleurs, bien qu'il soit important de nuancer l'impact des consultations citoyennes, ces dernières permettent de connaître l'opinion des groupes de la société civile, du moins certains d'entre eux. Cette implication plus importante des groupes de la société civile est liée à leur augmentation et à leur professionnalisation générale au courant de cette période (Bherer et Collin 2012). C'est pour cela que davantage de groupes de citoyens ou de pression sont actifs dans la production de discours concernant les parcs et les espaces verts. Cette pression exercée mène, à partir de la fin des années 1970, à l'institutionnalisation des consultations publiques.

4.2 Les parcs et les espaces verts comme outil de contrôle de la croissance urbaine

Dans les discours de cette période, les parcs et les espaces verts sont représentés comme des éléments à préserver dans le contexte de croissance urbaine de Montréal. Ils sont également représentés comme des éléments du territoire permettant de limiter ou de contrôler l'urbanisation du territoire métropolitain. Ces représentations sont véhiculées dans les discours des acteurs provinciaux, de la CUM et du Service d'urbanisme de Montréal. Les discours évoquent les effets néfastes de cette urbanisation sur les espaces verts de la région métropolitaine de Montréal et, en contrepartie, l'utilité de ces espaces verts pour limiter et contrôler l'étalement urbain.

4.2.1 Le phénomène d'urbanisation au Québec et à Montréal

Le *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme* (CPU et La Haye 1968a) rend compte de l'importance du phénomène d'urbanisation du Québec :

« L'urbanisation [au Québec] s'est faite avec une rapidité foudroyante, dont les États-Unis eux-mêmes n'offrent pas d'exemple, toutes choses étant égales et compte tenu des différences de densité de population. Cette urbanisation-champignon a eu généralement pour effet de hâter de façon brouillonne la croissance de quelques agglomérations et de précipiter la décadence de nombreuses autres à un moment où elles ne ressemblaient pas encore à des villes » (CPU et La Haye 1968a, 31).

Montréal, étant la métropole du Québec, fait évidemment partie des villes québécoises affectées par les effets de cette urbanisation rapide. La CUM rend compte plus précisément des effets de l'urbanisation sur l'île de Montréal :

« Le processus d'urbanisation de l'île de Montréal s'est fait à partir de villages isolés qui se sont développés chacun selon leur énergie propre en fonction de certaines caractéristiques physiques et géographiques. De plus, l'explosion de ces nouvelles municipalités n'a pas été orchestrée suivant des objectifs de longue portée, en prévision du développement cohérent de tous les secteurs de l'activité urbaine. Il s'ensuit que certains besoins qu'exprime aujourd'hui la population ont été nettement sous-estimés et que des ressources disponibles en quantité autrefois, ont été irrémédiablement détruites » (CUM 1975, 1).

Le Groupe Dryade (1979), pour sa part, rend compte plus spécifiquement des effets de l'étalement urbain sur les espaces verts de la région métropolitaine de Montréal :

« En milieu urbain, il n'existe que de très faibles superficies d'espaces verts naturels protégés. Toutefois, on constate que la demande pour ce type d'espaces verts est en étroite relation avec la grandeur de l'agglomération et le degré d'urbanisation que celle-ci a atteint. Ainsi, la région métropolitaine de Montréal, dont le pourcentage d'urbanisation est élevé, ne contient plus que de faibles superficies à l'état naturel plus ou moins dégradé et susceptible de disparaître d'un jour à l'autre suivant le bon gré des

développements résidentiels ou autres activités urbaines plus rentables pour les municipalités concernées » (Groupe Dryade 1979, 85).

Rapportant les recommandations de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), le Groupe Dryade indique que *« des efforts devraient donc être entrepris afin de ralentir sinon arrêter la dépopulation de l'île de Montréal [et que] ces efforts devraient se concentrer sur l'amélioration de la qualité de vie sur l'île notamment en augmentant la quantité et la qualité d'espaces verts en milieu urbain »* (Groupe Dryade 1979, 16). Dans le même ordre d'idées, le CCE (1980) indique à son tour l'effet négatif de l'urbanisation sur les espaces verts urbains :

« À l'heure actuelle en l'absence de ce genre de critères, les espaces verts urbains et les utilisations qu'on en fait représentent peut-être les éléments les plus vulnérables de l'environnement urbain. De plus, la politique de remplissage des « vides » urbains, à même l'espace libre dit « improductif », fait de l'espace vert l'éternel sacrifié qui se présente comme l'orphelin des équipements collectifs: il doit donc être réhabilité par l'urbanisme nouveau » (CCE 1980, 6).

Ces inquiétudes concernent aussi les espaces ouverts des milieux urbains. Elle se base plus particulièrement sur le financement que nécessite la conservation de ce type d'espace :

« La progression rapide de l'urbanisation ne fait qu'augmenter la demande en matière de gestion des espaces ouverts urbains. Dans les municipalités, et plus particulièrement celles en voie d'expansion rapide, le souci de garder les taxes à un niveau raisonnable, de répondre à la demande pour d'autres services publics et le peu de motivation quant aux besoins dans le domaine de la conservation et de la récréation, tendent à limiter les nouveaux espaces verts et de loisirs au minimum. Les demandes de fonds publics sont telles, que même si des capitaux importants étaient disponibles pour l'acquisition de terrains ou d'espaces verts à des fins de parcs, il est dans bien des cas fort peu probables que les fonds adéquats soient consentis au niveau municipal pour leur gestion appropriée » (CCE 1980, 10).

En lien avec le contexte de métropolisation, la CUM évoque le danger que fait courir l'urbanisation aux espaces verts de la région de Montréal :

« L'urbanisation des vingt dernières années a entraîné un empiètement et une détérioration de la nature. Des lieux de villégiature que l'on croyait éternels et des milliers d'hectares de terres agricoles ont été détournés à des fins de développement industriel et immobilier avant qu'on ne voie collectivement à les protéger. C'est en tenant compte de cela qu'il faut agir maintenant et rapidement pour ne pas être pris de court demain » (CUM 1989, 15)

On constate, à travers ces différents extraits, l'ampleur de la croissance urbaine et ces effets sur les espaces verts et les espaces libres de la région métropolitaine de Montréal. Parallèlement aux observations faites au sujet de l'urbanisation et de ces effets, les acteurs proposent également des interventions. Ces interventions mettent de l'avant, de manière générale, la valorisation des parcs et des espaces verts pour ralentir leur disparition.

4.2.2 Le contrôle de la croissance urbaine

Les changements sociaux qui surviennent au cours de la Révolution tranquille, dont entre autres l'augmentation du temps libre, mènent la CPU et La Haye (1968b) à observer que les besoins de loisir augmentent au sein de la population. Ces besoins sont exprimés parallèlement à la croissance urbaine de Montréal :

« D'une part, la croissance urbaine s'accompagne de la disparition accélérée des espaces libres à l'intérieur des agglomérations et de l'empiètement de la ville sur les espaces verts situés en périphérie. D'autre part, l'amélioration du standard de vie et l'augmentation du temps disponible pour les loisirs créent des besoins à un rythme plus rapide que celui de la croissance démographique » (CPU et La Haye 1968b, 46)

Ce contexte de croissance urbaine, menant à l'étalement de la population sur le territoire métropolitain, caractérise cette deuxième période. L'extrait suivant, tiré d'un document de la CUM de 1989, démontre la constance de ce phénomène à travers le temps :

« Devant les besoins croissants d'une population en pleine expansion, il nous faut demander plus à la nature qui nous entoure et mieux en utiliser les ressources. Ceci demande des moyens de conservation et nous oblige à faire des aménagements sans cesse plus sophistiqués » (CUM 1989, 15).

Cet extrait identifie également la gestion et la conservation des ressources naturelles du territoire comme moyens de répondre aux effets de la croissance urbaine. Des solutions de contrôle de cette croissance étaient également avancées dans les recherches composant *Montréal Horizon 2000* (1967). Wolfe (1967), l'auteur d'une de ces recherches, indique que l'idée d'une « *ceinture d'espaces verts* » peut autant être comprise comme un moyen de limiter la croissance urbaine que d'un moyen de la contrôler : « *We discarded the idea of a green belt because we looked at it only as a means to limit urban growth, forgetting that it can also be used as a means to control urban growth* » (Wolfe 1967, 7). Le rôle que peut exercer la ceinture d'espaces verts dans la limitation de la croissance urbaine est également évoqué par le CCE (1980) : « *source de verdure, d'oxygène et de délasserment, les ceintures vertes se trouvent à la périphérie de l'agglomération urbaine. Elles peuvent servir à limiter l'accroissement des villes, à isoler diverses agglomérations contiguës et à séparer certaines fonctions urbaines* » (CCE 1980, 76).

De manière plus générale, Wolfe (1967) stipule que la préservation des éléments de verdissement (*Green-ness*) doit être effectuée notamment pour permettre l'accès à des espaces de nature, au sens large, entre les deux axes de développement (nord-sud et est-ouest) dans la région métropolitaine :

« *Green-ness with a finite boundary must be preserved between these two axes around the satellites or the plan will fail. The simplest justification for such an action is the goal of accessibility - in this case accessibility to the countryside (this does not necessarily have to be a park - it can simply be farm or woodland - amenity open space)* » (Wolfe 1967, 7).

Dans le même ordre d'idées, elle indique le besoin de préserver les espaces ouverts notamment pour les besoins que ces derniers comblent au niveau de l'environnement naturel et des autres zones urbaines :

« *[P]ositive action must be taken to ensure that open space between and around centres of development are not merely left overs, but areas which can actively serve many purposes. For instance, park chains could be built to follow stream beds or ridges; at the same time, they would serve conservation purposes in flood or erosion control, and at the same time could act as buffer zones between two incompatible uses* » (Wolfe 1967, 7).

Dans la même optique que Wolfe (1967), la CUM (1978) indique que la municipalité doit répondre au besoin que crée l'urbanisation grâce à un nouveau zonage. Ce zonage doit comprendre des territoires ayant le plein air comme fonction :

« C'est aux municipalités et à personne d'autre qu'il incombe d'orienter l'urbanisation et le développement de leur territoire respectif. Elles sont responsables de la trame urbaine qui se définit comme l'affectation détaillée du sol aux fins d'habitation, de commerce, d'industrie et de plein air » (CUM 1978, 38).

Dans les recommandations qu'elle émet, la CUM (1978) indique qu'il est pressant de réserver certains grands espaces verts. Les territoires qu'elle propose dans la citation suivante deviendront ultérieurement des parcs régionaux au courant de cette période :

« En raison de la demande croissante en espaces de plein air, il est urgent d'aménager des aires à cette fin, à même le territoire de la Communauté. [...] Réserver à des fins récréatives, les sites de qualité exceptionnelle, tels que la Pointe-de-l'île à Rivière-des-Prairies, les Bois de Liesse et l'ensemble de l'Anse-à-L'Orme, du Cap Saint-Jacques et de la rive ouest de l'île Bizard » (CUM 1978, 49).

En fonction de ce phénomène d'urbanisation, le CCE attribue également une fonction de contrôle de l'urbanisation aux espaces ouverts: *« Ce concept [d'espace ouvert] porte aussi la marque d'une réflexion contemporaine sur la recherche d'un système de freins et contrepoids qu'il importe de mettre en œuvre dans ces pays marqués par la crise de croissance de l'urbanisation » (CCE 1980; 23).* Dans la même perspective, les espaces verts, de manière plus générale, sont représentés par le CCE (1980) comme des éléments à conserver pour des raisons d'aménagement, plus particulièrement comme éléments d'équilibre et de séparation entre le milieu urbain et le milieu périurbain :

« Face à cet état de choses, l'ensemble des espaces verts est appelé à jouer un rôle primordial au sein de l'aménagement du territoire en facilitant la création de relations structurales entre la ville et la campagne, relations allant du pot de fleurs à la forêt périurbaine en passant par le square, le parc et le terrain de sports » (CCE 1980, 145).

Selon le travail de Cinq-Mars (1986), la CUM ne fait pas la distinction entre la fonction habitation et la fonction parc ou plein air de certains espaces verts du territoire de l'Île dans ces travaux des années 1970 :

« [L]a représentation minimale des fonctions urbaines entraîne l'assimilation des fonctions connexes à la fonction résidentielle. Par exemple, les parcs municipaux, les établissements publics et parapublics et les commerces sont absorbés dans la fonction habitation. [...] Par contre, l'aménagement d'espaces verts se limite aux grands parcs existants, si l'on excepte les aires d'extension proposées pour Cap-Saint-Jacques, le Bois-de-Liesse et la pointe de Rivière-des-Prairies. » (Cinq-Mars 1986, 70).

En 1989, dans le document *Réseau vert récréo-touristique*, la CUM explique les éléments ayant influencé les décisions concernant la planification des parcs régionaux. L'un de ces éléments est l'impossibilité pour certains Montréalais d'accéder facilement à de grands espaces verts :

« En effet, 26% des Montréalais ne sortent pas de l'île pendant leurs vacances. L'éloignement des zones de plein air ne permet pas une utilisation facile des transports en commun. (De toute façon, le réseau routier encourage l'usage de l'automobile qui est plus adéquate même si la congestion est importante les dimanches soir.) » (CUM 1989, 3).

Ce dernier extrait présente également une préoccupation pour l'accessibilité aux espaces de plein air à l'extérieur de l'île de Montréal.

Ces différents extraits démontrent que la croissance urbaine est un phénomène participant à la disparition graduelle d'espaces verts naturels dans la région de Montréal. Dans ce contexte, les acteurs proposent des interventions ou des manières particulières d'administrer et de gérer les parcs et les espaces verts. Par exemple, le zonage de ces espaces verts comme territoire de plein air dans la planification urbaine est une solution envisagée pour préserver des lieux de nature dans le territoire urbanisé de Montréal. Les espaces verts et, plus particulièrement les espaces ouverts, sont aussi représentés comme des moyens de limiter ou de contrôler les effets de la croissance urbaine.

4.3 De nouveaux types de parcs et d'espaces verts

Toujours dans le contexte de modernisation de l'État québécois, les discours de cette période introduisent de nombreuses définitions des parcs et des espaces verts. La section

précédente présente quelques nouveaux types d'espaces verts tels que le réseau d'espaces verts et les grands parcs régionaux. Or, les discours de cette période présentent également d'autres formes de parcs et d'espaces verts. Il est possible de les regrouper sous cinq catégories : espaces libres et espaces ouverts, les parcs urbains, les parcs de quartier (comprenant les mini-parcs et les parcs-écoles), les espaces de verdissement et les grands projets d'espaces verts interconnectés. Les définitions des différents types de parcs et d'espaces verts découlent, pour l'ensemble, des recherches commandées ou entamées par tous les types d'acteurs. Le Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM), un groupe de pression montréalais subventionné par les gouvernements provincial et fédéral, affirme que les parcs et les espaces verts « se définissent souvent en fonction de leur rôle et de leur fréquence d'utilisation; ce qui fixe ainsi leur clientèle, leur capacité, leur superficie et leur aire de desserte. » (GIUM 1984, 117). Le CCE (1980), pour sa part, répertorie de la manière suivante les critères de différenciation des parcs et des espaces verts : l'accessibilité, le statut juridique, l'aménagement, la vocation ou la fonction, la couverture végétale et la dimension. À l'instar des acteurs responsables des parcs dans les grandes villes états-uniennes, certains types de parcs et d'espaces verts sont représentés comme des outils de contrôle de la croissance urbaine.

4.3.1 Les espaces ouverts et les espaces libres

Les termes « *espaces libres* » et « *espaces ouverts* » apparaissent dans les discours de cette période. Ils sont liés de près au concept d'espace vert et au contexte de métropolisation. La section précédente présentait ces espaces dans le contexte de croissance urbaine et plus précisément pour contrôler cette dernière. Toutefois, les discours présentent également ces espaces dans le contexte de paupérisation des quartiers centraux qui constitue un effet supplémentaire de la croissance urbaine montréalaise.

Pour le CCE, les espaces libres sont analysés de « *manière négative* » comme un « *espace défini par opposition à l'espace construit* » (CCE 1980, 21). Au sujet des espaces verts, le CCE se rapporte, notamment, à De Vilmorin (1978) qui le qualifie comme « *un espace appartenant au concept d'espace ouvert, dont les vocations principales sont des fonctions de loisirs et de protection et qui bénéficie [...] de mesures de sauvegarde ou d'aménagement appropriés* » (De Vilmorin 1978 Cité dans CCE 1980, 26). Le GIUM désigne, pour sa part, l'espace ouvert comme « *tout espace non construit* » et l'espace libre comme « *tout espace non construit, mais non*

aménagé et/ou non affecté par les autorités à une fonction jeu/récréation/sport » (GIUM 1984, 117).

Chez nos voisins du sud, le concept d'espace ouvert est utilisé dès le milieu des années 1960 et représente un point de rupture avec la période du « *Community recreation* » (Cranz 1982, 135). Cette rupture prend une forme particulière dans le contexte de la crise urbaine (*urban crisis*) des grandes villes états-uniennes de l'époque. Cette crise avait comme éléments principaux la fuite de la classe moyenne vers les banlieues (Cranz, 1982, 137), la fermeture de certaines usines dans les centres urbains et la création d'emplois moins bien rémunérés en service (Sugrue 2014). Dans ce contexte, l'utilisation des parcs diminue drastiquement dans certains quartiers centraux appauvris des grandes villes états-uniennes. La classe moyenne évite les parcs puisqu'ils sont, dès lors, considérés comme faisant partie de la crise (Cranz 1982, 137). Afin de répondre aux nouvelles réalités des milieux urbains (centres urbains et banlieues), les fonctions attribuées aux parcs évoluent. Dans cette optique, le terme « *espace ouvert* » recouvre de nouvelles fonctions qui voient le jour dans le contexte de crise urbaine:

« The phrase " open space " suggests a number of activities that vision and expediency began to bring into parks after the mid-1960s. First, open spaces were wide open areas with the connotation that this was where "anything goes" and where the new permissiveness about the range of possible park activities was appropriate. Second, they were built up but left open. They were bits and pieces of the city saved from the usual fate of urban land. [...] Third, open spaces were fluid. There was a fluidity at their perimeters, so that park flowed into city and city into park » (Cranz 1982, 138).

Cet extrait définit les activités ou les possibilités qu'offre l'espace ouvert. Toutefois, l'extrait sous-entend aussi l'ambiguïté que comporte ce type d'espace.

Montréal subit également ce genre de phénomène entre 1950 et 1980: la population quitte graduellement les quartiers centraux pour les nouvelles banlieues (Poitras 2012) et les avancées technologiques secouent les piliers de son économie et contribue à l'augmentation du taux de chômage (Polèse 2012). Ces phénomènes mènent graduellement à une paupérisation de plusieurs quartiers centraux de Montréal dont, entre autres, Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Plateau-Mont-Royal, Mile End, Parc-Extension et La Petite-Patrie (Séguin et al. 2012, 1151). Ainsi, le contexte de métropolisation et d'étalement urbain dans lequel s'inscrivent les discours montréalais et québécois sur les parcs et les espaces verts de cette période est comparable au phénomène de crise urbaine états-unienne que décrit Cranz (1982). C'est dans un contexte de changements démographiques et économiques qui affectent Montréal à l'époque que le terme

« *espace ouvert* » fait son apparition dans les discours des différents acteurs. Les acteurs dans la création des discours de cette deuxième période ne précisent pas l'utilisation exacte de ces espaces libres à Montréal. À l'instar des utilisations exposées par Cranz (1982), il semble que les acteurs nomment précisément ces espaces « libres » puisqu'ils n'attribuent pas spécifiquement de fonction à ceux-ci. Les fonctions dépendent alors des caractéristiques propres aux différents espaces nommés ainsi et du type d'utilisation que les résidents en font.

4.3.2 Les parcs urbains : parcs municipaux et parcs régionaux

Les parcs urbains font référence aux parcs municipaux et aux parcs régionaux. Pour le GIUM, un parc urbain est un espace dont la « *superficie varie de 20 à 40 hectares [qui] peut recevoir une nombreuse population [bien qu'il] est habituellement plutôt inaccessible à pied depuis le domicile ou le lieu de travail* » (GIUM 1984, 117). Toujours selon le GIUM, un parc urbain « *contient généralement de l'équipement récréatif lourd et des secteurs aménagés pour des activités spéciales et [...] la promenade y est aussi une activité privilégiée* » (GIUM 1984, 117). Les parcs municipaux sont administrés par la Ville de Montréal et les parcs régionaux sont administrés par la CUM.

Si selon le GIUM (1984) les parcs urbains, de manière générale, sont plutôt inaccessibles, la Ville de Montréal (1981) affirme pour sa part que les parcs municipaux, comme sous-catégorie des parcs urbains, sont à la portée des citoyens. Cette affirmation de la Ville s'appuie notamment sur leurs nombres et sur la multiplicité d'équipements qu'ils contiennent :

« Depuis les aires de pique-nique jusqu'aux terrains de football, ils présentent, selon le cas, des aires de jeux d'adultes, de jeux d'enfants, des terrains de baseball et de soccer, des pistes de course, des courts de tennis, des patinoires. Certains comportent des piscines, un lac, une aire boisée. Bref, leur polyvalence et leur nombre mettent à la portée de tous les citoyens espaces verts, aires de repos et terrains de sports. » (Ville de Montréal 1981).

Les grands parcs municipaux sont définis par la Ville de Montréal comme des « *lieu[x] de repos, de détente, de pratique de sports, de curiosité scientifique qui attirent tant les familles montréalaises que les touristes* » (Ville de Montréal 1981). Cette catégorie comprend le parc Mont-Royal, le parc Angrignon, le parc Maisonneuve, l'île Sainte-Hélène et le parc Lafontaine

⁷ Ce document est un reportage photographique. Les pages de ce document ne sont pas numérotées.

(Ville de Montréal 1981). Pour sa part, le CCE (1980) définit les parcs municipaux comme des « *espaces verts urbains spécialisés [...] voués, conçus et équipés pour assurer un usage spécifique ou déterminé: terrain ou parc de sports et stades, jardins botanique ou zoologique* » (CCE 1980, 63). Plus spécifiquement, le CCE définit les parcs municipaux comme des « *espaces plus ou moins gazonnés et couverts d'arbres [qui] peuvent recevoir une population en plus grand nombre et ils desservent souvent plusieurs quartiers d'une ville* » (CCE 1980, 60).

Les parcs régionaux, pour leur part, sont des espaces ou des boisés généralement éloignés des centres urbanisés, mais toujours sur l'île de Montréal (CUM 1975, 1). Ils ont, somme toute, les mêmes caractéristiques que les parcs municipaux puisqu'ils « *ont en commun de favoriser l'interprétation de la nature, la détente et le repos de même que la pratique d'activités libres* » (Ville de Montréal 1981). On répertorie, comme parcs régionaux, le parc du Bois-de-Saraguay, l'Île de la Visitation, le parc Rivière-des-Prairies, le parc du Cap-Saint-Jacques, le parc de l'Anse-à-l'Orme, le parc du Bois-de-Liesse et le parc du Bois-de-la-réparation (CUM 1987, 13). Les parcs régionaux, selon la Ville de Montréal, en plus d'être accessibles aux Montréalais, doivent être un espace de protection de la nature et de préservation des ressources naturelles plutôt qu'un site d'activités qui nécessitent des infrastructures comme des terrains de sports et des estrades :

« *[L]e parc régional se situe au pôle naturel des espaces métropolitains, en offrant les services et activités conformes à ses buts et objectifs spécifiques, tandis que d'autres grands espaces métropolitains [...] pourront offrir des activités plus intensives.* » (Ville de Montréal 1987, 15)

4.3.3 Parcs de quartier, les mini-parcs et les parcs-écoles

La typologie des parcs comprend de plus petits espaces tels que les parcs de quartier, les mini-parcs et les parcs-écoles. Pour la Ville de Montréal (1981) les mini-parcs sont « *aménagés dans les quartiers populaires* » et leur fonction « *consiste à répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et des enfants* ». Ils sont également aménagés dans les quartiers denses, notamment ceux du Plateau-Mont-Royal (GIUM 1984). Sous ces considérations, il est possible de lier l'aménagement de ces parcs à la volonté de la Ville de Montréal de répondre aux besoins de certains groupes d'individus. Plus spécifiquement, il tente de compenser l'incapacité de certains individus de se rendre dans de plus grands parcs et espaces verts résultant soit de leur pauvreté, de leur condition physique ou de l'aménagement de leur quartier. Par exemple, le GIUM

émet la réflexion suivante considérant les enfants et les personnes âgées du quartier Plateau-Mont-Royal :

« On constate en effet que ce sont les rues et ruelles qui servent d'aire de jeu pour un grand nombre d'enfants de ce quartier. [...] Par ailleurs, la plupart des citoyen-ne-s plus âgé-e-s n'ont presque pas accès aux espaces verts du secteur, ceux-ci étant situés aux extrémités du territoire que nous avons analysé » (GIUM, 1984, 9)

Les parcs-écoles résultent d'ententes entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire catholique de Montréal (Ville de Montréal 1971). Concernant ce type de parcs de manière plus spécifique, le CCE insiste sur l'importance d'ajouter des éléments de verdure dans les cours d'école *« où seuls le ciment, l'asphalte ou la terre battue dominant »* puisque *« pour beaucoup d'enfants, les cours d'école avec des éléments naturels constituent bien souvent leur unique chance de contact avec la nature »* (CCE 1980, 62). Cet extrait véhicule une préoccupation pour une forme d'équité. Plus particulièrement, on fait référence à une forme d'équité compensatoire dans le discours du CCE puisque, pour ce dernier acteur, ce type d'espace vert peut pallier l'incapacité de certains enfants, vivant dans la pauvreté et dans les quartiers plus minéralisés, d'être en contact avec la nature. Il s'agit d'une préoccupation pour les plus jeunes des familles moins nanties à l'instar de la période précédente. Cette préoccupation s'inscrit dans un contexte de paupérisation de certains quartiers centraux montréalais.

Par ailleurs, cette catégorie de parcs comprend également les dénominations *« Parc du coin, square, place publique, jardin public de quartier »* qui *« constituent des portions du tissu urbain inférieur, accessibles au public pour des fins générales »* et ne sont pas à vocation sportive, *« mais plutôt [...] de promenade, de repos et de rencontre »* (CCE 1980, 54). Toujours selon le CCE *« ces lieux sont eux-mêmes vivants grâce à la végétation qui y occupe une place importante, mais de superficie souvent restreinte »* (CCE 1980, 54).

Ensemble, ces plus petits espaces verts semblent être un moyen de pallier à l'impossibilité, pour certains citoyens, de se rendre à l'extérieur du milieu urbain dense pour se ressourcer en nature. Ils visent plus particulièrement les enfants et les personnes âgées qui résident dans les quartiers populaires de Montréal à l'époque. En ce sens, les discours sur ce type d'espace comportent un certain intérêt pour une forme d'équité compensatoire dans la répartition des parcs et des espaces verts. Plus spécifiquement, l'aménagement de ce type d'espace vise à pallier l'incapacité de certains individus à accéder à des espaces de nature en milieu urbain puisqu'ils

vivent dans des espaces de pauvreté très denses et minéralisés avec, possiblement, des difficultés à se déplacer⁸.

4.3.4 Le verdissement : arbres, jardins et opération *Place au soleil*

Dans un objectif de verdissement de la Ville, d'autres types d'espaces verts et éléments de verdissement émergent dans les discours de cette époque. Cela comprend, entre autres, les jardins communautaires, les ruelles *Places au soleil*, les parcs ornementaux ainsi que la plantation d'arbres et de fleurs. Ce qui permet de les rassembler sous une même catégorie, c'est qu'ils contribuent tous à l'objectif de la Ville de Montréal « *d'offrir à la population [...], des aires de verdure parsemées d'arbres qui favorisent la détente et le repos* » (Ville de Montréal 1981).

Selon la Ville, les arbres « *procurent de l'ombre et combattent la pollution l'été, alors que l'hiver ils protègent contre les vents et le froid* » (Ville de Montréal 1981). Dans le même ordre d'idée « *[l]es fleurs apportent couleur et soleil dans les quartiers de Montréal* » (Ville de Montréal 1981). Ces éléments de verdissement sont présentés par la Ville comme des outils d'esthétisme, mais également comme des moyens d'affronter la pollution et le froid.

Toujours dans l'idée de verdir certains quartiers du territoire, la Ville de Montréal crée l'opération *Place au Soleil*. Cette opération de revitalisation a pour objectif « *de transformer les ruelles en zones vertes, éclairées, ouvertes et de toute sécurité qui [...] feront le prolongement, d'une certaine manière, des parcs environnants* » (Ville de Montréal 1981). Le dépliant distribué par la Ville de Montréal concernant ce projet indique que l'opération « *vise à transformer l'aspect des ruelles et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers* » (Robert 2014). L'opération *Place au Soleil* a permis le réaménagement et le verdissement de 58 ruelles entre 1981 et 1988 (Robert 2014). Dans ce même dépliant, on constate que les ruelles réaménagées ne se retrouvent pas spécifiquement que dans les quartiers paupérisés, mais plutôt dans des secteurs plus minéralisés.

Dans le contexte de verdissement de la Ville, les institutions mettent davantage de pouvoir entre les mains des citoyens et des organisations de la société civile qui désirent verdir certaines ruelles de la ville (Cinq-Mars 1986, GIUM 1984). En ce sens, la Ville de Montréal écrit que « *la participation des citoyens à cette régénérescence des ruelles, favorise l'éclosion de nouveaux*

⁸ « Possiblement », puisque les acteurs ne précisent pas les raisons spécifiques qui les poussent à intégrer une préoccupation pour les personnes âgées dans leurs discours. On peut supposer qu'il s'agit d'une préoccupation pour les difficultés en termes de mobilité que peuvent subir certaines personnes âgées.

centres de la vie de quartier » (Ville de Montréal 1981). À travers ces projets d'aménagement, la Ville vise d'abord à embellir les quartiers avec la plantation d'arbres et de fleurs. Ensuite, l'intérêt de la Ville de Montréal, notamment à travers le projet de ruelles *Place au soleil*, est également de donner les moyens aux citoyens de créer des espaces verts et de cultiver des jardins près de leurs résidences. Toutefois, ce projet n'intègre pas d'interventions spécifiques pour inclure davantage de résidents défavorisés ou provenant de groupes vulnérables de la société. On peut convenir que ce programme de la Ville est davantage lié à un objectif d'équité prenant plutôt la forme de réponses à des demandes politiques ou économiques. Cette forme d'équité ne vise pas particulièrement la participation de personnes issues de groupes vulnérables ou défavorisés. On semble plutôt inciter des personnes déjà engagées socialement à travers différents groupes de la société civile à prendre part à l'exercice.

4.3.5 Les grands projets d'espaces verts

Au courant de cette période, plusieurs grands projets d'espaces verts émergent, notamment, le *Projet Archipel* du MCLPQ et le *Réseau vert récréo-touristique* de la CUM. Le premier cherche davantage à créer un réseau de berges et d'îles accessibles par les résidents de la région métropolitaine, notamment, par voie de navigation. Le *Projet Archipel* du gouvernement provincial devait permettre la création du parc National de l'Archipel en 1984 (MLCPQ 1984; Ville de Montréal 1987). Bien que le projet Archipel ait été abandonné peu de temps après son esquisse, les acteurs concernés ont tout de même élaboré un plan pour former un réseau récréotouristique à Montréal.

Le deuxième grand projet, le *Réseau vert récréo-touristique* de la CUM (1989) résulte de la volonté des différents acteurs de créer un réseau d'espaces verts reliant les plus petits espaces dans les milieux urbains denses aux grands parcs urbains. Cette idée découle du *Projet Archipel* :

« La Ville de Montréal s'est engagée dans une révision globale de sa politique sur les parcs [qui] s'inspire du projet de politique régionale des parcs urbains élaborée par le MLCP en 1983, laquelle devait aboutir à la création du Parc National de l'Archipel en 1984. Cette révision entend toutefois adapter le projet de politique du MLCP au contexte municipal et aux besoins spécifiques de la population montréalaise. C'est dans cette suite d'idées que des discussions avec le ministre du MLCP [...] pour relancer les programmes d'assistances élaborés par la direction du Parc National de l'Archipel sur le réseau vert

(réseau intermédiaire) et l'aménagement des berges (réseau bleu), en particulier » (Ville de Montréal 1987, 3).

Le projet de parc linéaire est étudié par les trois paliers de gouvernements (Ville de Montréal, CUM et Gouvernement du Québec). Ce nouveau projet de réseau d'espaces libres connaîtra différents vocables pour la CUM et la Ville de Montréal: *Réseau vert récréotouristique* (CUM 1989), *Réseau des parcs régionaux*, *Système des espaces libres* et *Réseau intermédiaire métropolitain* (Ville de Montréal 1987). Il permettra de mettre en place des parcs linéaires avec pistes cyclables par la Ville de Montréal pour relier les grands espaces verts de son territoire (Laberge 1988). Ensuite, un plan officiel du *Réseau vert récréo-touristique* est élaboré par la CUM en 1989.

Ces grands projets, parmi de nombreux autres entrepris au courant de la Révolution tranquille et des années subséquentes, symbolisent à leur tour la modernisation graduelle de l'État québécois. Plus spécifiquement, le projet du *Réseau vert récréo-touristique* est, en quelque sorte, l'étape finale des réflexions entreprises par les différents types d'acteurs au sujet des parcs urbains.

4.3.6 Conclusion

Les différentes catégories et définitions de parcs et d'espaces verts sont, entre autres, le résultat du processus de modernisation qui s'opère lors de cette deuxième période. Dans ce contexte, les discours à leur sujet offrent plusieurs constats.

Premièrement, l'utilisation des termes « *espace libre* » et « *espace ouvert* » permet de faire le lien entre les effets engendrés par le phénomène de métropolisation de Montréal et le contexte de crise urbaine des grandes villes états-uniennes. Bien que ces termes et leurs définitions permettent certaines précisions concernant les parcs et les espaces verts, ils soulignent, du même coup, l'ambiguïté qui accompagne la notion d'espace vert. En effet, malgré un effort évident de définir ces différents types de parcs et d'espaces verts, « *la notion d'espace vert demeure une réalité difficile à cerner. La présence de végétation, qu'elle soit herbacée, arbustive ou arborée demeure par conséquent le critère de base à cette notion* » (CCE 1980, 32).

Deuxièmement, les parcs urbains, en tant qu'espaces ouverts, sont représentés comme des outils de contrôle de la croissance urbaine. En ce sens, les différents acteurs représentent

les parcs et les espaces verts comme des lieux nécessaires dans la planification des espaces urbains en vertu de différentes fonctions (ou autres représentations) que nous présentons plus en détail à la section suivante.

Un dernier constat qui émane des différentes définitions des parcs et des espaces verts est que les acteurs semblent vouloir améliorer l'accessibilité aux parcs et aux espaces verts de manière générale. Cela s'observe plus particulièrement pour certains types d'espaces verts, notamment les mini-parcs, les parcs-écoles et les autres parcs de quartier ainsi que dans certains projets de verdissement comme *Place au Soleil*. L'aménagement de parc de quartier se fait, entre autres, avec une préoccupation pour les populations n'ayant pas facilement accès à de grands espaces de nature comme les personnes âgées et les enfants de famille de quartiers défavorisés. Ces préoccupations présentent la recherche d'une certaine forme d'équité compensatoire dans la distribution des parcs et des espaces verts dans les quartiers densément peuplés de Montréal. En ce qui concerne l'opération *Place au Soleil*, la Ville de Montréal met à disposition des moyens pour réaménager les ruelles en incitant la participation citoyenne des Montréalaises et Montréalais. On y observe une forme d'équité sous l'angle de demandes politiques ou économiques. Cependant, il est nécessaire de nuancer cette observation puisque ce projet devait probablement favoriser davantage la participation des propriétaires ou de personnes ayant le temps de s'impliquer dans leur voisinage. Ces observations étant prises en considération, on peut tout de même conclure que la priorité de la Ville de Montréal, à cette époque, paraît davantage être le contrôle des effets de la croissance urbaine que la recherche d'une distribution équitable des parcs et des espaces verts. La recherche de certaines formes d'équité dans la distribution des parcs et des espaces verts est exposée dans les discours de cette période. Toutefois, on ne peut conclure qu'il s'agit d'une préoccupation centrale ou d'un objectif prioritaire des acteurs politiques actifs dans la création de ces discours. Elle est plutôt corollaire aux préoccupations des acteurs concernant les effets de la croissance urbaine.

4.4 Les représentations des parcs et des espaces verts dans le contexte de croissance urbaine

Les dernières sections ont démontré que les discours véhiculent une représentation des parcs et des espaces verts comme des lieux à protéger afin de mieux gérer les effets de la croissance urbaine. Les nombreuses fonctions que les acteurs attribuent aux parcs et aux espaces verts les mènent à considérer ces lieux comme des outils pour gérer les conséquences

liées au phénomène de métropolisation: « *ils s'insèrent généralement dans un processus d'urbanisation où la qualité de la vie et la protection de l'environnement naturel représentent un souci réel* » (CCE 1980, 57). Or, cette représentation en implique plusieurs autres. Le CCE énumère quelques fonctions dans son document *Mieux connaître les espaces verts* (1980) : « *Parmi les objectifs et les fonctions que l'on peut généralement assigner aux espaces verts, il y a : récréation, embellissement, conservation naturelle, éducation, contrôle du développement, accessibilité, ...* » (CCE 1980, 197). Les lignes suivantes exposent les représentations des parcs et des espaces verts les plus véhiculées dans les discours des acteurs dans ce contexte particulier de métropolisation et de croissance urbaine: valeur récréative, valeur culturelle, valeur éducative et perspective hygiéniste.

4.4.1 Les parcs et les espaces verts comme lieux de loisir

À l'instar de la période précédente, la notion de loisir (ou valeur récréative) est présentée comme la fonction centrale des parcs et des espaces verts. Tous les types d'acteurs et presque tous les documents établissent un lien entre loisir, parcs et espaces verts « *à un point tel qu'il se fait entre les deux une connexion automatique et exclusive* » (MENVIQ 1982, 14). Cependant, on note un changement dans la manière d'aborder le loisir. En effet, la CUM et les acteurs provinciaux intègrent la notion de « *plein air* » dans leurs discours (CUM 1973; CUM 1978; Groupe Dryade 1979; CCE 1980, MENVIQ 1982, CUM 1989). Le Service d'urbanisme de Montréal est le premier à le mentionner dans le document *Montréal Horizon 2000* (1967). Toutefois, la Ville de Montréal l'intégrera davantage dans ses discours à partir des années 1980.

Dans la suite de cette section, on démontre tout d'abord le lien que la CUM et les acteurs provinciaux établissent entre les parcs, les espaces verts et le loisir de plein air. Ensuite, on expose les représentations des parcs et des espaces verts véhiculées par la Ville de Montréal qui, pour leur part, sont influencées par les transformations apportées au Service des parcs de Montréal et par la tenue des Jeux olympiques de 1976. En revanche, après les Jeux olympiques de Montréal, le discours de la Ville de Montréal intègre également le plein air.

4.4.2.1 Le loisir de plein air

Le loisir de plein air est d'abord introduit par le document *Montréal Horizon 2000* publié par le Service d'urbanisme de Montréal en 1967 : « *Il est évident qu'au seuil de la civilisation des*

loisirs, nous ne saurions négliger l'importance de la récréation en plein air sous toutes ses formes » (Aubry et Cousineau 1967, 1). Les activités qui constituent le loisir de plein air dans ce document sont: « *les promenades en auto, les pique-niques, le campisme, le ski, la chasse, la pêche, les sports aquatiques : ski, navigation de plaisance, etc.; la fréquentation des plages et les promenades à pied* » (Lamothe 1967, 1). Bien qu'il s'agit d'un document émanant du niveau municipal, le lien entre parcs et loisir de plein air concerne davantage les grands espaces verts métropolitains (parcs urbains et parcs régionaux) et est principalement établi par les acteurs des niveaux régional et provincial. Ces acteurs stipulent que les demandes concernant le plein air et la conservation des espaces verts devraient logiquement augmenter en fonction de la croissance démographique de la métropole (CUM 1978; CCE 1980). Par exemple, la CUM évoque que « *[v]ers la fin du siècle, la Communauté avec ses quelques 2 millions d'habitants devra faire face à une demande accrue d'espaces de plein air* » (CUM 1978, 29). Dans le même ordre d'idée, le CCE indique que « *[l]a nécessité de créer des espaces verts accessibles aux citoyens tient aussi bien à la privatisation croissante de l'espace naturel qu'à la consommation du sol par l'extension urbaine* » (CCE 1980, 27).

De plus, bien que le loisir de plein air tel que développé précédemment dans *Montréal Horizon 2000* (Ville de Montréal 1967) comprend des activités sportives, les discours insistent surtout sur le repos et la détente dans la définition de plein air. Par exemple, les résultats d'enquête de la CUM concernant les activités dans les boisés urbains (1975) révèlent que les activités pratiquées dans ce type d'espace vert sont davantage liées à la détente :

« *Selon les trois enquêtes, les activités les plus pratiquées se révèlent être des activités non sportives du genre évasion, détente ou repos. [...] Ces loisirs réclamant peu d'effort physique, sont donc accessibles à tous les groupes d'âge; Ces loisirs peuvent se pratiquer sans encadrement ni organisation formelle; Ces loisirs ne réclament pas d'équipement particulier* » (CUM 1975, 5).

De son côté, au cours des années 1970 et 1980, le gouvernement provincial amorce une série d'études dans différents domaines, dont le loisir et l'environnement. Cet investissement politique mène à la publication de nombreux documents. On compte, parmi ceux-ci, les recherches dirigées ou commandées par le CCE (Groupe Dryade 1979; CCE 1980), le document *La question des espaces verts – concept, expériences québécoises et guide* du MENVIQ (1982), le *Livre vert* et le *Livre blanc* sur le loisir du HCJLQ (1977; 1979) et la synthèse des études concernant le *Projet Archipel* (MLCPQ 1984). Les discours que contiennent ces documents véhiculent tous la représentation de l'espace vert et du parc comme lieu de loisir de plein air et,

corollairement, comme lieu de nature à conserver et à protéger. À titre d'exemple, le document *Mieux connaître les espaces verts* (1980) du CCE, en plus de véhiculer la représentation de l'espace vert comme lieu de loisir de plein air, aborde la nécessité de conserver ces espaces pour leurs caractéristiques naturelles :

« *Outre le pouvoir bénéfique de purification de l'air qu'ils possèdent, les espaces verts contribuent à améliorer le domaine bâti, y insérant un peu de nature. Ils répondent de plus à des besoins de détente et de loisir en plein air pour la population qui y vit et y travaille* » (CCE 1980, 109).

Dans son étude portant sur les espaces verts, *La question des espaces verts – concept, expériences québécoises et guide* (1982), le MENVIQ établit un lien entre l'espace vert dit « *naturel* » et le loisir de plein air, mais ici il s'agit de loisirs de plein air associés à la détente et au repos :

« *Donc, l'espace vert doit être "naturel", ou du moins, présenter des phénomènes naturels (le plus possible) et être libre de toute construction utile; ceci par opposition au domaine bâti, à la mise en valeur, à la culture. Il doit servir à la détente, c'est-à-dire au loisir; de ce fait, toute forme de construction utile (production, résidence, commerce) y est interdite. Olmsted refusait catégoriquement toute forme de construction (aréna, cirque, piste de course, musée, etc.)* » (MENVIQ 1982, 12).

Le MLCPQ associe également le loisir de plein air à la nature dans le document *Synthèse des études et propositions d'intervention : Archipel de Montréal, Rapport final* (1984):

« *Actuellement, on associe de plus en plus étroitement nature et loisir. D'ailleurs, les activités en plein air connaissent un développement qui ne cesse de s'accroître. On n'a qu'à observer tous ceux et celles qui font de la marche, de la course à pied ou de la bicyclette dans les parcs urbains* » (MLCPQ 1984, 6).

Du côté de la CUM, celle-ci véhicule pareillement la représentation du parc et de l'espace vert comme lieu de loisir de plein air puisqu'ils sont des lieux de nature. Le projet de *Réseau vert récréo-touristique* que la CUM propose est inspiré des objectifs énumérés par le MCLPQ dans le *Livre vert sur le loisir* :

« *[R]edonner aux Québécois les moyens et les occasions de satisfaire leurs besoins de contact avec la nature ou tout simplement d'y prendre goût; [...] Le loisir de plein air repose fondamentalement sur l'existence d'espaces naturels... Leur conservation et leur*

développement exigeront des efforts considérables, mais vis-à-vis desquels notre société n'a plus le choix » (CUM 1989, 3).

Il appert que ces différents acteurs (CCE, MENVIQ, MLCPQ, CUM, HCJLSQ) véhiculent des représentations des parcs et des espaces verts comme étant des lieux de loisir et plus spécifiquement de loisir de plein air. On perçoit que ce type de loisir est davantage lié aux grands parcs et espaces verts puisqu'il s'agit de lieux de nature. Par ailleurs, on observe une préoccupation du gouvernement du Québec, partagée par la CUM, pour « *protéger et aménager* » ces espaces « *à proximité des bassins de population* » (CUM 1989, 3). Ceci peut-il être interprété comme reflétant une certaine préoccupation pour une répartition équitable, dans sa dimension d'égalité ? La formulation utilisée ne permet pas de conclure avec certitude en ce sens puisqu'elle se rapporte seulement au terme « *à proximité* » et n'élabore pas davantage sur les caractéristiques de la population visée par la CUM. La formulation est donc trop générale pour conclure qu'il s'agit d'une réelle préoccupation pour une répartition équitable.

Il est à souligner que le discours du CCE, bien qu'insistant sur le loisir de plein air, intègre également le sport (loisirs actifs) dans son interprétation du loisir de plein air : « *Ce sont les loisirs de plein air que les citoyens exercent dans les espaces verts, aussi bien pour le repos et la détente que pour des activités de loisirs actifs* » (CCE 1980, 27). Ainsi, les deux fonctions cohabitent dans certains espaces verts.

4.4.2.2 Le loisir sportif

Pour leur part, les services municipaux montréalais chargés des activités dans les parcs insistent davantage sur la notion de loisir sportif. Cela s'explique, entre autres, par les changements apportés aux services municipaux et à la préparation des Jeux olympiques de Montréal de 1976 (Ville de Montréal 1975; De Laplante 1990; Bonhomme 1975). Cette fonction sportive des parcs et espaces verts n'était toutefois pas absente dans les discours du CCE et du MLCPQ. Cependant, la Ville de Montréal, dans ce contexte, met davantage l'accent sur cette fonction que ces deux acteurs provinciaux.

Les changements apportés au Service des parcs de Montréal, comme mentionné à la section 4.2, se sont faits sous l'influence de l'ADLM (Bellefleur 1997, 97). Cependant, le Service des sports et loisirs de Montréal investit davantage dans les loisirs de type sportif. Cela se traduit par l'aménagement de terrains et d'infrastructures pour les sports dans les parcs de la Ville de

Montréal (Laberge 1988; GIUM 1984; Tardif 1974). Cela inclut également la construction de grands gymnases :

« Mais avant d'établir des programmes bien précis, que ce soit pour les jeunes ou les adultes, il fallait des équipements sportifs additionnels, outre les 20 piscines intérieures, les 13 arénas, les quelques centres récréatifs, les huit centres de ski et les nombreux terrains extérieurs déjà administrés par le Service des sports et loisirs. Il fallait surtout des gymnases » (Tardif 1974)

Cet investissement dans le loisir sportif dans les parcs est qualifié par la Ville de Montréal comme la suite logique des désirs de Claude Robillard :

« Il est clair qu'après les Jeux olympiques, le service des Loisirs et Sports héritera d'installations très importantes. [...] En 1976 donc, la ville de Montréal déjà fort bien pourvue en installations dévolues aux sports et aux loisirs, sera en mesure d'améliorer encore ses services à la population et de répondre ainsi à l'idéal ardemment défendu par feu Claude Robillard, premier directeur du service des Parcs et artisan de ce merveilleux service » (Ville de Montréal 1975).

Cet extrait rappelle la représentation des parcs et des espaces verts comme lieu de récréation véhiculée dans les discours du chapitre précédent.

Certains acteurs considèrent que cette conception des parcs et du loisir mène à des exagérations et ne permet pas de répondre aux besoins réels des Montréalais (De Laplante 1990; Bonhomme 1975). Plus précisément, on reproche à la Ville de Montréal d'aménager davantage d'infrastructures pour les sports d'équipes. En ce sens, le parc devient davantage un stade qu'un lieu de détente :

« Donc, un parc est un lieu où on aménage des allées pour la promenade. C'est tout. [...] Or à Montréal, depuis une décennie, l'on a graduellement renversé l'ordre des choses et les parcs sont devenus des stades » (Bonhomme 1975).

André Champagne, directeur du Service des parcs à l'époque, explique à Jean-Pierre Bonhomme (1975) les raisons qui mènent la Ville de Montréal à autant mettre de côté des éléments de verdure dans les parcs :

« Le directeur des parcs de la ville, M. André Champagne, reconnaît [...] que la politique adoptée [...] a pour effet de transformer ce qui reste de gazon en terrains d'asphalte. Il estime que la cause de ce déséquilibre vient d'une scission du Service des parcs lors de la création d'un service des sports et des loisirs. Il est clair, en tout cas, que

le service des sports et des loisirs - le service des stades, en somme - a été plus sensible au lobby des clôtures et des pylônes qu'à celui des arbres et des petites fleurs » (Bonhomme 1975)

Le changement administratif mena à un changement dans la philosophie d'aménagement des parcs. Ainsi, la création du nouveau Service des sports et loisirs en 1971 rend le Service des parcs « *émasculé, privé de pensée et de pouvoirs* » qui « *ne sera qu'un soutien aux ébats du nouveau service* » (De Laplante 1990, 195). Certaines décisions prises par ce nouveau service découlaient de la « *fantaisie* » de dirigeants de la Division des sports qui mettaient l'accent sur l'aménagement d'éclairage, de grandes estrades et de clôtures dans les parcs à l'époque (De Laplante 1990, 201). Ce sont ces décisions qui sont à l'origine des insatisfactions relatées par Bonhomme (1975).

C'est également dans le cadre de ces ententes que seront créés les parcs-écoles. Dans certains quartiers, les parcs municipaux ne semblent pas répondre aux besoins des citoyens. Le GIUM évoque alors « *la création de nouveaux parcs qui permettront de combler les besoins fondamentaux des résidents qui n'ont pas la chance de sortir de la ville régulièrement* » (GIUM 1984, 10). Afin d'améliorer l'« *accès aux activités extérieures* », le GIUM propose, entre autres, de « *maximiser l'utilisation de petits espaces insérés dans le milieu résidentiel et institutionnel* » et « *l'aménagement des espaces résiduels* » (GIUM 1984, 10). En ce sens, le GIUM propose, après consultation des citoyens, que la Ville de Montréal aménage des terrains de sports dans les cours d'école, notamment dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Or, la Ville de Montréal reste prudente devant les demandes des citoyens puisque certains sports dépendent d'un effet de mode qui est inconsistant :

« Finalement, les résidents souhaitent l'aménagement d'un terrain permettant la pratique de sports règlementés mais les opinions divergent quant aux types de sports à favoriser. À ce propos, le Service des Sports et Loisirs de la Ville de Montréal nous a informés du caractère éphémère de la demande pour certains équipements de sport. Par exemple, le ballon-panier, très populaire il y a cinq ans, connaîtrait actuellement un déclin de popularité » (GIUM 1984, 76).

C'est tout de même dans cette perspective de loisir sportif que la Ville de Montréal conclut des ententes avec les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) pour permettre à la population de se récréer dans leurs locaux (De Laplante 1990). On observe que le GIUM revendique une répartition plus équitable des parcs dans les quartiers centraux où résident des personnes ne pouvant se déplacer à l'extérieur du quartier ou à l'extérieur de la Ville. Elle ne

précise pas les raisons de leur incapacité à se déplacer. Toutefois, il s'agit d'une forme de répartition compensatoire pour cette population puisqu'elle vise probablement à combler le besoin d'accès aux « activités extérieures » de certains résidents en palliant leur incapacité à sortir du quartier.

4.4.2 Les parcs comme lieu d'éducation

L'éducation est une autre fonction que tous les types d'acteurs attribuent aux parcs et aux espaces verts. Leurs discours véhiculent tous la représentation de ces espaces comme des lieux à valeur éducative. Il s'agit d'une continuité avec les discours de la période précédente.

Dans son mémoire sur les parcs régionaux de la CUM, la Ville de Montréal (1987) indique que les parcs urbains ont pour objectif, notamment, d'être accessibles à la population afin de leur « offrir une expérience récréative de qualité, correspondant aux attentes de la population montréalaise et offrant des opportunités éducatives pour tous » (Ville de Montréal 1987, 9). La fonction éducative est aussi associée à la notion de loisir par Aubry et Cousineau dans *Montréal Horizon 2000* : « En effet, l'homme devra considérer d'une façon plus positive les loisirs; c'est alors qu'il s'adonnera à des activités culturelles, ou encore parfera son éducation, ce qui, par ailleurs, deviendra une nécessité de plus en plus courante » (Aubry et Cousineau 1967, 3).

Ce lien entre loisir et éducation est présent, notamment parce que les parcs et les espaces verts sont compris comme des lieux de contact avec la nature (Ville de Montréal 1981; MENVIQ 1984; MLCPQ 1984; CUM 1989). C'est le cas, notamment, pour les jardins communautaires :

« Situés à 43 endroits différents, les jardins communautaires desservent quelque 4700 familles montréalaises qui aménagent chacune son potager. Forme de loisir éducatif, le jardinage connaît un intérêt croissant de la part du public, intérêt qu'encourage l'Administration municipale » (Ville de Montréal 1981).

Le Jardin botanique, en tant que parc, répond aussi à des objectifs éducatifs. Il fait l'objet d'un financement important de la Ville de Montréal à l'époque :

« [L]administration Doré-Fainstat prévoit également dépenser \$17,3 millions dans divers équipements culturels et scientifiques, dont \$4,8 millions en 1989 [...] qui seront consacrés, essentiellement, au Jardin botanique (insectarium, pavillon japonais, jardin chinois et centre d'hortithérapie) » (Laberge 1988).

La représentation des parcs et des espaces verts comme lieux éducatifs se trouve aussi dans les discours tenus par les acteurs du palier politique provincial (MLCPQ 1984; CCE 1980). Dans cette perspective, le CCE affirme que: « *la valeur écologique des espaces verts comprend une autre fonction souvent oubliée, celle de servir de laboratoire naturel pour fins de recherche et d'éducation* » (CCE 1980, 112).

Plusieurs extraits des documents de la CUM démontrent l'intégration de l'éducation comme une des nombreuses fonctions attribuées aux parcs et espaces verts : « *Depuis 1979, la C.U.M a acquis 913 ha afin de réaliser sept parcs régionaux dont la double vocation récréative et éducative, est liée aux préoccupations environnementales des citoyens de l'Île* » (CUM 1989, 4). Le *Réseau vert récréo-touristique* de la CUM (1989) comprend également des objectifs éducatifs liés à la nature et qui visent principalement les plus jeunes :

« *[U]ne certaine proportion d'éléments naturels qui sont indispensables à l'équilibre psychique des individus. Cela est vrai pour les jeunes, auprès desquels l'espace vert tient en outre un rôle d'éducation et de loisir, pour les adultes et pour les personnes âgées qui y trouvent le calme, la détente et le repos* » (CUM 1989, 11).

Cette représentation des parcs et des espaces verts montréalais comme espace éducatif cohabitait avec la représentation des parcs comme lieu de détente dans la citation précédente était aussi véhiculée par les discours de la première période. La fonction éducative se poursuit lors de cette deuxième période. La représentation des parcs et des espaces verts comme lieux d'éducation est davantage associée au contact avec la nature. En fonction de cette vocation éducative, le discours de la CUM (1989) exprime des préoccupations pour une meilleure accessibilité aux espaces verts pour tous les groupes d'âge. Les acteurs, de manière générale, proposent alors une meilleure accessibilité aux espaces verts régionaux, l'aménagement de nombreux jardins communautaires et l'aménagement de jardins dans les cours d'école. On dénote, sous cette représentation, une préoccupation pour les plus jeunes sans pour autant évoquer de manière claire une intention pour une forme équitable de répartition sur le territoire.

4.4.3 Les parcs, les espaces verts et l'hygiénisme

Dans le contexte de métropolisation de Montréal, tous les acteurs de cette période véhiculent, dans leurs discours, des représentations des parcs et des espaces verts comme des lieux améliorant la qualité de vie ou le bien-être. En ce sens, cette représentation est liée à des considérations hygiénistes qui persistent dans les discours des acteurs au sujet des parcs et des

espaces verts. Plus particulièrement, il s'agit de « *l'idée de thérapeutique sociale sur laquelle se fondait le discours hygiéniste* », c'est-à-dire que, « *le végétal a pour mission de raccorder des éléments disparates, de recomposer le tissu urbain et en même temps le tissu social* » (Dubost et Lizet 2003, 7). Sous cette perspective, les termes « *qualité de vie* » et « *qualité du milieu de vie* » font leur apparition dans les discours sur les parcs et les espaces verts au courant de cette période (Sénécal et al. 2005; Goodman 1978; Ville de Montréal 1981; Ville de Montréal 1987; Marsan 1994). La présence plus récurrente de ces termes dans les discours est attribuable à « *la mentalité de réappropriation [qui] s'inscrit [...] dans un mouvement en faveur de la qualité de vie [...] à partir des années 1970* » (Marsan 1994, 384). Cette notion de « *qualité de vie* », qui n'est toutefois pas nouvelle sur le plan urbain, « *remonte aux courants hygiénistes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle* » (Sénécal et al. 2005, 20). Elle apparaît dans le domaine de l'urbanisme et de l'écologie au courant des années 1970 et « *[a]ntérieurement, elle est plutôt comprise ou assimilée au vocable bien-être* » (Sénécal et al. 2005, 20; Bailly 1984, 137; Brousse et Boisaubert 2007, 458).

Cette notion polysémique englobe plusieurs thèmes dont le loisir, l'économie, le transport, la santé et une part importante d'impressions subjectives et individuelles (Sénécal et al. 2005, 22; Bailly 1984, 138; Dolbeault et al. 2004; Brousse et Boisaubert 2007).

On expose, dans cette section, les discours qui partagent cette représentation. Cela comprend l'effet positif des espaces verts pour la santé et pour contrer les effets de la pollution en milieu urbain. On présente également des mentions directes de la qualité de vie dans les documents de la Ville de Montréal.

4.4.4.1 Parcs, espaces verts et santé

Le Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme stipule qu'un « *quartier sain exige la présence [...] de terrains de jeux [et] de parcs [...] à une distance raisonnable de façon que le piéton ne soit pas contraint à traverser des artères congestionnées* » (CPU et La Haye 1968a, 30). Cette citation évoque un intérêt pour une répartition équitable des parcs dans la perspective que ces espaces revêtent une fonction sanitaire. Sous cette même perspective, la CUM évoque que les espaces verts procurent des « *avantages tant sur le plan physiologique que psychologique* » (CUM 1975, 4). La première phrase du document *Réseau vert récréo-touristique* de la CUM (1989) véhicule d'emblée cette représentation de l'espace vert et du parc comme lieu favorisant la santé des individus et leur qualité de vie notamment parce qu'ils permettent de:

« trouver un équilibre entre le minéral et le végétal » (CUM 1989, 1). Dans ce document, elle évoque également que ces espaces permettent de « supporter, entretenir, maintenir des activités de plein air, le ressourcement psychique [et] le contact avec la nature » (CUM 1989, 15). Le MENVIQ véhicule également cette représentation des espaces verts : « [ils] jouent un rôle important sur la santé mentale des citoyens. [Ils] permettent de maintenir [...] une certaine proportion d'éléments naturels indispensables à l'équilibre psychique des individus » (MENVIQ 1984, 6).

4.4.4.2 La notion de qualité de vie dans le discours du Service des travaux publics de Montréal

La Ville de Montréal véhicule aussi cette représentation dans plusieurs documents (Ville de Montréal 1981; Ville de Montréal 1987). Dans un article de *The Gazette*, Goodman (1978) évoque aussi cette conception: « *Probably the most popular of Montreal's 15 Public Works Departments is the one dealing with public parks. This appeals to residents of all ages and contributes greatly to their health and quality of life* » (Goodman 1978).

Le document *L'entretien des parcs* émanant du Module d'exécution des travaux du Service des travaux publics de la Ville de Montréal (1987) rappelle de manière récurrente l'importance des parcs pour la qualité de vie des citoyens de Montréal :

« La mission « parcs » : Afin de satisfaire les attentes de la population en assumant l'entretien et la conservation de notre patrimoine végétal, le Service des travaux publics accomplit sa mission dans le but de contribuer à l'établissement d'une qualité de vie exemplaire sur le continent nord-américain. [...] Les attentes de la population de Montréal relatives à la qualité de vie sont sans cesse croissantes et diversifiées » (Ville de Montréal 1987),

Sur le même plan, le document *Montréal : Ville verte, ville fleurie* émanant du Service des travaux publics de la Ville mentionne également la qualité de vie, mais cette fois-ci en rapport avec l'augmentation du nombre d'espaces verts sur le territoire et l'intégrité de ceux-ci :

« Les autorités municipales ont toujours été sensibles à l'amélioration de la qualité de la vie à Montréal et dans cet esprit, elles ont encouragé la multiplication des parcs et des aires de verdure à l'intérieur des limites de la métropole. [...] S'il est vrai qu'un environnement laid, dur et froid se traduit dans les villes par des comportements humains

de même nature, il est permis de croire qu'un environnement agréable produit des effets contraires » (Ville de Montréal 1981).

Cette dernière citation met en lumière le lien que le Service des travaux publics établit entre l'esthétique et les comportements observés en milieu urbain. On fait également mention de la qualité de vie en rapport avec le nombre de parcs et d'aires de verdure sur le territoire.

4.4.4.3 Contrer la pollution

Toujours dans une perspective hygiéniste, les espaces verts sont considérés comme des oasis de verdure à conserver et à intégrer dans la planification pour pallier la pollution. Cette représentation des espaces verts comme élément dépolluant du milieu urbain est partagée par tous les types d'acteurs.

Sous cette perspective, le CCE indique alors : « *[il] faut quand même souligner le rôle important joué par ces mêmes espaces verts dans l'atténuation du bruit, la dispersion des polluants, la fixation des poussières et surtout l'effet psychologique énorme sur l'équilibre mental des populations urbaines* » (CCE 1980, 112).

Selon le CCE (1980), la prise de conscience des autorités provinciales et municipales des problèmes de pollution liée à l'urbanisation date des années 1960 (CCE 1980). C'est donc au début de cette deuxième période que les acteurs provinciaux et la Ville de Montréal prennent conscience « *des dangers que faisait courir à l'espèce humaine une urbanisation insuffisamment maîtrisée, avec son cortège de nuisances et de pollutions* » (CCE 1980,6). Selon cet organisme parapublic, malgré la prise de conscience, « *[l]es associations pour la défense des espaces verts qui naissent constituent des manifestations concrètes d'une frustration, d'un manque ressenti [...] devant le peu d'intérêt généralement porté à ces espaces* » (CCE 1980, 6).

Le GIUM fait partie de ces associations. Au sujet de la qualité de vie, ce dernier indique qu'elle dépend, entre autres, du niveau de pollution de l'air et du niveau de pollution sonore (GIUM 1984, 1). Elle dépend également de l'accès aux espaces « *qui permettent de se rencontrer, de jouer, de se promener ou simplement de se reposer [notamment] pour les personnes âgées et les enfants* » (GIUM 1984, 1). Pour la CUM et le CCE, ce sont les boisés urbains qui répondent le mieux aux fonctions préservatrices de l'environnement urbain. Selon eux, ce sont ces espaces qui peuvent le mieux assurer la « *survie de la plupart des espèces d'oiseaux et d'autres formes d'animaux dont la forêt est l'habitat naturel [...] en plus d'exercer un certain rôle de dépollution* »

(CCE 1980, 70; CUM 1989, 14)⁹. Dans le même ordre d'idées, les arbres jouent autant un rôle bénéfique en ce qui concerne la pollution qui émane du milieu urbain. Ces éléments verts « *procurent de l'ombre et combattent la pollution l'été, alors que l'hiver ils protègent contre les vents et le froid* » (Ville de Montréal 1981).

4.4.4 Fonction culturelle : patrimoine et arrondissement naturel

Lors de la précédente période, les parcs et les espaces verts étaient représentés comme des moyens de faire la promotion de la culture, notamment grâce à la tenue de spectacles de danse, de musique et de théâtre. Cette représentation est toujours véhiculée au courant de cette période, particulièrement avant le démantèlement du Service des parcs de Montréal en 1979. Cependant, c'est le terme « *patrimoine* » qui représente la valeur culturelle attribuée aux parcs et aux espaces verts à partir des années 1980. Sous cette perspective, les grands parcs de l'île de Montréal, le Jardin botanique, le Mont-Royal et certains éléments de verdissement sont représentés comme des lieux à valeur culturelle.

Le Mont-Royal, d'entre tous les espaces verts, est le meilleur exemple d'espace vert patrimonial. Au courant des années 1970 et 1980, un débat se déroule à savoir si le Mont-Royal doit être dénommé comme un parc régional ou national. Cependant, un élément fait l'unanimité dans ce débat, soit que le Mont-Royal « *représente à bien des égards un patrimoine d'envergure national par son appartenance géologique aux montérégiennes et par sa signification culturelle, symbolique et historique* » (Marsan 1990). Suite à un soulèvement d'organismes de défense du Mont-Royal concernant l'installation d'une tour de télécommunication, la montagne devient officiellement un lieu patrimonial : « *en vertu du pouvoir conféré aux municipalités par l'article 84 de la Loi sur les biens culturels, le premier site du patrimoine du Mont-Royal est créé par la Ville de Montréal en 1987* » (Commission des biens culturels du Québec et Poitras 2005, 135).

La CUM et le Gouvernement du Québec ont recours à cette nouvelle loi pour protéger un des parcs régionaux de l'île de Montréal : « *À cette époque, devant l'urgence de protéger le Bois-de-Saraguay, le gouvernement du Québec a recours à la Loi sur les Biens Culturels pour le décréter arrondissement naturel* » (CUM 1987, 11). Le Bois-de-Saraguay est perçu comme étant précieux puisqu'il est peu affecté par la présence de citoyens, à l'époque, et qu' « *on y retrouve des arbres à peu près disparus du Québec* » (MENVIQ 1984, 4). Toujours sous une perspective

⁹ Le paragraphe d'où provient cette citation se retrouve dans l'exacte même forme dans les deux documents.

culturelle, les parcs régionaux qui font partie de ce projet se voient attribuer une valeur patrimoniale. Cette dernière s'intègre aux orientations culturelles du projet du *Réseau vert récréotouristique* qui « *s'exprime par la volonté de protéger et rendre visuellement accessibles les sites historiques à haute valeur patrimoniale* » (CUM 1989, 11).

Par ailleurs, la Ville de Montréal utilise le terme « *patrimoine végétal* » lorsqu'elle fait allusion aux arbres de son territoire (Ville de Montréal 1981). Elle l'associe également à ce qu'elle qualifie de voie de prestige : « *De nos jours, le prestige se sent tenu d'arborer du vert. Il le cherche dans les terre-pleins garnis d'arbustes, les arbres en pot à la devanture des immeubles, les greffes de gazon en bac* » (Ville de Montréal 1988, 19).

Cette représentation culturelle des parcs, des espaces verts et des éléments de verdure en général s'inscrit dans un contexte de modernisation particulier au cours duquel le Gouvernement du Québec s'active pour reconnaître le statut patrimonial de certains sites ou biens culturels¹⁰. La *Loi sur les biens culturels* adoptée en 1972 marque l'investissement politique des différents acteurs pour le patrimoine au courant de cette deuxième période (Lavoie 2017).

4.5 Norme de superficie d'espace vert et proximité pour certains groupes de population

Les différentes représentations des parcs et des espaces verts relayées dans les discours des acteurs de cette période sont somme toute positives. Leurs valeurs récréative, relaxante, culturelle, éducative, sanitaire et dépolluante sont toutes reliées au fait qu'il s'agit d'espaces naturels. Elles participent à la représentation de ces espaces comme des éléments permettant, en quelque sorte, de contrôler l'étalement urbain et de répondre aux besoins d'une population en augmentation. C'est particulièrement le cas pour les fonctions sanitaire et dépolluante. C'est pourquoi, au courant de cette période de modernisation, le MLCPQ (1984), l'OPDQ (Groupe Dryade 1979) et le GIUM (1984) évoquent tous l'établissement d'une norme de superficie d'espaces verts sur le territoire métropolitain. La CUM et la Ville de Montréal, pour leur part, évoquent également un besoin d'aménagement de parcs et d'espaces verts accessibles pour certains groupes de la population.

D'une part, les acteurs du niveau provincial proposent une répartition des espaces verts en fonction du nombre d'hectares et ayant comme point de comparaison le nombre d'hectares

¹⁰ Certains sites historiques avaient déjà un statut particulier depuis le début du siècle (Bergeron 2011).

moyen des espaces verts des grandes villes nord-américaines. En fonction de cette comparaison, ils dénotent un retard dans la région métropolitaine de Montréal (Groupe Dryade 1979; MLCPQ 1984). Pour cette raison, l'OPDQ suggère que des « *efforts devraient [...] se concentrer sur l'amélioration de la qualité de vie sur l'île notamment en augmentant la quantité et la qualité d'espaces verts en milieu urbain* » (Groupe Dryade 1979, 16). Toujours sous la même perspective, le GIUM transmet aussi une norme de superficie d'espace vert établie par le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal dans son document *Espace vital* (1984) : « *Pour le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, la norme souhaitable de superficie d'espace vert par habitant est de 0,8 hectare par 1,000 habitants* » (GIUM 1984, 14). Bien que ces mesures visent, entre autres, à améliorer la qualité de vie des habitants de Montréal, on ne peut associer celles-ci à un désir d'atteindre une forme d'équité spatiale. En effet, la mesure du nombre d'hectares ou, en d'autres mots, de la superficie, ne prend pas en compte la répartition des parcs et des espaces verts sur le territoire, ni la qualité des équipements qu'on y trouve. Selon Talen (1998), bien que cette mesure puisse être pratique d'un point de vue décisionnel, cette mesure ignore la réalité géographique du milieu urbain : « *While such an approach minimizes the costs of decision-making, it ignores the social geography of urban areas* » (Talen 1998, 22).

Quant au MENVIQ (1982), il évoque de manière explicite le besoin d'une répartition égale des éléments de nature dans les milieux urbains: « *Si la nature est considérée comme sujet actif, le MENVIQ doit lui donner la chance qu'elle puisse vivre, qu'elle puisse habiter le territoire, au nom d'une relation harmonieuse entre homme et nature. Si elle est un bien de l'homme, de l'esthétique et de la justice, une répartition vraiment égale est obligatoire* » (MENVIQ 1982, 159). Cette citation évoque, en quelque sorte, une volonté d'équité sous forme d'égalité dans la répartition des espaces verts en milieu urbain, mais n'exprime pas clairement les interventions à apporter pour y arriver.

De plus, on dénote des préoccupations de la CUM et de la Ville de Montréal pour une répartition visant la proximité des parcs pour les personnes à faible revenu. Ainsi la CUM indique l'importance de permettre un accès aux boisés urbains pour les populations les plus pauvres du territoire montréalais :

« *Les conséquences du facteur revenu pour l'utilisation des boisés urbains sont donc immenses. Contrairement au facteur âge, le revenu a de très fortes implications spatiales, l'existence de quartiers défavorisés ou de zones de taudis en étant la preuve. La protection et l'aménagement des boisés à proximité des zones de population à faible revenu*

sont donc primordiaux pour permettre aux gens les moins fortunés de pouvoir se récréer en plein air » (CUM 1975, 3).

La citation précédente évoque un intérêt de la CUM pour une répartition plus équitable des parcs sous une forme compensatoire visant plus particulièrement les quartiers où résident davantage de personnes à faible revenu. Une certaine préoccupation pour ce groupe de population est également partagée par le Service des parcs de Montréal (1971) : « *Nous avons ajouté quelques parcs de verdure et des terrains de jeux dans les zones les plus défavorisées de la ville » (Ville de Montréal 1971, 10).*

Outre les groupes moins nantis, la CUM stipule qu'il doit y avoir une meilleure accessibilité aux parcs pour les aînés et les personnes à mobilité réduite. Plus particulièrement, on souhaite compenser les difficultés de déplacement des personnes à mobilité réduite et de certains aînés par l'amélioration de l'accessibilité. Concernant les aînés, la CUM constate une augmentation du nombre d'aînés et différents besoins au sein de ce même groupe de population :

« [U]n nombre croissant de citoyens [aînés] bénéficieront d'un accroissement du temps de loisir et bien que l'on observe qu'une certaine proportion de ces citoyens souffrent de déficiences physiques, on constate que ce groupe d'âge bénéficie d'une bonne santé et recherche des activités de plein air. [...] Pour ceux, affectés de maladies chroniques, il convient par contre de prévoir des espaces à proximité de leurs lieux de résidence » (CUM 1989, 27).

Concernant les personnes à mobilité réduite, la CUM constate également une augmentation et un besoin :

« De même, la personne handicapée représente une proportion importante de notre population [...] et bien que de plus en plus visible et active, elle exige pour profiter pleinement du plein air, des équipements et infrastructures accessibles et adaptés. Ainsi donc, nous devrions viser l'aménagement de facilités à proximité du quartier, accessibles, variées, confortables et riches en opportunités environnementales » (CUM 1989, 8).

On peut en conclure que les acteurs provinciaux, la CUM et la Ville de Montréal ont tous mentionné dans certains documents une préoccupation pour un accès adéquat aux parcs et aux espaces verts, en identifiant dans plusieurs cas des groupes populationnels particuliers. Cela se traduit, dans la vision d'aménagement, par une préoccupation pour les personnes à faible revenu, les aînés et les personnes à mobilité réduite dans certains documents, notamment ceux de la CUM et de la Ville de Montréal.

4.6 Conclusion

Les représentations des parcs et des espaces verts montréalais véhiculées dans les discours de cette deuxième période sont influencées par le contexte de modernisation dans lequel est plongée la société québécoise. Ces changements dans la production et le contenu des discours correspondent au mouvement de modernisation de la société québécoise qui a des répercussions, entre autres choses, sur l'administration des parcs et des espaces verts urbains au cours de cette période.

Au cours de la Révolution tranquille, on compte une augmentation du nombre d'acteurs dans la production du discours sur les espaces urbains. On observe la création de la CUM et de nouvelles structures d'administration des parcs et des espaces verts aux niveaux provincial et municipal. Ils sont tous actifs dans la production de discours au sujet des parcs et des espaces verts. On ajoute à cette liste la création de groupes de pression dont notamment Sauvons Montréal et le GIUM.

On observe également la formation d'une nouvelle typologie des parcs et des espaces verts qui distingue cinq catégories : les espaces libres et ouverts, les parcs urbains, les parcs de quartier, les espaces de verdissement et les grands projets. Ils sont tous représentés par les acteurs comme des espaces permettant un contact avec la nature. Les parcs urbains, les espaces ouverts et les grands projets sont représentés comme des outils de contrôle de la croissance urbaine. Cette fonction de contrôle des effets de la croissance urbaine s'ajoute aux autres représentations véhiculées dans les discours qui attribuent des valeurs récréative, éducative, hygiéniste et culturelle aux parcs et espaces verts montréalais.

Selon les types de parcs, certaines de ces représentations prennent des formes particulières qui n'étaient pas abordées dans les discours de la période précédente. D'abord, les discours produits par la CUM, le CCE, le HCJLSQ et le MENVIQ au sujet des parcs urbains abordent la notion de loisir de plein air. Celle-ci est davantage liée à la détente, au repos et aux parcs urbains tandis que la Ville de Montréal fait plutôt la promotion du loisir sportif dans ses discours sur les parcs. Ensuite, de nouveaux parcs, plus particulièrement des parcs de quartier (mini-parcs et parcs-écoles) ou des jardins communautaires, sont représentés comme des espaces de nature à valeur éducative. Cette dernière représentation est véhiculée par tous les types d'acteurs. Subséquemment, les parcs et les espaces verts sont représentés sous une perspective hygiéniste comme des lieux favorisant une meilleure qualité de vie notamment pour leur valeur sanitaire, leur effet dépolluant et le contact avec la nature qu'ils permettent.

L'aménagement de ces petits espaces vise notamment à améliorer l'accessibilité aux espaces de nature pour les moins nantis, les enfants et les aînés. Enfin, la valeur culturelle qui se traduit par l'organisation d'événements artistiques est toujours présente dans les discours de cette période. Par contre, les discours intègrent à cette valeur culturelle, à partir des années 1980, la notion de patrimoine. Elle est attribuée à certains grands parcs à valeur historique comme le Bois-de-Saraguay et le Mont-Royal.

En ce qui concerne la présence de formes d'équité dans les discours, nous observons l'intégration d'une volonté pour une meilleure équité dans les répartitions des espaces verts. On observe en effet certaines préoccupations pour un meilleur accès à des parcs et des espaces verts pour les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et dans les secteurs où résident des populations à revenu modeste. Ces préoccupations sont présentées dans certains documents de la CUM (1975, 3; CUM 1989, 27) et du Service des parcs de Montréal (1971, 10). Comparativement à la période précédente, ces préoccupations sont un peu plus présentes dans les discours des acteurs.

Enfin, les groupes de pression permettent de relayer certaines demandes de groupes de citoyens concernant les parcs de quartier. Ces demandes sont exprimées lors des consultations citoyennes et par les journaux de l'époque (Cinq-Mars 1986; GIUM 1984). Certaines de ces demandes sont prises en compte, en partie, par le MCLPQ dans son *Projet Archipel* (MLCPQ 1984, 6). Selon Cinq-Mars (1986), bien qu'il s'agisse d'une prise de parole des groupes de citoyens, il n'est pas possible d'admettre qu'il s'agit d'un réel mouvement social en faveur d'un meilleur accès à ces types d'espaces urbains. Malgré l'institutionnalisation des consultations publiques, rien n'indique que les citoyens prennent part de manière significative au processus de décision. On ne peut donc pas convenir de l'existence d'une équité procédurale concernant la répartition des parcs et des espaces verts montréalais au courant de cette période.

CHAPITRE 5 : 1992 À 2002 - LES PARCS ET LES ESPACES VERTS MONTRÉALAIS SOUS LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le document qui marque le point de départ de cette troisième période est le document *Montréal : the sustainable development option* (Ville de Montréal 1992b). Ce document, publié suite au *Sommet des grandes villes du monde* de 1991, est la première déclaration de la Ville de Montréal concernant le développement durable. En souscrivant aux principes de ce nouveau concept, la Ville de Montréal marque un changement important dans sa manière de gérer le développement économique, social et culturel de la métropole, notamment en ce qui concerne l'urbanisme. C'est sous l'influence de ce concept que les discours sur les parcs et les espaces verts ont évolué.

La même année, le premier plan d'urbanisme de Montréal est adopté. Les documents finaux qui lui sont rattachés sont publiés l'année suivante. Ils comprennent un document d'orientations stratégiques pour l'ensemble de la Ville et un plan directeur pour chacun des arrondissements de l'époque. Les discours tenus dans ces nombreux documents marquent un tournant concernant l'urbanisme de la Ville en général et affectent les représentations des parcs et des espaces verts.

Ce changement s'inscrit dans un contexte particulier. À l'époque, les villes occidentales voient le modèle de leur économie évoluer au gré des changements technologiques, les amenant graduellement « à créer un environnement matériel, économique, social, culturel, propice aux activités économiques » (Ascher 2013, 57). Dans ce contexte, Montréal commence tout juste à voir apparaître le résultat d'un long changement au niveau de son économie (Polèse 2012) et mise de plus en plus sur les nouvelles technologies de communication (Bellavance et Poirier 2012). De nombreuses réformes touchant la gouvernance de la région métropolitaine sont également amorcées (Collin et Bherer 2012). Par ailleurs, la Ville s'appuie de plus en plus sur sa vibrante culture et conçoit cette dernière « comme source d'attractivité (touristique), comme facteur de développement (économique) et comme élément d'une compétitivité urbaine relativement inédite » (Bellavance et Poirier 2012, 1363). Montréal s'approprie alors le titre de métropole culturelle (Sénécal 1997, 384).

Cette nouvelle réalité urbaine de Montréal se répercute sur les discours concernant les parcs et les espaces verts. On observe d'abord l'adhésion de la Ville de Montréal aux principes

du développement durable. Corolairement, les discours démontrent l'intérêt de la Ville pour un développement par la culture (Proulx 2016). Les représentations des parcs et des espaces verts que la Ville véhicule dans ses documents de planification urbaine rejoignent globalement celles mises de l'avant dans les textes des périodes précédentes. Cependant, ces représentations évoluent pour répondre à l'engagement de la Ville de Montréal pour le développement durable et pour atteindre ses objectifs aux plans culturel, économique et social. Elle mise donc davantage sur l'attrait touristique et emblématique que comportent les parcs et les espaces verts de son territoire tout en proposant des interventions ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie et, plus particulièrement, la qualité des milieux de vie.

Ce chapitre met en lumière d'abord les principes du développement durable et la vision de l'administration montréalaise à ce sujet (section 5.1). Ensuite, il expose la représentation des parcs et des espaces verts montréalais comme des outils de développement par la culture (section 5.2) et comme moyen d'améliorer la qualité des milieux de vie (section 5.3). Avant de conclure, le chapitre présente le « principe d'équité » véhiculé dans les discours de la Ville de Montréal (section 5.4).

5.1 Le développement durable et viable

Le concept de développement durable apparaît concrètement lors de la publication du rapport Brundtland (1987) commandé par l'Organisation des Nations Unies. Cette commande est faite au courant des années 1980 à la suite de réflexions menées par cette organisation internationale dès la fin des années 1960 (Ville de Montréal 2005). Le concept de développement durable apparaît, du point de vue de l'histoire des sciences, comme un nouveau paradigme et est désigné par de nombreux vocables : développement soutenu, développement soutenable, développement viable, développement solidaire, etc. (Gagnon 2005, 199). Au troisième Sommet des grandes villes du monde de 1991, la Ville de Montréal s'engage à appliquer le concept de « *sustainable development* » connu aujourd'hui sous le terme « développement durable » en français (Ville de Montréal 1992b¹¹). Dans une courte introduction au document *Montréal : the sustainable development option* (Ville de Montréal 1992b) publié à la suite de ce sommet, Jean Doré, maire de Montréal à l'époque, déclare sa volonté d'introduire le développement durable comme principe directeur de son administration de la métropole : « *If, as public administrators, we do not have*

¹¹ Les pages de ce document ne sont pas numérotées. Le discours de Jean Doré se retrouve au début du document.

unlimited responsibility and power, we must make a clear choice for sustainable development. Montréal has made that choice possible » (Ville de Montréal 1992b).

Les principes du développement durable ont des répercussions sur les économies et les politiques du monde entier. Le Québec n'y échappe pas. Une série d'actions se rapportant au développement durable ont été entreprises par le gouvernement provincial. Parmi ces actions, on compte, entre autres, le Forum québécois sur le développement durable et la préparation d'un plan d'action sur le développement durable du Québec en 1989, la création du Comité interministériel du développement durable en 1991, la réalisation du plan d'action : *Le Québec et le développement durable – les orientations* issues d'*ÉcoSommet* en 1996, la Création du Fonds d'action québécois pour le développement durable en 2000. Le ministère de l'Environnement du Québec a également intégré le concept de développement durable dans son nom de 2005 à 2018. Ce concept, comme nous l'observerons dans les prochaines lignes, a eu aussi une influence importante sur les interventions de la Ville de Montréal concernant les parcs et les espaces verts.

5.1.1 Le pilier culturel du développement durable

Initialement, le concept de développement durable s'articule autour de trois piliers centraux soit l'économie, la société et l'environnement. Quelques années plus tard, en préparation du Sommet de Rio en 1992, un quatrième pilier sera proposé et inclus aux trois premiers. En effet, la culture sera davantage développée et intégrée au concept quelques années après la conception originale de Brundtland. Le Québec a fait partie des auteurs de la proposition conjointe d'inclure la culture dans la définition du développement durable :

« Nous estimons qu'une préoccupation en faveur du développement durable doit faire une place importante à la promotion et à la transmission des cultures et des traditions aux générations futures, et cela en vue de préserver la diversité culturelle sur la planète » (Déclaration commune des régions partenaires (Bavière, Haute-Autriche, Québec, Shandong, Cap-Occidental) en faveur du développement durable 2002 (Ville de Montréal 2005, 8).

La Ville de Montréal intègre alors les quatre piliers dans ces documents d'aménagement. Les prochains paragraphes mettent en lumière l'application de ce concept dans les discours concernant les parcs et les espaces verts.

5.1.2 La vision de l'administration montréalaise

Le vocable « durable » comporte un élément temporel tandis que le vocable « viable » comporte un autre élément particulier et important dans le contexte montréalais de l'époque : « *[il] rend[s] compte explicitement des notions d'équité et de qualité de vie* » (Gagnon 2005, 201). C'est ce dernier vocable qui sera introduit dans le premier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et dans les plans d'arrondissements l'accompagnant. Dans ces documents, il est clairement établi que le développement viable est la nouvelle norme de base des interventions de la Ville de Montréal en urbanisme : « *Le principe du développement viable impose au Plan d'urbanisme de conserver et d'améliorer les acquis et de permettre le développement optimal des potentiels* » (Ville de Montréal 1993a, 20). Plus particulièrement, pour la Ville de Montréal, les plans directeurs d'urbanisme des différents arrondissements doivent suivre différentes orientations liées au développement viable : « *respect de l'ensemble des collectivités et de leurs besoins, respect de la nature et des écosystèmes* » (Ville de Montréal 1993a, 20). Sous cette perspective, en plus du pilier culturel, la Ville intègre les trois piliers du concept « *intégrateur qui permet de conjuguer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux* » (Ville de Montréal 1993a, 20).

Si le premier plan d'urbanisme intègre davantage le vocable « viable », le *Compte rendu du Sommet de Montréal* de 2002, dans le cadre de la fusion des municipalités de l'île de Montréal, intègre pour sa part le vocable « durable ». Un des cinq grands thèmes abordés lors du Sommet est « *Montréal, métropole de développement durable* » (Ville de Montréal 2002, 18). La Ville de Montréal stipule qu'« *une ville responsable se doit de miser sur le développement durable. Il apparaît donc de première importance de poser les jalons d'un développement durable et responsable à la base d'une ville de qualité* » (Ville de Montréal 2002, 18). Cependant, rien dans ce dernier document n'indique la raison menant la Ville à utiliser le vocable durable plutôt que viable. Cela ne change en rien la volonté de la Ville de Montréal d'inscrire ces interventions sous les principes qui sont les mêmes d'un vocable à un autre.

5.2 Développement par la culture : les parcs et les espaces verts comme outil

La culture faisait déjà partie intégrante des différentes représentations des parcs et des espaces verts véhiculées par les discours de la Ville de Montréal au courant des périodes précédentes. Par exemple, Claude Robillard et le Service des parcs de Montréal dans les années 1950 et 1960 donnaient une place prépondérante aux activités culturelles dans les parcs. Cela

comprenait des activités artistiques telles que le théâtre, des spectacles de musique, des ateliers d'artisanat et des spectacles de danse. Cependant, la notion de culture dans les discours de la Ville évolue avec le contexte social et économique. Ainsi, dans les discours de la troisième période, on intègre à la notion de culture des éléments associés à la présence de cultures étrangères, des éléments décoratifs dans les parcs et des perspectives visuelles sur des éléments caractéristiques de l'environnement montréalais.

Comme mentionné en introduction, les discours sur les parcs et les espaces verts que contiennent les documents de cette troisième période mettent au jour la volonté de la Ville de Montréal de faire du développement durable le concept moteur de sa planification urbaine. Ces discours permettent de comprendre que la Ville de Montréal compte plus particulièrement sur le développement par la culture pour valoriser certains quartiers de ses arrondissements. En ce sens, elle valorise les espaces naturels de son territoire comme s'il s'agissait de « *facteurs de développement et de localisation d'activités économiques* » (Knox 1994 cité dans Sénécal et al. 2005, 26). La Ville de Montréal s'investit dans un développement durable par la culture lorsqu'il est question des parcs et des espaces verts dans les discours de cette période. On comprend par « *développement par la culture* » l'idée « *d'utiliser la culture comme d'un prétexte pour faire du développement, qu'il soit social ou économique* » (Proulx 2016, 5). Plus spécifiquement, cela suppose « *que le développement d'une ville risquerait d'en être nettement facilité et sa visibilité améliorée, que du développement économique en découlerait, que des touristes y seraient attirés* » (Proulx 2016, 5). Sous cette perspective, les parcs et les espaces verts ayant une valeur culturelle particulière, en tant qu'éléments de l'environnement urbain montréalais, peuvent être représentés comme des éléments servant le développement social et économique des quartiers.

Dans le plan d'urbanisme de 1993, la Ville de Montréal mise sur certains aspects naturels et patrimoniaux de son environnement urbain afin de valoriser les quartiers dans une perspective de développement durable, d'augmentation de la qualité de vie et de développement économique menant, entre autres, à une augmentation du tourisme.

5.2.1 Perspectives visuelles et aspect visuel des quartiers

Dans la perspective du développement par la culture, la Ville de Montréal porte un intérêt particulier pour certains espaces ayant une valeur culturelle notable. Certains lieux symboliques comme le Fleuve ou le mont Royal sont valorisés par un aménagement permettant une perspective visuelle sur ces derniers :

« Protéger la présence visuelle du fleuve, de la rivière des Prairies et de la montagne en préservant et en mettant en valeur, par la limitation des hauteurs, le contrôle des marges de recul ou l'aménagement de points de vue, certaines perspectives visuelles existantes depuis des lieux publics. » (Ville de Montréal 1993a, 72).

Cela se traduit par une valorisation des différents lieux mentionnés dans ce dernier extrait.

5.2.1.1 Le Mont-Royal et le fleuve

Le Mont-Royal et le fleuve sont spécialement valorisés dans certains plans directeurs d'arrondissement en 1993. Cette valorisation se traduit par l'intérêt pour les perspectives visuelles sur la montagne dans les objectifs d'aménagement de certains quartiers. Dans le plan directeur de l'arrondissement Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, *« Tenir compte de la perspective sur la montagne »* fait partie de la liste des objectifs d'aménagement (Ville de Montréal 1993d, 50). Cet intérêt pour la montagne et pour le fleuve est mentionné de manière plus étoffée dans le plan d'arrondissement de Ville-Marie :

« Valoriser le fleuve et la montagne qui sont des éléments géographiques et culturels distinctifs de Montréal et de son centre. On doit mettre en valeur leurs atouts, en maximiser une utilisation adéquate et en améliorer l'accessibilité de manière à redonner à ces lieux l'importance qui leur revient dans le paysage et l'imaginaire montréalais. » (Ville de Montréal 1993i, 36).

Puisque ces éléments caractéristiques de l'environnement montréalais sont à proximité de l'arrondissement, voire à l'intérieur de ses limites, il semble évident que la perspective visuelle sur ces lieux y est d'une importance particulière. Ce désir de valoriser le Mont-Royal est également présent dans les thématiques abordées lors du Sommet de Montréal de 2002. Une des propositions est directement liée à ce lieu symbolique : *« Garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, naturel, paysager, bâti et culturel du territoire du mont Royal »* (Ville de Montréal 2002)¹². D'une époque à l'autre, le Mont-Royal est définitivement l'un des éléments les plus valorisés dans les discours sur les parcs et les espaces verts, notamment pour sa valeur patrimoniale.

¹² Cahier des propositions, Atelier 2.3, page 1.

5.2.1.2 Les berges de la rivière des Prairies

Dans les plans directeurs d'Ahuntsic – Cartierville et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, les berges de la rivière des Prairies sont mises de l'avant comme des éléments à valoriser dans l'aménagement à l'instar de la montagne et du fleuve. Ainsi, la Ville de Montréal tient à « *[a]ccroître la visibilité de la rivière des Prairies en préservant et en mettant en valeur l'aménagement de points de vue et de certaines perspectives visuelles existantes à partir des dix parcs riverains* » (Ville de Montréal 1993b, 20) ainsi que « *Protéger les éléments naturels et contribuer à la formation du parc régional Pointe-aux-Prairies* » (Ville de Montréal 1993f, 64). À l'instar de la période précédente, les discours semblent mettre de l'avant la nécessité de protéger ces espaces, mais intègrent également un souci pour les perspectives visuelles sur la rivière.

5.2.1.3 Les arbres de rue

Les discours de cette période font également une place importante aux arbres de rues et aux arbres de certains parcs. Cet intérêt pour les arbres est fondé sur quelques fonctions que les acteurs leur attribuent :

« Plus que les grands espaces gazonnés, ce sont les arbres qui ont une fonction écologique déterminante dans la Ville. En effet, les arbres ont pour rôle, entre autres, de fixer les poussières, de contrôler le bruit et la température ainsi que de purifier l'air. En plus de leur valeur écologique intrinsèque, les arbres embellissent l'espace urbain et améliorent la qualité des milieux de vie » (Ville de Montréal 1993j, 31).

La fonction esthétique est également mise de l'avant dans le document *L'environnement à la Ville de Montréal Bilan 2 : Les espaces verts*:

« Les arbres contribuent aussi à améliorer l'aspect esthétique et paysager d'un quartier, ce qui constitue un attrait pour les personnes ou entreprises en quête d'un espace et une augmentation de la valeur foncière des propriétés. » (Ville de Montréal 1994, 25).

Cet extrait démontre également le lien entre la fonction esthétique des arbres et leur contribution à l'augmentation de la valeur des propriétés.

Les arbres sont intégrés à des recommandations de mise en valeur des espaces libres, notamment des ruelles et des cours d'école. Ces recommandations vont de pair avec le programme d'embellissement mis en place par la Ville de Montréal :

« *En plus de contribuer à la gestion des parcs municipaux, les citoyens et les groupes communautaires pourraient être davantage encouragés à améliorer leur cadre de vie, par exemple par la mise en valeur des ruelles et des cours d'école, par la plantation d'arbres et autres travaux d'embellissement sur le terrain privé, etc. Le programme d'embellissement existant par lequel la Ville offre gratuitement des fleurs, des plants et des arbres à des groupes sans but lucratif afin que ceux-ci réalisent des plantations sur des espaces facilement visibles par le public, s'inscrit dans cette logique* » (Ville de Montréal 1992a, 31).

Dans son premier plan directeur d'urbanisme, la Ville de Montréal met de l'avant la fonction d'améliorer la qualité de l'environnement urbain que comporte la plantation d'arbres. Cette fonction est également attribuée aux espaces verts de manière plus générale : « *Le Plan entend aussi assurer la qualité générale de l'environnement montréalais [et] promouvoir la plantation massive d'arbres et l'aménagement d'espaces verts* » (Ville de Montréal 1993a, 20). Cet extrait du document d'orientations stratégiques du plan directeur de la Ville de Montréal est ensuite repris dans les plans directeurs d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie et de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Dans le premier, l'arbre est compris comme un élément permettant de « *freiner la dégradation des milieux résidentiels dans certains secteurs de l'arrondissement et maintenir les atouts qui font des quartiers Petite-Patrie, Rosemont et Nouveau-Rosemont, des milieux de vie de qualité* » (Ville de Montréal 1993g, 7). Dans le deuxième, ils répondent à une « *une fonction écologique importante dans la ville* », mais qui n'est pas répartie de manière égale d'un quartier de l'arrondissement à l'autre selon l'analyse de la Ville (Ville de Montréal 1993j, 27). On observe donc une répartition inégale sur le territoire. Cependant, la Ville de Montréal ne semble pas être particulièrement constante sur cette dernière observation. En effet, la Ville de Montréal, dans le document *L'environnement à la Ville de Montréal Bilan 2 : Les espaces verts* (Ville de Montréal de 1994), indique que, somme toute, « *[l]a répartition des arbres publics en alignement de rue, dans les parcs aménagés et dans les boisés est sensiblement égale* ». On y indique précisément, qu'en 1993, « *on dénombrait 134 000 arbres de rues et 304 000 arbres hors rues, pour un total de plus de 438 000 arbres du domaine public. Notons que 42% des arbres situés hors rues, le sont dans les grands parcs.* » (Ville de Montréal 1994, 28). Dans ce dernier document, rien ne spécifie les différences de répartition des arbres entre les différents arrondissements et leurs quartiers. Ce document inclut également les arbres présents dans les parcs dans son analyse. Ces dernières spécifications concernant l'analyse de la Ville de Montréal en 1994 expliquent la différence dans les discours sur la répartition des parcs qu'on retrouve d'un document à l'autre de la Ville de Montréal. Plus précisément, l'analyse n'est

pas produite sur la même échelle spatiale et ne mène donc pas la Ville à évaluer de manière constante la répartition des arbres dans l'espace public.

Parce qu'ils remplissent une fonction esthétique et qu'ils améliorent la qualité des milieux de vie, la distribution des arbres sur le territoire des arrondissements montréalais fait l'objet de préoccupation pour la Ville. Bien que la dernière citation mette de l'avant que leur répartition sur le territoire est relativement égale, la Ville fait tout de même la promotion de plantations massives afin de pourvoir le mieux possible l'ensemble des quartiers. Contrairement au document *L'environnement à la Ville de Montréal Bilan 2 : Les espaces verts* (Ville de Montréal de 1994), le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal de 1993 évalue plus spécifiquement la répartition des arbres d'un quartier à l'autre. La Ville mentionne plus précisément, dans certains plans directeurs d'arrondissement de 1993, les quartiers les moins bien pourvus qui nécessitent des interventions. Cela comprend, notamment, le quartier Saint-Michel nord, le sud-ouest d'Hochelaga-Maisonneuve, le nord de Côte-des-Neiges, le sud de Notre-Dame-de-Grâce, les secteurs Marconi-Alexandra, Bellechasse, Masson-de Lorimier et Angus de l'arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie ainsi que le quartier Pointe-Saint-Charles.

5.2.2 Tourisme

Outre la fonction esthétique et suivant un mouvement mondial d'augmentation du tourisme, la Ville de Montréal désire mettre en valeur ses attraits dans le but de faire augmenter le nombre de visiteurs dans la métropole. Dans cette voie, les discours de cette période, et spécialement ceux se trouvant dans le plan d'urbanisme de 1993, annoncent cette volonté de faire de la métropole québécoise, une destination susceptible d'attirer de nombreux touristes en développant certains éléments de l'environnement urbain qu'elle possède :

« Pour obtenir une augmentation du nombre de visiteurs et de la durée de leurs séjours, le Plan d'urbanisme vise à développer les attraits touristiques de Montréal. [...] Par les mesures touchant l'amélioration de l'aménagement urbain et le développement de diverses activités, notamment culturelles et commerciales, le Plan contribue à la croissance de la vitalité du tourisme à Montréal » (Ville de Montréal 1993a, 62).

Dans cette optique, la fonction récréotouristique de certains parcs et espaces verts, parmi d'autres fonctions (récréative, communautaire et écologique), prend une importance nouvelle. Certains de

ces espaces sont aménagés pour mettre en valeur des éléments symboliques ou artistiques et d'autres, plus importants, sont déjà considérés comme des attraits touristiques incontournables :

« [Les parcs et espaces publics spécialisés] peuvent servir à marquer la signification historique d'un lieu, à intégrer des œuvres d'art, à structurer et valoriser l'espace urbain ou encore à mettre en valeur des dégagements visuels. Les parcs régionaux et les espaces spécialisés, tel le Jardin botanique, participent amplement au rayonnement métropolitain de Montréal et attirent annuellement des millions de visiteurs, Montréalais et touristes » (Ville de Montréal 1993a, 77).

Le Mont-Royal, comme élément du patrimoine naturel et comme site historique, est la cible d'un objectif du plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie qui inclut une perspective touristique soit de « *[c]onsacrer le caractère naturel et public du parc du mont Royal en le réaménageant selon quatre vocations : la conservation, la récréation, l'éducation et le tourisme »* (Ville de Montréal 1993i, 94). Si plusieurs parcs et espaces verts revêtent un intérêt particulier, trois en particulier, outre le Mont-Royal, semblent se démarquer du point de vue du tourisme dans le plan directeur d'urbanisme de 1993. Cela comprend l'ensemble des espaces verts près du stade olympique (le Jardin botanique, le Parc Olympique et le parc Maisonneuve), le canal Lachine ainsi que les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

5.2.2.1 Le Jardin botanique, le Parc Olympique et le parc Maisonneuve

Le Jardin botanique, le Parc Olympique et le parc Maisonneuve attirent déjà de nombreux touristes depuis leur création. Par ailleurs, le Jardin botanique est l'un des plus importants jardins du genre dans le monde à l'époque :

« A major attraction for Montrealers and tourists alike, the Montreal Botanical Garden is the second major garden of it's kind in the world after Kew Gardens in England. It houses an impressive collection of more than 36,000 plants from the four corners of the world » (Ville de Montréal, 1992b¹³).

Le Jardin botanique fait partie d'un ensemble important d'espaces verts et d'espaces récréatifs de la Ville de Montréal. La proximité du Parc Olympique et du parc Maisonneuve mène

¹³ Les pages du document ne sont pas numérotées. Cette citation se retrouve à l'avant-dernière page du document à la section *Scientific « recreation : choosing sides for the environment »*.

la Ville de Montréal à valoriser leurs fonctions culturelle et touristique. En conservant les fonctions récréatives, éducatives et écologiques de ces lieux, la Ville souhaite attirer un nombre élevé de visiteurs et de touristes :

« Le parc Maisonneuve [...] voisine le Jardin botanique et l'insectarium qui, avec le Biodôme et les installations olympiques situés plus au sud [...] forment l'une des principales concentrations d'attrait touristiques de la région montréalaise. La Ville de Montréal s'attend d'ailleurs à ce que quatre à six millions de visiteurs, tant montréalais que touristes, fréquentent annuellement ce pôle » (Ville de Montréal 1993g, 21).

La représentation culturelle de ces lieux était présente dans les discours des périodes précédentes. Des valeurs éducatives étaient également associées au Jardin botanique par le passé. Les Jeux olympiques ont renforcé l'idée des parcs comme espaces de loisirs sportifs et ont attiré plusieurs touristes. Cependant, s'il ne fait aucun doute que ces espaces étaient déjà perçus comme des attrait touristiques de la Ville, cette dernière affirme de manière plus marquée son intérêt pour augmenter le nombre de leurs visiteurs. En ce sens, la Ville de Montréal représente ces parcs et le Jardin botanique comme un élément permettant de faire du développement économique.

5.2.2.2 Le canal de Lachine

Le canal Lachine est considéré comme un espace important du Sud-Ouest de Montréal. Si la Ville ne cherche pas à le valoriser comme le mont Royal ou le Fleuve, elle considère que le canal permet une vue intéressante sur la Ville et qu'il contribue ainsi à la qualité de l'environnement urbain :

« Quant à la qualité du cadre de vie des résidents, l'arrondissement présente des secteurs caractérisés par la richesse de ses panoramas depuis le canal de Lachine, tout en étant affectés par les nuisances engendrées par la proximité d'industries et l'omniprésence des infrastructures de transport » (Ville de Montréal 1993h, 8).

Le canal Lachine est représenté comme un lieu comportant un potentiel touristique intéressant pour la Ville de Montréal. Le plan directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest révèle la valeur patrimoniale que le canal revêt pour Montréal puisqu'il rappelle l'histoire industrielle du quartier. Pour cette raison, la Ville souhaite mettre en valeur son histoire en intégrant ce lieu dans sa stratégie de développement urbain :

« Les abords du canal de Lachine possèdent des atouts exceptionnels : avec la présence des nombreux éléments de patrimoine industriel qui s'y trouvent, ils peuvent constituer un grand attrait culturel, touristique et récréatif pour l'arrondissement » (Ville de Montréal 1993h, 14)

La Ville de Montréal présente alors le canal de Lachine comme un espace à développer comme un parc pour, entre autres, attirer des touristes. Cette attraction semble être associée aux autres représentations, soit celles du parc comme espace culturel et comme espace récréatif. Le canal de Lachine est donc un exemple d'espace utilisé par la Ville pour son développement économique.

5.2.2.3 Le parc des Îles

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame sont sans aucun doute un passage obligé pour les Montréalais et les touristes, notamment depuis l'Exposition universelle de 1967. Depuis la création d'un parc sur l'île Sainte-Hélène à la fin du 19^e siècle, de nombreux Montréalais s'y rendent pour se détendre. Comme observé au chapitre 3, à l'époque de Claude Robillard, des événements rassembleurs y étaient organisés lorsque les parcs étaient administrés par le Service des parcs de Montréal. En 1992, pour le 350^e anniversaire de Montréal, la Ville de Montréal crée *le parc des îles* connu aujourd'hui sous la dénomination de *parc Jean-Drapeau*. La Ville souhaite aménager ce parc afin d'accroître l'intérêt des citoyens pour les îles:

« L'aménagement du Parc des îles permettra d'accroître l'intérêt du plus grand parc de Montréal en y améliorant la qualité des espaces verts et en y aménageant de nouvelles installations comme le Centre de veille et d'éveil à l'environnement (qui s'établira dans la biosphère) » (Ville de Montréal 1993a, 62).

Les îles sont perçues comme des éléments essentiels du territoire par la Ville de Montréal. La citation suivante issue du plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie évoque également son importance pour le rayonnement international de Montréal et l'attractivité des touristes :

« Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame : En plus de constituer le plus vaste espace vert de la ville et de répondre aux besoins en loisirs des résidents de la région et des touristes, les îles ont permis à Montréal de rayonner au plan international » (Ville de Montréal 1993i, 95).

L'un des objectifs des orientations stratégiques du plan d'urbanisme de Montréal de 1993 vise à améliorer la qualité des aménagements de cet immense espace. À l'objectif 21 du document d'orientations stratégiques, la Ville expose ses intentions et les aménagements qu'elle a entrepris ou désire entreprendre pour améliorer le Parc des Îles :

« Diverses interventions de la Ville contribueront à améliorer la visibilité des activités et des équipements culturels. Parmi elles, notons une nouvelle signalisation destinée aux principales concentrations d'attrait touristiques et des aménagements facilitant la tenue de grands événements. Déjà, dans le cadre du réaménagement de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène, un amphithéâtre naturel pouvant accueillir plus de 70 000 personnes a été aménagé. La Ville poursuivra, par ailleurs ses efforts pour accroître le nombre d'œuvres d'art implantées sur le domaine public » (Ville de Montréal 1993a, 60).

Ces interventions sur le Parc des îles correspondent à la vision de la Ville de Montréal pour un développement viable par la culture.

5.2.3 Conclusion

Pour résumer cette section, on peut conclure que les discours de la Ville de Montréal concernant les parcs et les espaces verts révèlent clairement que la Ville mise, dès 1992, sur certains de ces espaces verts emblématiques dans une perspective de développement viable et, plus particulièrement, de développement économique. Elle s'appuie notamment sur les fonctions esthétiques et patrimoniales des parcs et des espaces verts. Également, elle met l'accent sur l'attrait touristique que revêtent certains de ces lieux. Ces différents extraits permettent d'affirmer que les discours de la Ville au sujet des parcs et des espaces verts véhiculent la représentation des parcs et des espaces verts comme des outils de développement économique par la culture. Cette vision sera également présente une décennie plus tard, suite à la fusion des municipalités de l'île de Montréal, dans le *Compte rendu du Sommet de Montréal* (Ville de Montréal 2002). Toujours dans le thème du développement durable abordé lors de ce Sommet, la Ville de Montréal considère que « *[l]e patrimoine de Montréal est le fondement de notre culture et de notre identité comme en témoigne la richesse de sa diversité ethnoculturelle, en plus d'être un atout primordial sur le plan économique et touristique* » (Ville de Montréal 2002, 24). La Ville de Montréal expose alors sa volonté de poursuivre dans la direction empruntée par le premier plan d'urbanisme de 1993.

5.3 La qualité des milieux de vie

Les discours de cette troisième période concernant les parcs et les espaces verts montréalais, à l'instar de la période précédente, mettent l'accent sur la qualité de vie. Ils l'associent davantage à la notion de qualité des milieux de vie qui apparaît à de nombreuses reprises dans le plan directeur d'urbanisme de Montréal de 1993. La qualité des milieux de vie est aussi associée à d'autres représentations, valeurs et fonctions des parcs et des espaces verts. Ensemble, ces deux notions « *font écho* » aux travaux de Lynch, comme l'observe Sénécal (et al. 2005) :

« La qualité de vie et la qualité de l'environnement urbain y sont présentées, dans la plupart des cas, comme deux dimensions indissociables. Ainsi est apparue l'idée que le bien-être de la population et la qualité des environnements naturels et construits forment les deux dimensions structurantes de la qualité de vie, lesquelles interagissent l'une sur l'autre de manière plus réciproque que causale » (Sénécal et al. 2005, 21).

Sous cette perspective, de nombreuses représentations des parcs et des espaces verts continuent d'être véhiculées par les discours de la Ville de Montréal lors de cette troisième période. Seulement quelques spécificités, notamment concernant la place de la diversité culturelle dans les loisirs, marquent un certain changement dans les discours. La Ville de Montréal, dans la préface des plans directeurs d'urbanisme, signé par André Lavallée, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable de l'aménagement et du développement urbain à l'époque, indique son intention de renforcer la qualité de vie des Montréalais :

« Montréal s'est dotée en décembre 1992 du premier plan d'urbanisme de son histoire. Pour l'ensemble de la ville comme pour chacun des quartiers, il s'agit là d'un outil majeur destiné à améliorer la qualité de vie des Montréalais et des Montréalaises et à soutenir le développement de la collectivité » (Ville de Montréal 1993b, iv).

Les plans directeurs d'urbanisme des arrondissements de 1993 et les autres documents de cette période insistent sur l'objectif d'améliorer la qualité de vie pour justifier certaines interventions que la Ville de Montréal désire mettre en branle. Ces interventions s'appuient sur des représentations des parcs et des espaces verts comme lieux de loisirs, de nature à protéger et comme espace où les citoyens doivent se sentir en sécurité. Ces représentations étaient également véhiculées dans les discours de la période précédente.

Par ailleurs, le plan d'urbanisme reconnaît davantage les communautés ethnoculturelles de l'île, leurs besoins et leur apport en ce qui concerne les pratiques de loisir. La Ville insistera sur la réalité cosmopolite de Montréal lors du Sommet de Montréal de 2002 (Ville de Montréal 2002).

5.3.1 Loisirs : place à la diversité

Dans le plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont – La-Petite-Patrie de 1993, la Ville de Montréal indique le lien qu'elle établit entre la qualité de vie et la fonction récréative des parcs et insiste sur cette dernière :

« Les parcs ont une fonction récréative et socio-communautaire essentielle à la qualité de vie des résidents. [Le plan] limite les usages autorisés dans les parcs aux installations nécessaires au fonctionnement des activités de loisir, de détente et de récréation » (Ville de Montréal 1993g, 31).

La détente et la récréation sont donc toujours mises de l'avant comme représentation des parcs et des espaces verts dans les documents de la Ville de Montréal. Cependant, la Ville expose davantage son intention de prendre en considération la nouvelle réalité démographique de sa population qui est, entre autres, composée d'une multitude de groupes ethnoculturels. Cela s'observe spécialement dans les plans directeurs des arrondissements qui comptent le plus d'individus issus de l'immigration.

5.3.1.1 Diversité démographique

Les besoins des différents groupes de la population en termes d'équipements dans les parcs et les espaces verts sont davantage pris en considération lors de cette période. Ce n'est qu'à partir du premier plan directeur d'urbanisme de la Ville de Montréal qu'il sera possible d'observer une reconnaissance accrue de la présence des différentes communautés culturelles, et de leurs besoins concernant les parcs et les espaces verts. On prend également en considération les besoins des différents groupes d'âge, le niveau de scolarité et le revenu. On considère que la diversité de la population est un facteur de changement dans les pratiques récréatives :

« Au cours des années, les besoins des utilisateurs des parcs ont changé. La population de Montréal est en constante évolution, comme le sont les valeurs collectives

qui modifient les pratiques récréatives. En fait, les clientèles des parcs ne sont pas composées de groupes homogènes. Dans un même quartier cohabitent des clientèles différentes par l'âge, le niveau de scolarité, le revenu ou la culture. C'est donc la diversité des usages offerts par les parcs qui peut le mieux répondre aux besoins variés des Montréalais » (Ville de Montréal 1993a, 37).

La Ville de Montréal observe les effets de cette diversité démographique sur les pratiques récréatives dans le document *L'environnement à la Ville de Montréal Bilan 2 : Les espaces verts* de la Division des analyses d'impacts et de l'environnement du Service des affaires institutionnelles de la Ville de Montréal:

« Une transformation s'effectue aussi au niveau de la pratique des loisirs en milieu urbain. Autrefois la fonction principale des parcs était réservée quasi exclusivement aux activités sportives. Avec les changements de valeurs, la structure démographique, la composition ethnique de la population, les parcs sont maintenant sollicités pour la pratique d'activités plus douces : vélo, marche, pique-nique, lecture, interprétation, activités culturelles » (Ville de Montréal 1994, 33).

Dans le même ordre d'idées, les différents plans directeurs d'arrondissement indiquent l'importance de répondre aux besoins de ces groupes. C'est le cas, entre autres, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville :

« Les besoins des utilisateurs des parcs ont évolué. Dans Ahuntsic/Cartierville où cohabitent plusieurs clientèles d'âges et de cultures différents, les parcs doivent offrir une variété d'activités et d'équipements. À cet égard, le Plan directeur propose de réaménager certains parcs existants afin d'en assurer une utilisation optimale » (Ville de Montréal 1993b, 19)

Dans le document *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal*, on prend acte de l'âge et de l'origine ethnique comme variable d'utilisation des parcs en vue d'établir des axes d'orientation pour améliorer leur rôle dans les quartiers:

« La dualité socio-économique de la population montréalaise en termes de revenus, d'emplois et de scolarité (les « deux-Montréal »), ainsi que la multiethnicité croissante, sont deux variables qui, à elles seules, conduisent la Ville à reconnaître la diversité des clientèles et des attentes et à en tenir compte dans sa gestion des espaces libres » (Ville de Montréal 1992a, 24).

Cette reconnaissance devient de plus en plus importante considérant l'évolution démographique de la métropole qui se fait, entre autres, par l'arrivée significative d'immigrants de différents pays et qui, par le fait même, enrichit culturellement les quartiers de la métropole.

5.3.2 Diversité culturelle et loisirs

Les discours de la Ville de Montréal concernant les parcs et les espaces verts incluent donc une nouvelle préoccupation soit celle de répondre aux besoins d'une population de plus en plus diversifiée, entre autres, sur le plan des origines ethniques. Ce changement est également mis de l'avant dans le document du *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal* (Ville de Montréal 1992a). Dans ce dernier, la Ville de Montréal expose aussi l'effet de cette évolution de la population sur les loisirs. Cela mène la Ville à mettre de l'avant de nouveaux « types d'espaces » qui ont été développés à la fin de la période précédente et qui intègrent davantage la notion de détente :

« Au niveau des loisirs, on a assisté à une diversification des clientèles et des pratiques et ce phénomène se poursuivra à l'avenir. Par exemple, aux sports organisés se sont ajoutés des loisirs moins centrés sur la performance physique et davantage sur la socialisation, la détente, le jeu, la santé, la découverte du patrimoine naturel et culturel, l'horticulture, etc. Ces loisirs font appel à d'autres types d'espaces que le parc fonctionnaliste hérité des années 1940 à 1970 » (Ville de Montréal 1992a)¹⁴.

La Ville de Montréal entend répondre à ces changements, spécialement dans certains arrondissements où cette évolution démographique apparaît plus concrètement. C'est le cas notamment dans le plan directeur d'urbanisme d'Ahuntsic – Cartierville, de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Dans le premier, on note que malgré une meilleure répartition des parcs que dans les autres arrondissements, la diversification de la population mène à devoir opérer certains changements au niveau des parcs et des espaces verts, notamment en ce qui concerne l'équipement :

« L'arrondissement compte [...] une des meilleures dessertes en nombre et en superficie d'espaces verts parmi tous les arrondissements montréalais. Toutefois, la répartition spatiale des parcs, l'inadéquation des équipements et la qualité de l'aménagement nécessitent certaines interventions » (Ville de Montréal 1993b, 19).

¹⁴ Résumé en début de document.

Cet extrait sous-entend que la répartition des parcs et des espaces verts n'est pas égale sur le territoire montréalais d'un arrondissement à l'autre. De plus, à l'intérieur de certains arrondissements, la distribution des parcs et des espaces verts n'est pas égale d'un quartier à un autre. Nous reviendrons sur ce sujet dans les sections suivantes du chapitre.

Concernant le quartier de Côte-des-Neiges, la Ville de Montréal reconnaît que les équipements collectifs, de manière générale, doivent répondre aux besoins des différents groupes de populations. La population de Côte-des-Neiges est alors, et encore aujourd'hui, l'une des plus diversifiées au niveau des origines ethniques. Dans cet extrait, la Ville de Montréal associe cette préoccupation à un enjeu d'équité à l'intérieur de l'arrondissement :

« La planification des parcs et des équipements collectifs dans l'arrondissement doit refléter la grande diversité des besoins d'une clientèle fragmentée, habitant des entités physiquement et socialement distinctes. L'enjeu est de permettre un accès équitable à ces services pour l'ensemble des résidents, en comblant les lacunes de certains secteurs, notamment le nord de Côte-des-Neiges » (Ville de Montréal 1993c, 22).

À l'instar de Côte-des-Neiges, la population du quartier Parc-Extension est également l'une des plus multiculturelles. La Ville de Montréal tient alors à répondre aux besoins de cette population, entre autres, en adaptant *« les équipements à l'intérieur des parcs aux besoins de la population locale qui est à forte proportion multiculturelle et familiale »* (Ville de Montréal 1993j, 29) et en aménageant certains types d'équipements *« qui sont totalement absents dans le quartier [et] devraient être aménagés »* (Ville de Montréal 1993j, 29).

Les discours de la Ville de Montréal prennent alors davantage en considération les changements démographiques de sa population. Les interventions qu'elle propose incluent une préoccupation particulière pour les groupes ethnoculturels de certains quartiers. Cette préoccupation n'était pas aussi claire dans les discours des périodes précédentes. Par ailleurs, si les loisirs de détente semblent davantage liés aux changements démographiques de la population dans les discours de la troisième période, ils étaient davantage liés au plein air dans les grands parcs dans les discours de la période précédente.

Cette reconnaissance de la diversité démographique de sa population fera également partie des discours tenus lors du Sommet de Montréal en 2002. Plus spécifiquement, le maire de Montréal à l'époque, Gérald Tremblay, mentionne dans son discours d'ouverture, l'intérêt que comportent différents groupes de la population pour le développement général de la Ville :

« [L]a Ville de Montréal a un potentiel inexploité dont l'apport inestimable de nos communautés ethnoculturelles, l'importante contribution et le rôle des femmes, des jeunes, des handicapés et des aînés. Toutes ces personnes veulent bâtir l'avenir. Mais elles veulent être davantage reconnues. Elles veulent au-delà des discours, de l'action, des mesures concrètes, des indicateurs de performance et, surtout, des mécanismes de suivi. » (Ville de Montréal 2002)¹⁵

Bien qu'il ne s'agisse pas directement d'un discours sur les parcs et les espaces verts, cela permet de constater l'importance que revêt la diversité de la population au début des années 2000 pour les administrateurs de la Ville.

5.3.1.2 Carences en installations de loisirs dans certains quartiers

Le contenu des documents municipaux de cette période révèle également la préoccupation de la Ville de Montréal concernant la répartition des parcs, la qualité des aménagements et l'entretien des équipements. Certains plans directeurs d'arrondissements font donc mention des lacunes concernant ces derniers éléments.

Dans le document d'orientation stratégique du plan d'urbanisme de 1993, la Ville de Montréal signale qu'elle s'appuie sur le projet de réseau vert pour pallier aux lacunes observées dans certains arrondissements : « *Le projet du réseau vert [...] favorise l'amélioration des liaisons entre les parcs riverains, les grands parcs et les équipements de loisir, tout en desservant au passage les quartiers souvent les moins bien pourvus* » (Ville de Montréal 1993a, 82). Toujours dans ce document, la Ville de Montréal observe, en s'appuyant sur une analyse, que certains quartiers n'ont pas une quantité suffisante de parcs et d'espaces verts locaux de qualité :

« *Une analyse de la desserte en espaces verts locaux (mini-parcs, parcs de voisinage ou de quartier) a révélé que certains quartiers résidentiels manquent de ce type d'espaces verts. La faible superficie des terrains vacants, dans ces mêmes quartiers, rend encore plus difficile la création de nouveaux espaces* » (Ville de Montréal 1993a, 37).

En dévoilant ensuite le nom des quartiers, elle met de l'avant les problèmes que ces manques occasionnent dans les parcs existants :

¹⁵ Annexe

« C'est le cas par exemple des quartiers Mile-End, Parc-Extension, Saint-Michel, Petite-Patrie, Centre-Sud et de la Savane. Dans ces quartiers, les parcs existants sont, par le fait même, surutilisés et demandent donc un entretien supplémentaire » (Ville de Montréal 1993a, 37).

Les interventions de la Ville de Montréal comprennent, sans surprise, la création de nouveaux parcs, malgré la rareté des terrains vacants dans certains quartiers des arrondissements centraux comme Le Plateau-Mont-Royal. La Ville stipule que *« [l]a création de nouveaux parcs est souhaitable dans l'arrondissement, mais s'avère difficile à cause de la rareté des terrains vacants »* (Ville de Montréal 1993e, 31). Elle avance comme raison à cette rareté, l'histoire du développement de certains quartiers, comme ici dans les arrondissements Plateau – Mont-Royal – Centre-Sud :

« L'urbanisation ancienne des quartiers n'a pas favorisé la protection d'espaces pour l'aménagement de parcs dans l'ensemble de l'arrondissement. Des 76 parcs locaux dispersés sur le territoire, 60 sont des mini-parcs » (Ville de Montréal 1993e, 31).

La lecture des plans d'urbanisme de tous les arrondissements allonge la liste des quartiers où on observe des lacunes concernant les parcs et les espaces verts. De nombreux quartiers sont alors considérés comme *« démunis »* en termes d'espaces verts, bien que dans ceux-ci se trouvent de nombreux mini-parcs comme peut en témoigner cet extrait du plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal : *« Dans l'ouest du quartier Centre-Sud, la presque totalité des espaces libres est constituée de mini-parcs, dont certains sont mal aménagés et peu sécuritaires »* (Ville de Montréal 1993e, 31). Cette situation problématique se trouve également dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension où la Ville de Montréal *« remarque des lacunes pour ce qui est de l'entretien des équipements, de l'accessibilité et de la répartition des parcs sur le territoire »* (Ville de Montréal 1993h, 7).

5.3.2 Protection de la nature

La Ville de Montréal insiste sur la protection de l'environnement naturel en milieu urbain dans les discours concernant les parcs et les espaces verts, notamment dans le plan directeur d'urbanisme. Dans le document d'orientation stratégique de ce plan directeur, la Ville stipule que *« Le Plan veut protéger les éléments naturels dont bénéficie Montréal : le Mont-Royal, le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies et les îles, les bois publics et privés »* (Ville de Montréal 1993a, 20). Plus précisément, elle désire *« réduire les pressions environnementales qui*

s'exercent sur ces éléments » et « assurer la qualité générale de l'environnement montréalais ». Elle considère que les parcs et les espaces verts remplissent une fonction écologique puisqu'ils servent, entre autres, « *à protéger des éléments naturels ou à augmenter la végétation* » (Ville de Montréal 1993a, 77). Cela s'accorde avec le discours que la Ville de Montréal (1994) tient dans le document *L'environnement à la Ville de Montréal Bilan 2 : Les espaces verts*. Cet extrait démontre plus spécifiquement le rôle qu'elle attribue aux parcs et aux espaces verts :

« De plus, les espaces verts en milieu urbain ont plusieurs rôles à jouer comme : conserver des espaces naturels afin de préserver des écosystèmes, de protéger des habitats de diverses espèces de faune et de flore sauvage et de maintenir un lien entre l'homme et la nature » (Ville de Montréal 1994, 7).

Le dernier extrait nous démontre un intérêt plus prononcé pour la protection de la nature en soi et non plus seulement pour les besoins des citoyens. Toutefois, à l'instar de la période précédente, la Ville de Montréal démontre un intérêt pour la protection des espaces naturels présents sur le territoire, notamment pour l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain. La Ville de Montréal « *[i]ntègre chacune des mesures environnementales du Plan [d'urbanisme] susceptibles d'avoir un effet mesurable sur la qualité de vie* » (Ville de Montréal 1993c, 17) dans les plans directeurs des différents arrondissements et celles-ci touchent principalement les parcs et les espaces verts.

Ces mesures de protection de l'environnement sont liées au principe de développement viable auquel souscrit la Ville de Montréal dans le cadre du plan directeur d'urbanisme de 1993. Cela est explicite dans cet extrait du plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce : « *Dans cette optique de développement viable, le Plan directeur de l'arrondissement se fonde sur des principes généraux intégrant le développement économique et la protection de l'environnement* » (Ville de Montréal 1993c, 11).

Comme par le passé, la Ville de Montréal n'hésite pas à créer des ententes avec des institutions possédant des terrains d'intérêt. C'est le cas, notamment, dans l'arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville. Dans cet arrondissement, la ville désire, entre autres, « *Inclure la protection des ensembles boisés comme objet à intégrer lors de la négociation d'éventuels accords de développement avec le cégep Ahuntsic, l'institut Albert-Prévost et l'école Sophie-Barat.* » (Ville de Montréal 1993b, 22).

Toujours dans une perspective de protection de l'environnement, le plan d'urbanisme « *préconise des mesures de prévention, de réduction à la source et d'atténuation des impacts environnementaux* » (Ville de Montréal 1993c, 17). Cela se traduit, dans certains

arrondissements, par la protection des parcs, notamment dans l'arrondissement du Plateau – Mont-Royal où la Ville suggère « *[d'a]ssurer la pérennité et la protection des parcs, notamment le parc du Mont-Royal et le parc Lafontaine, par la préservation du couvert végétal et par la plantation et le remplacement des arbres* » (Ville de Montréal 1993e, 38). On observe également ce genre de mesure dans le plan d'arrondissement de Rosemont – La-Petite-Patrie où la Ville souhaite « *assurer la protection de la portion du bois localisée sur les terrains de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et du Monastère de la Résurrection* » et prévoir de nouveaux parcs près du métro Rosemont (Ville de Montréal 1993g, 21). Un dernier exemple de cet intérêt de la Ville pour la protection de l'environnement naturel est exposé dans le plan directeur d'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles :

« Protéger les éléments naturels et contribuer à la formation du parc régional Pointe-aux-Prairies : [...] rattacher l'île Haynes et les espaces verts adjacents, situés le long des rives, au parc régional Pointe-aux-Prairies; Assimiler le site d'enfouissement sanitaire de Rivière-des-Prairies au parc régional en le réhabilitant en espace vert ou en terrain de golf » (Ville de Montréal 1993f, 64).

Tous les arrondissements ont plusieurs objectifs liés à cet intérêt général de la Ville de Montréal pour la protection de l'environnement. Toutes les mesures mises de l'avant dans ces plans sont proposées dans le but d'améliorer la qualité des milieux de vie.

5.3.3 Sécurité

Les documents du début de cette troisième période révèlent également des préoccupations concernant la sécurité des parcs et des équipements qui s'y trouvent. Un article de la Gazette du mois de juin 1994 est révélateur des problèmes de sécurité liés aux équipements des parcs :

« Susan Pinker, a mother of three who lives in Notre Dame de Grace, said it's about time Montreal spent some money on its playgrounds. She says she has been driving her kids to parks in Westmount, Montreal West and Hampstead instead of taking them to nearby Girouard Park because the playground there is poorly maintained » (Lalonde 1994).

L'article révèle le remplacement de plusieurs balançoires des parcs de Montréal pour des raisons de sécurité. Lalonde (1994), journaliste à la Gazette, s'entretient alors avec le conseiller du district Snowdon de Côte-des-Neiges de l'époque, Marvin Rotrand, qui se dit satisfait. Cependant, ce dernier avance que la Ville doit faire davantage pour atteindre un idéal de qualité de vie : « *This*

city has to compete on the basis of quality of life. That's the only way to keep young families in the city and to attract suburbanites. [...] That means good quality parks and playgrounds » (Marvin Rotrand In Lalonde 1994).

Cependant, les préoccupations de la Ville de Montréal concernant la sécurité dans les parcs et les espaces verts dépassent largement le seul remplacement des balançoires. En effet, le plan directeur d'urbanisme de 1993 est assez révélateur des objectifs de la Ville en ce qui concerne la sécurité de ces lieux. Dans certains plans directeurs d'arrondissement, la Ville de Montréal propose des interventions générales pour assurer la sécurité. Par exemple, dans le plan directeur d'urbanisme du Plateau – Mont-Royal – Centre-Sud, la Ville de Montréal expose son souhait d' : « *Établir un programme de réaménagement des parcs en fonction de critères tenant compte de la désuétude, de l'intensité d'utilisation, de l'insécurité et des besoins exprimés* » (Ville de Montréal 1993e, 33). Dans le plan directeur d'urbanisme de Rosemont – La-Petite-Patrie, on observe que la Ville souhaite « *Assurer la sécurité des lieux publics (rues, parcs, etc.) en intégrant, lors de leur conception ou de leur réaménagement, des critères de visibilité, d'accessibilité, d'animation et d'éclairage* » (Ville de Montréal 1993g, 18). La Ville insiste particulièrement sur la sécurité des piétons, des cyclistes et de certains groupes de la population qui peuvent se sentir vulnérables ou être en position de vulnérabilité : les femmes, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

5.3.3.1 Sécurité pour les piétons et les cyclistes

Les remarques concernant la sécurité dans les parcs et les espaces verts abordent souvent l'aménagement des voies cyclables. Dans une perspective de développement viable, la Ville insiste davantage sur ce point puisqu'elle souhaite encourager la pratique du vélo pour réduire le nombre de voitures sur les routes de la métropole. Dans le plan directeur d'urbanisme de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, la Ville de Montréal explique que cet objectif concerne l'ensemble des arrondissements :

« Cet objectif n'est pas spécifique à l'arrondissement. Dans une perspective de « développement viable », la Ville doit encourager l'utilisation des moyens de transport non motorisés. Déjà, la marche est le moyen de se déplacer le plus utilisé, car elle se combine nécessairement aux autres modes de transport. Quant au vélo, celui-ci connaît une popularité croissante tant pour les besoins utilitaires que pour le loisir. L'amélioration

de la qualité de l'environnement urbain passe donc par un accroissement de la sécurité des piétons et des cyclistes. » (Ville de Montréal 1993d, 20).

Ce souci pour la sécurité des cyclistes est donc observable dans plusieurs autres plans d'arrondissement, notamment ceux qui comptent des pistes cyclables importantes à l'époque. Cela comprend, entre autres, l'arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville, là où le boulevard Gouin accueille une des plus longues pistes cyclables, dont « *La proximité de la rivière des Prairies, [...] de même que le caractère patrimonial du boulevard Gouin, donnent une importance particulière au réseau cyclable dans Ahuntsic/Cartierville* » (Ville de Montréal 1993b, 19). La préoccupation de la Ville concernant la sécurité de cette piste cyclable et également celle de l'avenue Christophe-Colomb est mentionnée dans ce même plan directeur :

« L'itinéraire cyclable du boulevard Gouin doit être complété et rendu sécuritaire. La piste cyclable de l'avenue Christophe-Colomb complète le réseau cyclable existant. Sur ces pistes cyclables et ailleurs dans l'arrondissement, on note la présence d'endroits peu sécuritaires pour les cyclistes et les piétons, par exemple, sous l'autoroute Métropolitaine, aux abords de la station de métro Crémazie et le long des grands axes de transit. À cet effet, le Plan directeur retient l'objectif de faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons tout en assurant leur sécurité » (Ville de Montréal 1993b, 19).

Deux autres exemples qui démontrent le souci de la Ville de Montréal pour une sécurisation des pistes cyclables, liée de manière générale aux parcs et aux espaces verts, se retrouvent dans les plans directeurs du Plateau-Mont-Royal – Centre-Sud et de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Dans le premier, la Ville poursuit notamment l'objectif d'« *[a]ccroître la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes en améliorant l'aménagement des espaces piétons* » (Ville de Montréal 1993e, 30). Cet objectif est somme toute le même dans le deuxième arrondissement nommé :

« La Ville entend aussi améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes principalement aux croisements des voies de circulation principales et secondaires, aux croisements des voies cyclables et dans les secteurs situés à proximité d'institutions publiques. Dans l'arrondissement, une attention particulière sera aussi accordée aux endroits problématiques notamment sous l'autoroute Métropolitaine, sur la rue Jean-Talon près du boulevard Saint-Laurent, du marché et de la station de métro Jean-Talon, aux abords de la station de métro Crémazie ainsi que près des voies ferrées du CP ». (Ville de Montréal 1993j, 34)

Ainsi, pour la Ville de Montréal, la sécurité dans les parcs et les espaces verts, comprenant entre autres certaines pistes cyclables importantes de la Ville, fait partie de la stratégie générale de développement viable. Les discours contenus dans les plans directeurs d'arrondissements de 1993 véhiculent donc la représentation des parcs et des espaces verts, comme des lieux à sécuriser pour en assurer une bonne utilisation.

5.3.3.2 Sécurité pour les femmes, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite

Dans plusieurs plans, la préoccupation pour les personnes en position de vulnérabilité ou qui peuvent se sentir vulnérables dans les parcs et les espaces verts est plus explicite. Cela comprend les personnes à mobilité réduite et, dans une moindre mesure, les femmes et les personnes âgées. Dans le plan directeur d'urbanisme de Ville-Marie, la Ville en fait mention dans un des énoncés d'intervention : « *L'aménagement, tout en étant attrayant, sera sécuritaire et fonctionnel pour toutes les catégories d'usagers : hommes et femmes, piétons, cyclistes, handicapés, etc.* » (Ville de Montréal 1993i, 39). Dans le plan directeur d'urbanisme du Plateau – Mont-Royal – Centre-Sud, la Ville de Montréal inclut certains éléments qui doivent être améliorés pour améliorer le sentiment de sécurité de certains usagers :

« La sécurité des personnes se déplaçant à pied est souvent menacée par l'isolement que créent certaines parties de la voie publique. Les viaducs, les abords de parcs mal éclairés et les discontinuités dans le tissu urbain sont des exemples de lieux n'offrant pas de sécurité, surtout aux femmes et aux personnes âgées » (Ville de Montréal 1993e, 29).

Les interventions dans les parcs et les espaces verts du plan directeur d'urbanisme de 1993 ont été étudiées par un comité spécialement créé pour conseiller la Ville de Montréal pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite dans ses interventions. Les conseils de ce comité visaient également d'autres services administrés par la Ville :

« Le Comité de vigie des besoins des personnes handicapées, qui réunit les services municipaux concernés, sera appelé à soumettre au Secrétariat général des critères et des mesures en vue de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées visuellement, principalement sur les artères commerciales [et] dans les parcs et lieux publics » (Ville de Montréal 1993a, 38).

On peut en conclure que la Ville de Montréal, dans le cadre du plan d'urbanisme de 1993, avait une préoccupation pour la sécurité dans les quartiers de la métropole, et plus spécifiquement, dans les parcs et les espaces verts. Cette préoccupation vise plus précisément certains groupes d'individus dont, entre autres, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les femmes. Cet intérêt pour améliorer le sentiment de sécurité s'inscrit dans ses objectifs d'amélioration de la qualité des milieux de vie.

5.3.4 Qualité de vie publique

La Ville de Montréal inclut, parmi ces différents thèmes reliés à la qualité de vie, la notion de qualité de vie publique : « *Objectif 1 : Renforcer la qualité de la vie publique : Les espaces libres peuvent contribuer largement à la qualité des rapports entre les habitants de la ville et renforcer leur sentiment d'appartenance à la collectivité* » (Ville de Montréal 1992a, 31). Ce dernier aspect lié à la représentation des parcs et des espaces verts véhiculée dans les discours de la Ville de Montréal comprend une composante d'équité, soit l'intégration des demandes des citoyens au sujet de ces espaces. Dans le document *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal*, la Ville de Montréal démontre clairement l'association qu'elle fait entre la notion de qualité de vie et la consultation des citoyens : « *Cette volonté d'équité se traduit aussi dans les mécanismes de consultation qui, notamment lors de l'adoption du Plan, permettent aux citoyens d'exercer un contrôle sur le développement de leur ville et de leurs quartiers* » (Ville de Montréal 1992a, 20). Cependant, rien n'indique clairement les détails de ce processus de consultation des citoyens, particulièrement en ce qui concerne les parcs et les espaces dans les documents analysés. Malgré cela, les derniers extraits indiquent tout de même un intérêt de la Ville à intégrer à ses interventions, des réponses aux demandes et aux besoins des citoyens. Cette « *volonté d'équité* » s'inscrit dans le désir de la Ville de favoriser un développement viable.

5.3.5 Conclusion

Les discours de la Ville de Montréal lors de cette troisième période mettent clairement de l'avant un désir d'améliorer la qualité des milieux de vie. En visant cet objectif, la Ville véhicule des représentations des parcs et des espaces verts comme des éléments essentiels à cette fin. Cela comprend l'adéquation entre les besoins des citoyens en termes de loisir et de détente et la

diversification de la population, une répartition plus égale des parcs et des espaces verts prenant en compte la superficie de ces lieux et la qualité de ces équipements, la conservation des espaces verts dans une perspective de protection de l'environnement et l'amélioration du sentiment de sécurité dans les parcs, notamment pour les personnes en situation ou pouvant se sentir vulnérables.

5.4 Le principe d'équité : interventions de la Ville de Montréal

Certains extraits des sections précédentes démontrent que la Ville de Montréal reconnaissait la carence de certains quartiers en ce qui concerne les parcs et les espaces verts. En plus de se préoccuper de la répartition de ces lieux de loisirs et de culture, les discours intègrent également un souci concernant leurs superficies et leur sécurité. Dans cette perspective, la Ville souhaite mieux pourvoir les quartiers en parcs et en espaces verts et adapter les équipements de ces lieux en fonction des besoins de sa population diversifiée. Comparativement aux discours des périodes précédentes, ceux de la troisième période révèlent une préoccupation claire de la Ville de Montréal pour une répartition plus équitable des parcs et des espaces verts sur son territoire. Il ne s'agit pas que d'un barème d'hectares en fonction de la population, mais également d'un souci pour la répartition à l'intérieur de son territoire et pour la qualité des parcs et des espaces verts. Dans son document *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal*, la Ville de Montréal souscrit formellement au principe d'équité dans ses interventions.

Dans l'extrait qui suit, la Ville de Montréal explique ce qu'elle entend par « *principe d'équité* ». Elle insiste sur le fait que tous les citoyens, puis tous les Montréalais devraient bénéficier d'un accès à des espaces verts:

« Le principe d'équité : Pour favoriser la participation pleine et entière de tous les citoyens à la vie urbaine, le Plan définit les éléments de la qualité de vie dont il entend faire bénéficier tous les Montréalais, [...] des milieux de vie sécuritaires et animés, l'accès à des espaces verts, des équipements culturels, communautaires et sportifs. Dans ce domaine, le Plan privilégie le recyclage et l'utilisation optimale des bâtiments et des espaces existants. Il appuie ainsi la réalisation du projet de réseau vert qui transforme des espaces urbains inutilisés en voies piétonnes ou cyclables reliant les quartiers, les sites naturels, les parcs. » (Ville de Montréal 1992a, 20).

Toujours dans le même document, la Ville de Montréal indique les deux niveaux sur lesquels reposent ses préoccupations d'équité :

« L'équité entre les quartiers en termes d'espaces publics et de paysage urbain, ce qui implique des efforts de rattrapage dans certains quartiers, et l'équité entre les différentes clientèles. Dans ce dernier cas, il s'agit notamment d'équilibrer la répartition des équipements destinés à des clientèles particulières (ex. : groupe d'âge, adeptes de diverses activités sportives, etc.) sans toutefois perdre de vue les besoins moins spécialisés de la majorité de la population » (Ville de Montréal 1992a)¹⁶

On remarque donc l'intérêt de la Ville de Montréal pour répondre aux besoins particuliers de certains groupes d'individus en plus de vouloir équilibrer la répartition des parcs et des espaces verts dans certains quartiers. Les interventions que la Ville propose alors dans son plan directeur d'urbanisme visent certains quartiers en particulier et prennent en compte la qualité des équipements. Ces quartiers ont été nommés plus tôt : Parc-Extension, Saint-Michel, Petite-Patrie, Mile-End, le Centre-Sud et de la Savane. Cependant, l'analyse de la Ville de Montréal démontre que c'est dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension que se trouve la situation la plus critique en termes de qualité *« puisque plus de 70% des parcs de voisinage et de quartier et 40% des mini-parcs ont besoin de travaux importants »* (Ville de Montréal 1993a, 79).

Voulant donc rectifier la situation dans ces quartiers et arrondissements, la Ville de Montréal propose plusieurs interventions dans son premier plan d'urbanisme. Les interventions qu'elle propose sont de plusieurs ordres. D'abord, elle indique procéder à un *« rattrapage [...] dans le réaménagement et l'entretien des parcs existants pour mieux répondre aux besoins de la population »* (Ville de Montréal 1993a, 77). Elle compte réaliser le réseau vert et procéder à *« la création et le réaménagement de parcs dans les quartiers en déficit d'espaces verts »* (Ville de Montréal 1993a, 1). En procédant à ces interventions, la Ville de Montréal souhaite atteindre une répartition plus égale des parcs et des espaces verts sur son territoire. En ce sens, on peut convenir que la Ville de Montréal tend vers une distribution plus équitable de ces espaces urbains dans ses différents quartiers. Elle expose vouloir mettre *« en valeur des grands parcs [...] sur le plan de l'aménagement comme de l'accessibilité »* et investir dans l'aménagement de *« certains parcs, notamment le parc Miron, le site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies et de divers parcs dans les nouveaux secteurs résidentiels »* (Ville de Montréal 1993a, 77). Les derniers projets

¹⁶ Résumé en début de document

concernant l'ancien site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies et de l'ancienne carrière Miron sont concrétisés aujourd'hui ou en voie de l'être complètement.

Dans le même ordre d'idée, la Ville de Montréal s'appuie sur le projet de réseau vert de la Communauté urbaine de Montréal afin d'améliorer la liaison entre les parcs de la Ville et également pour mieux desservir les quartiers de la Ville moins pourvus en parcs et en espaces verts :

« Le projet du réseau vert [...] sera aménagé dans les parties inutilisées ou pouvant être libérées des emprises de chemin de fer, lignes de transport électrique et des campus institutionnels ou industriels. Il favorise l'amélioration des liaisons entre les parcs riverains, les grands parcs et les équipements de loisir, tout en desservant au passage les quartiers souvent les moins bien pourvus. » (Ville de Montréal 1993a, 82).

Dans le document d'orientation stratégique du plan directeur d'urbanisme de 1993, la Ville de Montréal met également de l'avant différents types d'interventions pour améliorer la répartition des parcs et des espaces verts dans les quartiers mal desservis. L'extrait suivant indique quel type d'espaces cette intervention vise :

« Mettre en valeur divers espaces libres pour améliorer la situation des quartiers mal desservis en parcs locaux : aménagement de cours d'école, accessibilité aux espaces verts et terrains sportifs institutionnels, gestion communautaire et aménagement des ruelles, etc. » (Ville de Montréal 1993a, 82)

L'ensemble de ces préoccupations et de ces interventions démontre un intérêt clair de la Ville de Montréal pour une répartition plus équitable des parcs et des espaces verts sur son territoire. Durant cette période, non seulement, la Ville de Montréal s'inscrit-elle dans une perspective de développement viable, mais elle montre une plus grande préoccupation concernant l'équité dans la distribution des parcs et des espaces verts. Le *Compte-rendu du Sommet de Montréal* (Ville de Montréal 2002) intègre à ses propositions des interventions sous le thème de l'équité, particulièrement en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite et les individus issus des différentes communautés ethnoculturelles. Cependant aucun passage de ce dernier document n'est aussi spécifique que le plan d'urbanisme de 1993 en ce qui concerne l'équité dans la distribution des parcs et des espaces verts sur le territoire.

5.5 Conclusion

Durant cette troisième période, l'analyse du discours révèle un intérêt de la part de la Ville de Montréal pour les principes du développement viable. Les interventions concernant les parcs et les espaces verts de son premier plan d'urbanisme souscrivent à cette vision. Notamment, la Ville mise sur la valorisation de certains parcs et espaces verts pour revitaliser ses quartiers. Certaines interventions de la Ville dans les parcs semblent concorder à un développement viable par la culture. Ces interventions visent, entre autres, à augmenter l'attrait touristique de certains espaces emblématiques tels que le Mont-Royal, le fleuve Saint-Laurent ou les berges de la rivière des Prairies.

Dans une perspective de développement viable, la Ville de Montréal continue d'utiliser la notion de qualité de vie dans ses discours. À l'instar des périodes précédentes, elle véhicule des représentations des parcs et des espaces verts comme des éléments améliorant la qualité des milieux urbains. Cela s'inscrit dans une perspective hygiéniste qui intègre un souci pour la sécurité de ces lieux de loisirs et de culture. La Ville de Montréal tend également à protéger les espaces naturels de son territoire. En plus d'améliorer la qualité de vie de ses quartiers, elle souhaite assurer la protection de la faune et de la flore en soi. Plus précisément, la Ville se préoccupe de la nature en tant que telle en plus de se préoccuper de sa conservation à des fins d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain. Par ailleurs, la Ville de Montréal souhaite également améliorer la qualité de vie publique. Elle entend, plus spécifiquement, valoriser le rapport entre les résidents et leur sentiment d'appartenance à Montréal. Elle mise donc, entre autres, sur l'instauration de consultations publiques pour atteindre cet objectif. Cet intérêt pour les consultations démontre l'intérêt de la Ville de Montréal de répondre à certaines demandes de sa population.

Au cours de cette période, la Ville souhaite également effectuer des interventions qui touchent précisément la répartition des parcs, leur aménagement et l'entretien des installations. Elle vise principalement à améliorer la desserte en parcs et en espaces verts dans les quartiers où on en retrouve moins. Elle détermine les quartiers qui nécessitent d'importantes interventions. Dans le même ordre d'idées, elle souhaite répondre aux besoins plus diversifiés de sa population cosmopolite.

On peut conclure que les discours de la Ville de Montréal de cette période comportent alors une volonté d'équité. Elle se préoccupe de l'offre en matière de parcs et des équipements qu'ils contiennent pour mieux répondre aux besoins des enfants de milieux défavorisés, des personnes

âgées, des personnes à mobilité réduite et des groupes ethnoculturels. Elle souhaite atteindre une meilleure répartition des parcs et des espaces verts de superficie et de qualité suffisante dans l'ensemble de ces arrondissements et propose des interventions pour les quartiers les moins favorisés sur ce plan.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La deuxième moitié du XXe siècle est synonyme de changements sociaux, politiques et économiques importants au Québec et à Montréal. C'est donc dans un contexte d'évolution importante des sociétés québécoise et montréalaise que les représentations sociales des parcs et des espaces verts ont évolué. Ce mémoire permet de documenter et de décrire les différentes représentations sociales des parcs et des espaces verts véhiculées dans les discours de nombreux acteurs institutionnels entre 1953 et 2002. En adoptant une perspective historique, il a été possible d'observer l'évolution graduelle des préoccupations des acteurs pour certains groupes d'individus en ce qui concerne l'accès aux parcs et aux espaces verts à Montréal. Plus particulièrement, il a été possible de repérer la volonté de mettre en œuvre différentes formes d'équité dans les discours concernant ces espaces publics. Dans les discours de la troisième période, le désir d'une répartition plus équitable des parcs et des espaces verts est plus clair.

Les représentations sociales des parcs et des espaces verts sont toutes liées au contexte spécifique des différentes périodes, c'est-à-dire que les phénomènes sociaux marquant chacune de ces périodes ont eu des répercussions particulières sur l'ensemble des représentations des parcs et des espaces verts. En ce sens, la sécularisation des loisirs municipaux lors de la première période, la croissance urbaine et la métropolisation de Montréal lors de la deuxième période et l'intégration des principes du développement durable dans les interventions de la Ville de Montréal lors de la troisième période ont des impacts particuliers sur les représentations sociales que les acteurs véhiculent à propos de ces espaces urbains.

Plus particulièrement, la première période est caractérisée par la sécularisation des loisirs municipaux. Le Service des parcs de Montréal s'approprie les loisirs à travers l'aménagement de nouveaux parcs, de centres récréatifs ainsi que par le réaménagement des parcs existants. Cette appropriation se distingue par la création de nombreuses activités visant l'apprentissage et le développement des plus jeunes. Au cours de cette période, les parcs et les espaces verts sont considérés comme des outils d'éveil culturel, esthétique et intellectuel de la jeunesse. Ces représentations apparaissent parallèlement à une augmentation du temps libre, à l'évolution du milieu culturel montréalais et aux intérêts de la nouvelle administration municipale montréalaise.

Au cours de la deuxième période, on compte une augmentation du nombre d'acteurs dans la production de discours sur les parcs et les espaces verts. On observe également la formation d'une nouvelle typologie des parcs et des espaces verts : les espaces libres et ouverts, les parcs urbains, les parcs de quartier, les espaces de verdissement et les grands projets. Les parcs

urbains, les espaces libres ou ouverts et les grands projets sont représentés comme des outils de contrôle de la croissance urbaine. Cette dernière marque particulièrement cette période. Par ailleurs, les parcs et les espaces verts, de manière générale, sont représentés comme des moyens d'améliorer la qualité de vie des quartiers. Cette dernière représentation est dépendante des fonctions (ou autres représentations) récréative, éducative, culturelle, hygiéniste et écologique que les acteurs attribuent aussi aux parcs et aux espaces verts. C'est notamment pour ces raisons que les acteurs jugent que les parcs et les espaces verts améliorent la qualité de vie des quartiers.

Les discours de la troisième période révèlent plus clairement un intérêt pour la Ville de Montréal de souscrire aux principes du développement viable, et plus particulièrement, au développement viable par la culture. Les interventions qu'elle met de l'avant semblent se conjuguer avec sa volonté de développer le tourisme dans la métropole. De plus, à l'instar de la période précédente, la Ville véhicule des représentations des parcs et des espaces verts comme des éléments améliorant la qualité des milieux urbains et l'esthétique des quartiers. Cela s'inscrit dans une perspective hygiéniste qui fait la promotion de la sécurité de ces lieux de loisirs et de la protection des éléments de nature qu'ils comportent.

Au fil du temps, les discours intègrent de plus en plus de préoccupations en ce qui concerne la distribution équitable des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal. Au courant de la première période, bien qu'une préoccupation soit présente pour les plus jeunes des milieux défavorisés, rien ne permet d'établir qu'une intention claire des acteurs est d'atteindre une forme d'équité dans la distribution des parcs et des espaces verts. Cependant, il n'existe aucune politique particulièrement inéquitable dans l'accès et la distribution des activités dans les parcs pendant cette période, ni lors des périodes suivantes.

Au courant de la deuxième période, les discours véhiculent également une préoccupation pour l'aménagement de parcs de quartier visant à améliorer l'accessibilité à des éléments de nature pour les plus jeunes de familles pauvres et les aînés. À ce sujet, on observe l'intégration d'une forme de compensation dans la répartition des parcs et des espaces verts. Plus spécifiquement, on observe une volonté de la ville d'améliorer l'accès à ces espaces publics pour les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et dans les secteurs où résident des populations à revenu modeste. De plus, les groupes de pression relayent des demandes émanant de consultations citoyennes. Cependant, bien qu'il soit question d'une prise de parole de groupes de citoyens, on ne peut conclure qu'il s'agit d'une réelle revendication en faveur d'un accès plus équitable aux parcs et aux espaces verts.

Les discours de la troisième période comportent plus clairement des intentions de distribution équitable des parcs et des espaces verts sur le territoire. La Ville de Montréal souhaite mieux pourvoir certains quartiers où des besoins sont observés en ce qui concerne les parcs et les espaces verts. Elle souhaite également adapter et améliorer les équipements de ces espaces publics. On constate aussi l'intérêt de la Ville de Montréal pour répondre au besoin particulier de certains groupes d'individus, entre autres, pour pallier le manque de parcs et d'espaces verts de certains quartiers. Les interventions de la Ville visent des quartiers où elle observe un manque de parcs et d'espaces verts et une forte utilisation de ceux déjà existants. Dans un contexte d'évolution démographique importante, la Ville souhaite répondre aux besoins d'utilisateurs des parcs de plus en plus diversifiés au plan de l'âge, du revenu et des origines ethnoculturelles.

La recherche a permis de mettre au jour le nombre relativement élevé d'acteurs dans la production de discours sur les parcs et les espaces verts et les différentes représentations sociales que ces discours véhiculent au sujet de ces lieux. Elle a également permis de faire ressortir les formes d'équité présentes dans ces discours. En ce sens, elle permet de contextualiser les résultats d'études existantes en équité environnementale au sujet de la distribution de la végétation et de l'accès aux parcs.

Les limites les plus importantes de cette recherche correspondent aux problèmes que pose l'analyse thématique en soi, notamment pour un jeune chercheur. D'une part, le travail d'interprétation que nécessite la méthode d'analyse thématique mène à des questionnements en ce qui concerne, entre autres, la définition et la forme des thèmes (Paillé et Mucchielli 2016, 238). Toutefois, bien que la démarche en continu que j'ai utilisée dans le cadre de ce mémoire «*est plus complexe à mener et exige plus de temps*», cette dernière «*permet une analyse vraiment plus fine et riche du corpus*» (Paillé et Mucchielli 2016, 241). Cela a donc permis d'éviter d'obtenir des thèmes trop généraux, mais l'inexpérience peut tout de même avoir eu un impact sur le travail de thématisation.

D'autre part, les présupposés ou les a priori du chercheur qui entreprend une analyse qualitative peut nettement influencer son travail : «*une situation n'est jamais étudiée dans un vase clos et en l'absence de sensibilité contextuelle*» (Paillé et Mucchielli 2016, 124). Cependant, dans le cadre de ce mémoire, la formulation d'objectifs clairs qui correspondent à l'objet de l'étude ont permis de toujours recentrer l'analyse sur le cœur du sujet investigué. En ce sens, de nombreuses occasions d'investiguer certains thèmes de manière plus approfondie, par curiosité et intérêt, se sont trouvées sur mon chemin. Le rappel des objectifs et des questions de recherche

ont permis d'éviter de tomber dans le piège de s'étendre sur d'autres sujets connexes à celui étudié dans ce travail de recherche.

Par ailleurs, la prise en compte du contexte actuel dans lequel le chercheur se retrouve peut permettre de mieux prendre la mesure des changements opérés à travers le temps (May 2001, 193). La prise en compte du contexte pour chaque période permet de comparer avec le contexte actuel et de saisir l'ampleur des changements. Cela permet également de bien saisir la signification des discours des acteurs concernant les parcs et les espaces verts.

Pour conclure, ce mémoire a permis d'exposer les différentes représentations sociales des parcs et espaces verts véhiculées par différents acteurs et de contextualiser le discours sur la répartition des parcs et des espaces verts sur le territoire montréalais. Ainsi, il a été possible de mieux comprendre « *les interventions humaines visant [à] domestiquer* » (Poitras 2006, 99) les parcs et les espaces verts, en tant qu'éléments de l'environnement urbain montréalais, au courant de la deuxième moitié du XXe siècle. La mise en lien des résultats de ce mémoire avec des analyses plus spécifiques de la répartition des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal, en plus des études existantes concernant la distribution de la végétation et l'accès aux parcs, constitue un élément additionnel contribuant au portrait de la métropole sur le plan de l'équité environnementale.

Il serait également pertinent d'explorer les tendances plus récentes d'appropriation des espaces verts par les différentes catégories de population présentes sur le territoire de la Ville de Montréal. Au-delà de l'analyse des discours des acteurs institutionnels, il serait opportun de se pencher sur les initiatives de verdissement mises de l'avant par les citoyens montréalais dans les dernières années, en analysant notamment leurs représentations sociales des espaces verts et des parcs. D'autres études au sujet plus spécifiquement de la justice procédurale et de la reconnaissance pourraient également être entreprises pour enrichir nos connaissances au sujet de la place des citoyens montréalais et la reconnaissance des différents groupes dans les décisions concernant leurs parcs et leurs espaces verts.

BIBLIOGRAPHIE

- Agyeman, J., R. D. Bullard & B. Evans. 2002. « Exploring the nexus: Bringing together sustainability, environmental justice and equity. » *Space and Polity* 6 (1): 77-90.
- Agyeman, J., Peter Cole, Randolph Haluza-DeLay & Pat O'Riley. dir. 2010. *Speaking for Ourselves: Environmental Justice in Canada*, Vancouver : UBC Press.
- Akoun, André et Pierre Ansart. 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Le Robert Paris.
- Alpe, Yves. 2005. *Lexique de sociologie*. Paris : Dalloz.
- Anonyme. 1956a. « Ce soir au Parc Lafontaine : Ouverture de la Parade des Parcs. », *Le Devoir*, 23 août, non paginé.
- . 1956b. « Inauguration jeudi soir. » *Le Devoir*, 10 août, non paginé.
- . 1957a. « 75,625 enfants adolescents et adultes se sont intéressés aux jeux dramatiques en 1956. » *Montréal-Matin*, 8 avril, non paginé.
- . 1957b. « Jeux dramatiques sur nos terrains de jeux. » *La Patrie*, 11 juillet, non paginé.
- . 1962. « Recreation in Montreal discussed by panelists. » *The Montreal Star*, 13 décembre, non paginé.
- . 1965. « La disparition du coin des vieux au Parc Lafontaine. » *La Presse*, 11 mai, non paginé.
- . 1967. « Le petit Prince : grand jeu scénique offert par 356 enfants des parcs. » *La Presse*, 17 août, non paginé.
- Apparicio, Philippe & Anne-Marie Séguin. 2006. « L'accessibilité aux services et aux équipements : un enjeu d'équité pour les personnes âgées résidant en HLM à Montréal. » *Cahiers de géographie du Québec* 50 (139) : 23–44.
- Apparicio, Philippe, Marie-Soleil Cloutier, Anne-Marie Séguin et Josefina Ades. 2010. « Accessibilité spatiale aux parcs urbains pour les enfants et injustice environnementale. Exploration du cas montréalais. » *Revue internationale de géomatique* 20 (3) : 363-389.
- Apparicio, Philippe, Shawn Landry et Joseph Lewnard. 2017. « Disentangling the effects of urban form and socio-demographic context on street tree cover: A multi-level analysis from Montréal. » *Landscape and Urban Planning* 157 : 422-433.
- Apparicio, Philippe, Anne-Marie Séguin, Shawn Landry et Martin Gagnon. 2012. « Spatial distribution of vegetation in Montreal: an uneven distribution or environmental inequity? » *Landscape and Urban Planning* 107 (3) : 214-224.

- Ascher, François. 2010. *Les nouveaux principes de l'urbanisme: suivi de Lexique de la ville plurielle*. France : Éditions de l'Aube.
- Aubry, Pierre et Cousineau. 1967. « Loisirs, normes et politiques. » In *Montréal Horizon 2000*, sous la dir. du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal. Montréal : Ville de Montréal.
- Bailly, Antoine. 1984. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Masson.
- Bacqué, Marie-Hélène et Mario Gauthier. 2011. « Participation, urbanisme et études urbaines. » *Participation* (1) 36-66.
- BCM (Bureau de consultation de Montréal). 1990. *L'avenir de la montagne : plan préliminaire de mise en valeur du Mont Royal*. Montréal : Ville de Montréal.
- Beudet, Gérard. 2004. *L'Institut d'urbanisme 1961/1962-2001/2002 : un urbanisme ouvert sur le monde*. Montréal : Éditions Trames.
- Bellavance, Guy et Christian Poirier. 2012. « Champ culturel et espace montréalais (II) : Une agglomération culturelle en transition. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 1321-1364. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Bellefleur, Michel. 1986. *L'Église et le loisir au Québec: avant la Révolution tranquille*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- . 1997. *L'évolution du loisir au Québec : essai socio-historique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Berger, Peter L. et Thomas Luckmann. [1966] 2006. *La construction sociale de la réalité*. Paris : A. Colin.
- Bergeron, Yves. 2011. « La question du patrimoine au Québec. État des lieux et mise en perspective. » *Rabaska: Revue d'ethnologie de l'Amérique française* (9) : 7-31.
- Bédard Mario. 2016. « Réflexion sur les perceptions, conceptions, représentations et affections, ou la quadrature des approches qualitatives en géographie » *Cahiers de géographie du Québec* 60 (171) : 531–549.
- Bherer, Laurence et Jean-Pierre Collin. 2012. « Enjeux urbains et mobilisation politique : de la subsidiarité à la gouvernance institutionnalisée. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 1169-1208. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Blanchon, David, Stéphane Moreau et Yvette Veyret. (2009). « Comprendre et construire la justice environnementale. » *Annales de géographie* (1) : 35-60. Boone, Chrispher G., Geoffrey L. Buckley, Morgan Grove et Chona Sister 2009. « Parks and people: An environmental justice inquiry in Baltimore, Maryland. » *Annals of the Association of American Geographers* 99 (4) : 767-787.

- Bonhomme, Jean-Pierre. 1975. « Les autorités municipales ont fait de la fausse représentation : À Montréal, les parcs sont devenus des stades. » *La Presse*, 26 mai, non paginé.
- Bourdon, Odette. 1974. « Dans les terrains de jeux de la Ville : On veut donner un rôle à l'enfant. » *Montréal-Matin*, 2 juillet, non paginé.
- Brousse, Christine et Bernard Boisaubert. 2007. « La qualité de vie et ses mesures. » *La Revue de médecine interne* 28 (7) : 458-462.
- Brundtland, Gro Harlem. 1987. *Report of the World Commission on Environment and Development: our common future*. New York : Organisation des Nations Unies.
- Bryman, Alan. 2008. *Social Research Methods: third edition*. Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Bullard, Robert Doyle. 2000. *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*. Colorado : Westview Press Boulder.
- Carmon, Naomi. 1999. « Three generations of urban renewal policies: analysis and policy implications. » *Geoforum* 30 (2) : 145-158.
- CCE (Conseil Consultatif de l'environnement). 1980. *Mieux connaître les espaces verts*. Gouvernement du Québec.
- Cellard, André. 1997. « L'analyse documentaire. » In *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, sous la dir. de Deslaurier, Poupart, Laperrière, Mayer et Pires, 251 - 271. Montréal, Canada : Gaëtan Morin éditeur.
- Choay, Françoise. 1965. *L'urbanisme: utopies et réalités. Une anthologie*. Paris : Éditions du Seuil.
- Choay, Françoise et Pierre Merlin. 1988. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses universitaires de France.
- Cinq-Mars, Irène. 1986. *Espaces libres urbains et société civile : De Montréal de 1960 à nos jours*. Montréal : Faculté de l'aménagement, Université de Montréal.
- Collin, Jean-Pierre et Laurence Bherer. 2012. « Une île, des villes : Montréal et sa proche banlieue. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 925-958. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Commission des biens culturels du Québec et Claire Poitras. 2005. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Québec : Commission des biens culturels du Québec.
- Corbett, Julia B. 2006. *Communicating Nature: How We Create and Understand Environmental Messages*. Washington : Island Press.

- Corporation professionnelle des urbanistes du Québec. 1977. *Mémoire portant sur le projet de loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire municipal présenté au ministre des Affaires municipales.*
- CPU (Commission provinciale d'urbanisme) et Jean-Claude La Haye. 1968a. *Rapport de la commission provinciale d'urbanisme, 1.* Québec : Gouvernement du Québec.
- . 1968b. *Rapport de la commission provinciale d'urbanisme, 5.* Québec : Gouvernement du Québec.
- . 1968c. *Rapport de la commission provinciale d'urbanisme, 7.* Québec : Gouvernement du Québec.
- Cranz, Galen. 1982. *The Politics of Park Design. A History of Urban Parks in America.* Massachusetts: Cambridge.
- Crompton, John L., et B. E. Wicks. 1988. « Implementing a preferred equity model for the delivery of leisure services in the US context. » *Leisure Studies* 7 (3) : 287-304.
- CUM (Communauté urbaine de Montréal). 1973. *Rapport du Comité d'étude de la Communauté urbaine de Montréal.* Québec : ministère des Affaires municipales.
- . 1975. *Méthode d'évaluation du potentiel récréatif des forêts urbaines de la région métropolitaine de Montréal.*
- . 1978. *Rapport du sous-comité des objectifs du schéma d'aménagement.* Montréal : Service de planification du territoire.
- . 1987. *Des parcs régionaux au réseau récréo-touristique : Consultation sur la mise en valeur et l'avenir des parcs régionaux.* Montréal : Service de planification du territoire.
- . 1989. *Réseau vert récréo-touristique,* Montréal : Service de la planification du territoire.
- Dagenais, Michèle. 2006. *Faire et fuir la ville: espaces publics de culture et de loisirs à Montréal et Toronto aux XIXe et XXe siècles.* Québec : Presses Université Laval.
- De Laplante, Jean. 1968. *Les parcs de Montréal 1953-1968.* Ville de Montréal : Service des parcs de Montréal.
- . 1990. *Les parcs de Montréal : des origines à nos jours.* Montréal : Éditions du Méridien.
- De Vilmorin, Catherine. 1978. *La Politique d'espaces verts.* France : Centre de recherche d'urbanisme, ministère de la Culture et de l'Environnement.

- Dolbeault, S., A. Brédart, J. P. Spano, et F. Joly. 2004. « Qualité de vie: du concept théorique à son utilisation pratique. » *Revue francophone de psycho-oncologie* 3 (4) : 211-215.
- Dubost, Françoise et Bernadette Lizet. 2003. « La nature dans la cité. » *Communications* 74 (1) : 5-18.
- Dumazedier, Joffre. 1968. « La sociologie du loisir. » *Current Sociology* 16 (1) : 5-31.
- Duças, Germaine. 1966. « Le Théâtre de Verdure prouve que la chanson ne convient pas seulement aux petites boîtes. » *La Presse*, 30 juillet, non paginé.
- Eagles, Paul F. J. et Stephen F. McCool. 2002. *Tourism in National Parks and Protected Areas: Planning and Management*. Oxon, Royaume-Uni : CABI.
- Fahrni, Magda. 2011. « Influenza and the Urban Environment, 1918-1920. » In *Metropolitan Natures*, sous la dir. de Stéphane Castonguay et Michèle Dagenais. Pittsburgh, États-Unis : University of Pittsburgh Press.
- . 2012. « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 835-866. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Fainstein, Susan S. 2005. « Planning theory and the city. » *Journal of Planning Education and Research* 25 (2) : 121-130.
- Fallery, Bernard et Florence Rodhain. 2007. « Quatre approches pour l'analyse de données textuelles: lexicale, linguistique, cognitive, thématique. » Communication présentée à la XVIème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique.
- Ferréol, Gilles, Philippe Cauche et Jean-Marie Duprez. 1995. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Armand Colin.
- Fraser, Nancy. 2011. *Qu'est-ce que la justice sociale ?* Paris : La Découverte, Poche.
- Fol, Sylvie et Géraldine Pflieger. 2010. « La justice environnementale aux États-Unis: construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action. » *Justice spatiale/Spatial justice* 2.
- Fougère, Dany (sous la direction de). 2012. *Histoire de Montréal et de sa région*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Gabriel, Nathaniel. 2016. « "No place for wilderness" : Urban parks and the assembling of neoliberal urban environmental governance. » *Urban Forestry & Urban Greening* 19 : 278-284.

- Gagnon, Christiane. 2005. « Développement durable et viable: enjeux sociaux et scientifiques. » In *Territoires et fonctions, tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance aux débats*, sous la dir. de Danielle Lafontaine et Bruno Jean. Rimouski : GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.
- Gagnon, Claude-Lyse. 1963. « En marge de La Mascotte : Lionel Daunais parle opérette. » *Le Petit Journal*, 23 juillet, non paginé.
- Germain, Annick. 1991. « Jean de Laplante, Les parcs de Montréal: des origines à nos jours. » *Recherches sociographiques* 32 (1): 136-138.
- Gervais-Lambony, Philippe. 2004. « Mondialisation, métropolisation et changement urbain en Afrique du Sud » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 81 : 57-68.
- Gingras, François-Pierre et Neil Nevitte. 1983. « La Révolution en plan et le paradigme en cause. » *Revue canadienne de science politique* 16 (4) : 691-716.
- GIUM (Groupe d'intervention urbaine de Montréal). 1984. *Espace Vital*. Montréal : Groupe d'intervention urbaine de Montréal.
- Goodman, Eileen. 1978. « Montreal promotes winter sports. » *The Gazette*, s.d, non paginé.
- Gouvernement du Québec. 2019. *Histoire et présentation du Bureau d'audience publique sur l'environnement*. Consulté le 17 juin 2019. <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/presentation-bape/>
- Graneheim, U.H., B. Lundman. 2004. « Qualitative content analysis in nursing research: concepts, procedures and mesures to achieve trustworthiness. » *Nurse Education Today* 24 : 105-112.
- Groupe Dryade. 1979. *Problématique sur les espaces verts naturels au Québec*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- HCJLSQ (Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec). 1977. *Prendre notre temps : Livre vert sur le loisir au Québec*. Québec : Service des communications du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.
- . 1979. *On a un monde à récréer : Livre blanc sur le loisir au Québec*. Québec : Service des communications du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.
- Hsiu-Fang Hsieh, Sarah E. Shannon. 2005. « Three approaches to qualitative content analysis. » *Qualitative Health Research* 15 (9) : 1277-1288.
- Huberman, A. Michael, Matthew B. Miles. 1991. *Analyse des données qualitatives : Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : DeBoeck Université.

- Irwin, Joan. 1965. « Boite à Chansons : Singing Outdoors Successful Parks Department Venture. » *Montreal Star*, 22 juillet.
- Jones, Karen R. 2018. « The lungs of the city: Green space, public health and bodily metaphor in the landscape of urban park history. » *Environment and History* 24: 39-58.
- Kenny, Nicolas. 2011. « Corporeal Understandings of the Industrializing Environment. » In *Metropolitan Natures*, sous la dir. de Stéphane Castonguay et Michèle Dagenais. Pittsburgh : University of Pittsburgh Press.
- Koehler, D. H., & M. T. Wrightson. 1987. « Inequality in the delivery of urban services: A reconsideration of the Chicago parks. » *The Journal of Politics* 49 (1) : 80-99.
- Laberge, Yvon. 1988. « Les espaces verts ne sont pas oubliés : \$32 millions. » *La Presse*, 20 septembre, non paginé.
- Lalonde, Michelle. 1994. « City replacing wooden swings with safer ones; New playground sets made from plastic, rubber. » *The Gazette*, juin, non paginé.
- Lamothe, Rolland. 1966. « Prévision des espaces verts et des besoins routiers affectés aux loisirs. » In *Montréal Horizon 2000*, sous la dir. du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal. Montréal : Ville de Montréal.
- Latouche, Daniel. 2012. « 1920-1960 : l'émergence d'une modernité culturelle urbaine. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 1249-1284. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Lavoie, Catherine. 2017. « 1970 ou la décennie consacrée à l'inventaire du patrimoine culturel québécois. » *Instantanés : La vitrine des archives de BANQ*. Consulté le 18 juin 2019. <http://blogues.banq.qc.ca/instantanes/2017/07/05/1970-decennie-consacree-a-linventaire-patrimoine-culturel-quebecois/>
- Legault, Guy R. 2002. *La ville qu'on a bâtie : trente ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal, 1956-1986*. Montréal : Liber.
- Lemay, Guy. 1953. « Le théâtre du parc Lafontaine, unique en son genre au Canada. » *La Patrie*, 20 décembre, non paginé.
- Leroy, Stéphane. 2000. « Sémantiques de la métropolisation » *Espace géographique* 29 (1) : 78-86.
- Lineberry, Robert L. 1977. *Equality and Urban Policy: The Distribution of Municipal Public Services*. Californie : Sage.

- Loi sur la Communauté urbaine de Montréal*. 1969. LRQ, c. C-37.2.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-37.2>
- Loi sur la qualité de l'environnement*. 1972. RLRQ c. Q-2.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2>
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. 1979. RLRQ c. A-19.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-19.1>
- Loi sur les biens culturels*. 1972. RLRQ c B-4. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/B-4>
- Macdermot, Anne. 1961. « Plaisirs des quatre saisons dans les parcs de Montréal : Printemps, Hiver, Été, Automne, Adaptation. » *McLean's Magazine*, 1961, Archives de Montréal.
- Marsan, Jean Claude. 1990. « Faire du mont Royal une base de plein air? » *La Presse*, juin, non paginé.
- . 1994. *Montréal en évolution: historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3e éd. Montréal : Méridien Architecture.
- Marshall, Dominique. 1998. *Aux origines sociales de l'État-providence: familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Maitre, Manuel. 1961. « Loisir pour tous les goûts, tous les âges. » *La Patrie*, 25 juin, non paginé.
- Martuccelli, Danilo. 1999. *Sociologie de la modernité*. Paris : Éditions Gallimard.
- May, Tim. 2001. *Social Research: Issues, Methods and Process*, 3rd ed. Maidenhead: Open University Press.
- Mele, Christopher. 2000. « The materiality of urban discourse: rational planning in the restructuring of the early twentieth-century ghetto. » *Urban Affairs Review* 35 (5) : 628-648.
- MENVIQ (ministère de l'Environnement du Québec). 1982. *La question des espaces verts : concepts, expériences québécoises et guide*. Québec : ministère de l'Environnement du Québec, Direction des réserves écologiques et des sites naturels.
- . 1984. *Les espaces verts : Protection des arbres et des espaces boisés en milieu bâti*. Québec : ministère de l'Environnement du Québec, Direction des réserves écologiques et des sites naturels.
- Meunier, Charles. 1963. « À cause du Théâtre Lyrique de Montréal : Si Drapeau et Saulnier sont de mauvais impresarii, l'État français l'est aussi ! » *Journal des vedettes*, 16 novembre, non paginé.

- Miranda, R. A. & I. Tunyavong. 1994. « Patterned inequality? Reexamining the role of distributive politics in urban service delivery. » *Urban Affairs Review* 29 (4) : 509-534.
- Mladenka, Kenneth R. 1989. « The Distribution of an Urban Public Service: The Changing Role of Race and Politics. » *Urban Affairs Quarterly* 24 (4) : 556-583.
- MLCPQ (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec). 1984. *Synthèse des études et propositions d'intervention : Archipel de Montréal, Rapport final*. Montréal : ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service Archipel.
- Mollanejad, Mostafa, Lei Zhang. 2014. « Incorporating spatial equity into interurban road network design. » *Journal of Transport Geography* 39 : 156-164.
- Morin, Dollard. 1970. « Finies les vacances d'Astérix. » *La Presse*, 19 août, non paginé.
- Paillé, Pierre et Alex Mucchielli. 2016. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4^e éd. France : Armand Colin.
- Pellow, D. N. 2002. *Garbage wars: The struggle for environmental justice in Chicago*. Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- Penchansky, R., & J. W. Thomas. 1981. « The concept of access: definition and relationship to consumer satisfaction. » *Medical Care* 19 (2) : 127-140.
- Pham, Thi-Thanh-Hien, Philippe Apparicio, Anne-Marie Séguin, Shawn Landry et Martin Gagnon. 2012. « Spatial distribution of vegetation in Montreal: An uneven distribution or environmental inequity? » *Landscape and Urban Planning* 107 (3) : 214-224.
- Pham, Thi-Thanh-Hien, Philippe, Apparicio, Shawn Landry, Anne-Marie Séguin et Martin Gagnon. 2013. « Predictors of the distribution of street and backyard vegetation in Montreal, Canada » *Urban Forestry & Urban Greening* 12 (1) : 18-27.
- Platt, Jennifer. 1981. « Evidence and proof in documentary research: 1 Some specific problems of documentary research. » *The Sociological Review* 29 (1) : 31-52.
- Poitras, Claire. 2006. « L'histoire urbaine environnementale au Québec. Un domaine de recherche en émergence. » *Globe: revue internationale d'études québécoises* 9 (1) : 93-111.
- . 2012. « Les banlieues résidentielles planifiées dans la région de Montréal après la Seconde Guerre mondiale. Un modèle en redéfinition? » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 899-924. Québec : Presses de l'Université Laval.

- Polèse, Mario. 2012. « Montréal économique : de 1930 à nos jours. Récit d'une transition inachevée. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 959-1003. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Pronovost, Gilles. 2012. « Transformations des significations du loisir au Québec. » *Recherches sociographiques* 53 (3) : 621-643.
- Proulx, Virginie. 2016. « Les choix d'investissements publics en culture et le développement durable : sous quelles conditions ? » *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement* (16) : 1.
- Regroupement loisir et sport du Québec. 2014. *Histoire du loisir au Québec*. Consulté le 25 avril 2019. <http://www.loisirquebec.com/index.asp?id=993>
- Reyes, Mario, Antonio Páez & Catherine Morency. 2014. « Walking accessibility to urban parks by children: a case study of Montreal. » *Landscape and Urban Planning* 125 : 38-47.
- Rigolon, A. 2016. « A complex landscape of inequity in access to urban parks: A literature review. » *Landscape and Urban Planning* 153 : 160-169.
- Robert, Mario. 2014. *Chronique Montréalité no 14 – Brève histoire des ruelles de Montréal*. Consulté le 26 juin 2019. <http://archivesdemontreal.com/2014/10/06/chronique-montrealite-no-15-breve-histoire-des-ruelles-de-montreal/>
- Robillard, Claude. 1958. « Montréal la magnifique. » *Quart d'Heure Concordia* C.K.A.C, 10 mars.
- . 1955. « Réflexion d'un soir de Halloween. » *Quart d'Heure Concordia*, C.K.A.C, 31 octobre.
- . 1957. « Tombe ou Trésor. » *Quart d'Heure Concordia*, C.K.A.C, 4 mars.
- Roussiau, Nicolas et Elise Renard. 2003. « Des représentations sociales à l'institutionnalisation de la mémoire sociale. » *Connexions* (2) : 31-41.
- Roucous, Nathalie et Gilles Brougère. 1998. « Loisir et éducation: l'apport d'une nouvelle institution: la ludothèque. » *Revue française de pédagogie* (124) : 91-98.
- Rumilly, Robert. 1974. *Histoire de Montréal (tome 4)*. Montréal : Fides
- Sauvons Montréal. 1978. *Comment sauver nos espaces verts : Recommandations du colloque organisé par Sauvons Montréal*. Montréal : Sauvons Montréal.
- Schlosberg, David. 2003. « The justice of environmental justice: reconciling equity, recognition, and participation in a political movement. » In *Moral and Political Reasoning in Environmental*

Practice, sous la dir. de Andrew Light et Avner De-Shalit, 77-106. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.

Séguin, Anne-Marie, Paula Negron-Poblete et Philippe Apparicio. 2012. « Pauvreté et richesse dans la région montréalaise depuis l'après-guerre. Un paysage en mouvement. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 1143 – 1168. Québec : Presses de l'Université Laval.

Séguin, Anne-Marie et Philippe Apparicio. 2013. « Justice environnementale. » *Cahiers de géographie du Québec* 57 (161) : 211-214.

Sen, Amartya, et J. E. Foster. 1997. *On Economic Inequality*. Oxford: Oxford University Press.

Sénécal, Gilles. 1997. « Les récits du déclin et de la relance de Montréal face aux défis de l'aménagement urbain. » *Cahiers de géographie du Québec* 41 (114) : 381-391.

Sénécal, Gilles et Diane Saint-Laurent. 1999. « Espaces libres et enjeux écologiques : deux récits du développement urbain à Montréal. » *Recherches sociographiques* (40) : 33–54.

Sénécal, Gilles et Nathalie Vachon. 2012. « L'expansion métropolitaine : vers une polycentricité assumée. » In *Histoire de Montréal et de sa région*, sous la dir. de Dany Fougères, 867-898. Québec : Presses de l'Université Laval.

Sénécal, Gilles, Pierre Hamel et Nathalie Vachon. 2005. « Forme urbaine, qualités de vie, environnements naturels et construits : éléments de réflexion et test de mesure pour la région métropolitaine de Montréal. » *Cahiers de géographie du Québec* (49) : 19-43.

Service des parcs de Montréal. 1971. *La richesse de ma ville – Les parcs de Montréal 70'*. Montréal : Service des parcs de Montréal.

Seymour, Whitney N. 1969. *Small Urban Spaces: The Philosophy, Design, Sociology and Politics of Vest-Pocket Parks and Other Small Urban Open Spaces*. New York : New York University Press.

Sugrue, T. J. 2014. *The Origins of the Urban Crisis: Race and Inequality in Postwar*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.

Stiftel, Bruce. 2000. « Planning theory. » *The National AICP Examination Preparation Course Guidebook*, sous la dir. de Roshi Pelesayed. États-Unis : Washington DC.

Talen, Emily. 1997. « The social equity of urban service distribution: An exploration of park access in Pueblo, Colorado, and Macon, Georgia. » *Urban Geography* 18 (6) : 521-541.

- . 1998. « Visualizing fairness: Equity maps for planners. » *Journal of the American Planning Association* 64 (1) : 22-38.
- . 2001. « School, community, and spatial equity: An empirical investigation of access to elementary schools in West Virginia. » *Annals of the Association of American Geographers* 91 (3) : 465-486.
- Tardif, A. 1974. « Le patinage libre conserve ses adeptes. » *Le Devoir*, novembre, s.d, non paginé.
- Trépanier, Marie-Odile. 2004. « Gouvernance métropolitaine et aménagement du territoire. » In *L'Institut d'urbanisme 1961/1962-2001/2002 : un urbanisme ouvert sur le monde*, sous la dir. de Gérard Beaudet.
- Turgeon, Luc. 1999. « La grande absente. La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille. » *Globe : revue internationale d'études québécoises* 2 (1) : 35-56.
- Ville de Montréal. 1967. *Montréal Horizon 2000*. Montréal : Ville de Montréal.
- . 1971. *Règlement 4262*.
- . 1975. *Le service des sports et loisirs de Montréal*. Archives de Montréal.
- . 1979. *Règlement 5407*.
- . 1981. *Montréal : Ville verte, ville fleurie*. Montréal : Service des travaux publics.
- . 1987. *L'entretien des parcs*. Montréal : Service des travaux publics, Module exécution des travaux.
- . 1988. *Consultation publique sur : L'énoncé d'orientation sur l'aménagement de l'arrondissement centre*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1989. *Communiqué : Création du Bureau de consultation Montréal = processus clair, simple et crédible*. Montréal : Bureau des communications, Cabinet du Comité exécutif.
- . 1992a. *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal*. Montréal : Ville de Montréal, Module de la planification urbaine, Division des espaces libres et du réseau vert.
- . 1992b. *Montréal : the sustainable development option*. Montréal : Ville de Montréal.
- . 1993a. *Les orientations et les stratégies du Plan d'urbanisme de Montréal*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.

- . 1993b. *Plan directeur de l'arrondissement Ahuntsic / Cartierville*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993c. *Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993d. *Plan directeur de l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993e. *Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993f. *Plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993g. *Plan directeur de l'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993h. *Plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993i. *Plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1993j. *Plan directeur de l'arrondissement Villeray / St-Michel Parc Extension*. Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain.
- . 1994. *L'environnement à la Ville de Montréal Bilan 2 : Les espaces verts*. Montréal : Ville de Montréal, Service des affaires institutionnelles, Division des analyses d'impacts et de l'environnement.
- . 2002. *Compte rendu du Sommet de Montréal 5 et 6 juin 2002*. Montréal : Ville de Montréal.
- . 2005. *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise : bilan 2005 : plan d'action de la phase de démarrage 2005-2006*. Montréal : Direction de l'environnement.
- Walker, Gordon. 2012. *Environmental Justice: Concepts, Evidence and Politics*. Royaume-Uni: Routledge.
- Wiebe, Isabel. 2010. « L'accessibilité spatiale et les pratiques d'utilisation des services et équipements pour les enfants dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. » Mémoire de maîtrise, Institut national de la recherche scientifique.

Wolfe, Jeanne M. et Grace Strachan. 1988. « Practical Idealism: Women in Urban Reform. Julia Drummond and the Montreal Parks and Playgrounds Association. » *Life Spaces: Gender, Household, Employment* 65-80. Vancouver : University of British Columbia Press.

